



**GRAND
GUÉRET**

Communauté
d'Agglomération

{ 2014 }

Rapport d'Activités

Le territoire intercommunal en 2014



Ajain - Anzême - Bussière-Dunoise - La Brionne - La Chapelle-Taillefert
Gartempe - Glénic - Guéret - Jouillat - Montaigut-le-Blanc
Saint-Christophe - Saint-Eloi - Sainte-Feyre - Saint-Fiel
Saint-Laurent - Saint-Léger-le-Guérétois - Saint-Silvain-Montaigut
Saint-Sulpice-le-Guérétois - Saint-Vaury
Saint-Victor-en-Marche - La Saunière - Savennes

SOMMAIRE

Fonctionnement institutionnel

Renouvellement du Conseil Communautaire	p.4
Mutualisation	p.17
Ressources Humaines	p.19
Informatique	p.23

Finances et fiscalité

Budget général	p.24
Budget annexe " Immobilier d'Entreprises "	p.28
Budget annexe " Tourisme "	p.29
Budget annexe " Zones d'Activités "	p.30
Budget annexe "SPANC"	p.31
Budget annexe " Eco-village de Saint-Christophe "	p.32
Budget annexe " Transports Publics "	p.33
Les indicateurs de loi ATR	p.34
Fiscalité et attribution de compensation	p.35
Subventions et participations financières	p.36

Economie

Zones d'Activités et Parc Industriel	p.37
Pôle Domotique et Santé " Odysée 2023 "	p.49

SCOT

Fourrière canine intercommunale	p.57
Schéma de COhérence Territoriale (SCoT)	p.59

Logement et habitat

Politique de l'Habitat	p.62
Aire d'Accueil des Gens du Voyage	p.65
Eco-village de Saint-Christophe	p.67

Transports publics

Le réseau aggro'Bus	p.69
---------------------------	------

Accueil de la Petite Enfance

Pôle Petite Enfance	p.76
---------------------------	------

Culture

Bibliothèque Multimédia Intercommunale de Guéret	p.86
--	------

Tourisme et Sports Nature

Sports de nature	p.96
Parc Animalier des Monts de Guéret " Les Loups de Chabrières "	p.100
Autres sites touristiques	p.102

Environnement

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	p.103
Conseil en Energie Partagé	p.105
Entretien des rivières	p.110

FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Renouvellement du Conseil Communautaire

Renouvellement du Conseil Communautaire suite aux élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014

Après le renouvellement général des Conseils Municipaux, le Conseil Communautaire se réunit au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires. Cette réunion a eu lieu le 17 avril 2014 à l'espace André LEJEUNE à Guéret.

Il peut être rappelé également que dans le cadre des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014, la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 a modifié les règles de désignation des représentants des communes au sein des intercommunalités.

Les Conseillers Communautaires sont élus en même temps et dans les mêmes conditions que les Conseillers Municipaux. Deux situations sont à distinguer :

1° Dans les communes de 1 000 habitants ou plus (soit pour la Communauté d'Agglomération, les communes de Ajain, Bussière-Dunoise, Guéret, Sainte-Feyre, Saint-Sulpice-le-Guérotois et Saint-Vaury), les Conseillers Communautaires ont été élus directement par les citoyens au scrutin de liste ;

4

2° Dans les autres communes de moins de 1 000 habitants de la Communauté d'Agglomération, les Conseillers Communautaires ont été désignés après l'installation du Conseil Municipal en respectant l'ordre du tableau qui établit la liste du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux.

A ce sujet, il est rappelé également que lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul Conseiller Communautaire, le Conseiller Municipal appelé à le remplacer en application des articles L. 273-10 ou L. 273-12 du Code Électoral est le Conseiller Communautaire suppléant qui peut participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence du Conseiller titulaire dès lors que ce dernier en a avisé le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale. Le Conseiller suppléant est destinataire des convocations aux réunions de l'organe délibérant, ainsi que des documents annexés à celles-ci.

Dans la mesure où les Maires des 22 communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ont été élus, les 56 nouveaux Conseillers Communautaires ont été déclarés installés dans leurs fonctions.

Lors des séances des 17 et 24 avril 2014, les élections du Président, des Vice-Présidents ont eu lieu. Puis lors des réunions du Conseil Communautaire en 2014 les délégués en charge de dossiers particuliers ont été élus comme suit :

- Le Président : - Monsieur Eric CORREIA
- Les Vice-Présidents :
 - Monsieur Patrick ROUGEOT, Premier Vice-Président en charge de la mutualisation des services, des moyens, de la coopération et de l'ingénierie territoriale ;
 - Monsieur Nady BOUALI, Deuxième Vice-Président, chargé de l'aménagement, du développement des zones d'activités et de la voirie d'intérêt communautaire ;
 - Monsieur Claude GUERRIER, Troisième Vice-Président chargé de l'aménagement de l'espace communautaire et de l'urbanisme ;

- Monsieur Jean-Luc BARBAIRE, Quatrième Vice-Président chargé du développement touristique et des sports nature ;
- Madame Claire MORY, Cinquième Vice-Présidente chargée des transports et des déplacements ;
- Monsieur Jean-Pierre GRIMAUD, Sixième Vice-Président chargé des Finances et de la Fiscalité ;
- Madame Armelle MARTIN, Septième Vice-Présidente chargée des pôles de santé, de l'action sociale et de l'insertion locale ;
- Monsieur Eric JEANSANNETAS, Huitième Vice-Président chargé du personnel et des politiques territoriales (démission en octobre 2014)
- Monsieur François BARNAUD, Neuvième Vice-Président chargé de la petite enfance ;
- Monsieur Jacques VELGHE, Dixième Vice-Président chargé de l'environnement et du développement durable ;
- Madame Ginette DUBOSCLARD, Onzième Vice-Présidente chargée de la lecture publique ;
- Monsieur Alain CLEDIERE Douzième Vice-Président chargé de l'habitat et de la programmation du logement social.

- Les délégués en charge de dossiers particuliers :

- Madame Dominique HIPPOLYTE, déléguée communautaire en charge du personnel ;
- Madame Delphine BONNIN-GERMAN, déléguée communautaire en charge du suivi du centre aqualudique ;
- Monsieur Jean-Luc MARTIAL, délégué communautaire en charge de l'accessibilité ;
- Monsieur Jean-Bernard DAMIENS, délégué communautaire en charge du Plan Climat Energie Territorial et du Développement Durable ;
- Monsieur Bernard LEFEVRE, délégué communautaire en charge du suivi du parc animalier des Monts de Guéret ;
- Monsieur Alain FAVIERE, délégué communautaire en charge des hébergements touristiques ;
- Monsieur Jean-Claude LABESSE, délégué communautaire en charge de la politique de la Ville.

Composition des commissions intérieures de travail et d'études créées en 2014

► Commission intérieure de travail et d'études : « Economie – Enseignement Supérieur – Promotion »

- M. Eric CORREIA
- M. Nady BOUALI
- M. François BARNAUD
- Mme Delphine BONNIN-GERMAN
- M. Roland BRUNAUD
- M. Alain CLEDIERE
- Mme Evelyne CLEMENT
- Mme Nadine DUFAUD
- M. David GIPOULOU
- M. Eric JEANSANNETAS
- M. Jean-Claude LABESSE
- M. Philippe PONSARD
- M. Patrick ROUGEOT
- M. Jean-François THOMAS

► Commission intérieure de travail et d'études : « Mutualisation des Services et des Moyens, Coopération et Ingénierie Territoriale »

- M. Patrick ROUGEOT
- M. Pierre AUGER
- M. Jean-Luc BARBAIRE
- M. François BARNAUD
- Mme Nicole BEAUDROUX
- M. Nady BOUALI
- M. Roland BRUNAUD
- M. Didier COLMOU
- Mme Ginette DUBOSCLARD
- M. Jean-Pierre GRIMAUD
- Mme Dominique HIPPOLYTE
- M. Roland LACHENY
- M. Martial MAUME
- M. Daniel PASTY
- M. Philippe PONSARD
- M. Guy ROUCHON
- M. Michel SUDRON
- M. Serge VAURY

► Commission intérieure de travail et d'études : « Aménagement et Développement des zones d'activités et de la voirie d'intérêt communautaire »

- M. Nady BOUALI
- M. Pierre AUGER
- M. Philippe BAYOL
- Mme Nicole BEAUDROUX
- Mme Laurence BOURDIER
- M. Bernard DEVENAS
- M. Gérard GASNET
- M. David GIPOULOU
- M. Jean-Pierre GRIMAUD
- M. Patrick GUERIDE
- M. Jean-Claude SOUTHON

► Commission intérieure de travail et d'études : « Transports et Déplacements »

- Mme Claire MORY
- M. Philippe BAYOL
- M. Nady BOUALI
- M. Roland BRUNAUD
- M. Jean-Bernard DAMIENS
- Mme Ginette DUBOSCLARD
- M. Alain FAVIERE
- M. David GIPOULOU
- Mme Dominique HIPPOLYTE
- M. Jean-Claude LABESSE
- M. Roland LACHENY
- Mme Cécile LEMAIGRE
- M. Alain MOREAU
- M. Patrick ROUGEOT
- M. Michel SUDRON
- M. Serge VAURY
- M. Michel VERGNIER

► Commission intérieure de travail et d'études : « Aménagement de l'Espace Communautaire et Urbanisme »

- M. Claude GUERRIER
- M. Pierre AUGER
- M. Jean-Luc BARBAIRE
- Mme Nicole BEAUDROUX
- Mme Laurence BOURDIER
- M. Jean-Bernard DAMIENS
- M. Jean-Pierre DEVILLE
- M. Jérôme DUROT
- M. David GIPOULOU
- M. Jean-Pierre LECRIVAIN
- M. Bernard LEFEVRE
- M. Jean-Luc MARTIAL
- Mme Claire MORY

► Commission intérieure de travail et d'études : « Développement Touristique et Sports Nature »

- M. Jean-Luc BARBAIRE
- M. Jean-Michel ARDHUIN
- M. Pierre AUGER
- Mme Delphine BONNIN-GERMAN
- M. Nady BOUALI
- Mme Laurence BOURDIER
- M. Roland BRUNAUD
- M. Didier COLMOU
- Mme Annie DEVINEAU
- Mme Ginette DUBOSCLARD
- M. Alain FAVIERE
- Mme Fanny FRETET
- Mme Dominique HIPPOLYTE
- M. Jean-Claude LABESSE
- M. Jean-Pierre LECRIVAIN
- M. Bernard LEFEVRE
- M. Jean-Luc MARTIAL
- M. Martial MAUME
- Mme Claire MORY
- M. Patrick ROUGEOT
- M. Jean-François THOMAS
- M. Serge VAURY

► Commission intérieure de travail et d'études : « Finances et Fiscalité »

- M. Jean-Pierre GRIMAUD
- M. François BARNAUD
- M. Nady BOUALI
- M. Roland BRUNAUD
- M. Alain CLEDIERE
- Mme Ginette DUBOSCLARD
- Mme Nadine DUFAUD
- M. Alain FAVIERE
- M. David GIPOULOU
- Mme Dominique HIPPOLYTE
- M. Roland LACHENY
- M. Jean-Pierre LECRIVAIN
- M. Bernard LEFEVRE
- Mme Claire MORY
- M. Jean-Claude ROUET
- M. Michel SUDRON
- M. Serge VAURY

► Commission intérieure de travail et d'études : « Pôle de Santé et Action Sociale »

- Mme Armelle MARTIN
- M. Nady BOUALI
- M. Bernard DEVENAS
- M. Jean-Pierre DEVILLE
- Mme Annie DEVINEAU
- Mme Ginette DUBOSCLARD
- Mme Nadine DUFAUD
- Mme Dominique HIPPOLYTE
- Mme Cécile LEMAIGRE
- M. Daniel PASTY
- Mme Elisabeth PIERROT
- Mme Martiale ROBERT
- M. Guy ROUCHON

► Commission intérieure de travail et d'études : « Politiques Territoriales »

- M. Eric JEANSANNETAS
- M. Jean-Luc BARBAIRE
- M. François BARNAUD
- M. Philippe BAYOL
- Mme Delphine BONNIN-GERMAN
- M. David GIPOULOU
- Mme Armelle MARTIN
- M. Martial MAUME
- M. Philippe PONSARD
- M. Patrick ROUGEOT

► Commission intérieure de travail et d'études : « Environnement et Développement Durable »

- M. Jacques VELGHE
- M. Pierre AUGER
- M. Didier COLMOU
- M. Jean-Bernard DAMIENS
- Mme Annie DEVINEAU
- M. Alain FAVIERE
- M. Gérard GASNET
- M. Jean-Claude LABESSE
- M. Jean-Pierre LECRIVAIN
- M. Bernard LEFEVRE
- M. Serge MARQUET
- M. Martial MAUME
- Mme Elisabeth PIERROT
- M. Guy ROUCHON
- M. Jean-Claude SOUTHON
- M. Serge VAURY

► Commission intérieure de travail et d'études : « Lecture Publique »

- Mme Ginette DUBOSCLARD
- Mme Nadine DUFAUD
- M. Jean-Pierre GRIMAUD
- Mme Dominique HIPPOLYTE
- M. Jean-Claude LABESSE
- M. Roland LACHENY
- Mme Josiane LECHAT
- Mme Cécile LEMAIGRE
- Mme Armelle MARTIN
- M. Alain MOREAU
- M. Patrick ROUGEOT
- M. Serge VAURY

► Commission intérieure de travail et d'études : « Habitat et Programmation du Logement Social »

- M. Alain CLEDIERE
- M. Nady BOUALI
- M. Roland BRUNAUD
- Mme Evelyne CLEMENT
- M. Bernard DEVENAS
- M. Jean-Pierre DEVILLE
- Mme Annie DEVINEAU,
- Mme Ginette DUBOSCLARD
- M. Jérôme DUROT
- Mme Josiane LECHAT
- Mme Martiale ROBERT
- M. Guy ROUCHON
- M. Jean-Claude SOUTHON

► Commission intérieure de travail et d'études : « Accueil de la Petite Enfance »

- M. François BARNAUD
- Mme Nicole BEAUDROUX
- Mme Delphine BONNIN-GERMAN
- Mme Laurence BOURDIER
- Mme Ginette DUBOSCLARD
- Mme Nadine DUFAUD
- M. Patrick GUERIDE
- M. Jean-Claude LABESSE
- Mme Josiane LECHAT
- Mme Cécile LEMAIGRE
- M. Jean-Luc MARTIAL
- Mme Armelle MARTIN
- Mme Claire MORY
- Mme Elisabeth PIERROT

► Groupe de travail en charge d'étudier le transfert ou non de certains pouvoirs de police des Maires au Président de la Communauté d'Agglomération

- M. Eric CORREIA
- M. Jean-Luc BARBAIRE
- M. François BARNAUD
- M. Alain CLEDIERE
- M. Bernard DEVENAS
- M. Jean-Pierre GRIMAUD

10

► Groupe de travail en charge du suivi du dossier d'étude et de construction du Centre Aqualudique

- M. Eric CORREIA
- M. Jean-Luc BARBAIRE
- Mme Delphine BONNIN-GERMAN
- M. Nady BOUALI
- Mme Ginette DUBOSCLARD
- M. Alain FAVIERE
- M. David GIPOULOU
- Mme Cécile LEMAIGRE
- M. Jean-François THOMAS

► Groupe de travail en charge du Plan Local d'Insertion par l'Economie

- Mme Armelle MARTIN
- Mme Martiale ROBERT
- Mme Elisabeth PIERROT
- M. Pierre AUGER
- M. Eric JEANSANNETAS
- M. Jean-Claude LABESSE
- M. Daniel TEINTURIER (Conseiller Municipal de Saint-Vaury)

► Groupe de travail en charge de l'élaboration des actes réglementaires

- M. Eric CORREIA
- M. Patrick ROUGEOT
- M. François BARNAUD
- M. David GIPOULOU
- Mme Dominique HIPPOLYTE
- M. Roland LACHENY
- Mme Claire MORY

- M. Michel SUDRON
- M. Serge VAURY
- M. Jacques VELGHE

► Commission d'appels d'offres

- Président de la Commission d'Appel d'Offres : M. Eric CORREIA (suppléant M. Patrick ROUGEOT)

- Membres titulaires

- M. Roland LACHENY
- M. Michel SUDRON
- M. Claude GUERRIER
- M. Roland BRUNAUD
- Mme Nadine DUFAUD

- Membres suppléants

- M. Serge VAURY
- M. Philippe PONSARD
- M. Jean Claude LABESSE
- M. Jean François THOMAS

► Commission pour les marchés publics passés en procédure adaptée

- Président : M. Eric CORREIA (suppléant M. Patrick ROUGEOT).

- Membres titulaires

- M. Roland LACHENY
- M. Michel SUDRON
- M. Claude GUERRIER
- M. Roland BRUNAUD
- Mme Nadine DUFAUD

- Membres suppléants

- M. Serge VAURY
- M. Philippe PONSARD
- M. Jean Claude LABESSE
- M. Jean François THOMAS

11

► Commission d'ouverture des plis délégation de service public aéroport de Guéret Saint-Laurent

- Membres titulaires

- M. Alain CLEDIERE
- M. Nady BOUALI
- M. Guy ROUCHON
- M. Jean-François THOMAS
- M. Roland BRUNAUD

- Membres suppléants

- M. Josiane LECHAT
- M. Serge VAURY
- M. Claude GUERRIER
- M. Bernard LEFEVRE
- M. Jean-Luc MARTIAL

► Commission « Politique de la ville »

- M. Jean-Claude LABESSE
- M. Alain CLEDIERE
- M. Patrick GUERIDE
- Mme Armelle MARTIN
- M. David GIPOULOU
- Mme Ginette DUBOSCLARD
- Mme Elisabeth PIERROT
- M. François BARNAUD
- Mme Delphien BONNIN-GERMAN
- M. Nady BOUALI
- M. Pierre AUGER
- Mme Dominique HIPPOLYTE

► Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

- Collège représentant les élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret :
 - M. Jean-Luc MARTIAL,
 - M. Pierre AUGER,
 - M. Jean-Bernard DAMIENS,
 - M. David GIPOULOU,
 - M. Claude GUERRIER,
 - M. Eric JEANSANNETAS,
 - Mme Claire MORY,
 - Mme Elisabeth PIERROT,
 - Mme Martiale ROBERT,
 - M. Guy ROUCHON,
 - M. Patrick ROUGEOT,
 - M. Serge VAURY.

- Collège représentant les partenaires publics :
 - M. le Préfet de la Creuse ou son représentant,
 - M. le Président du Conseil Général de la Creuse ou son représentant.

- Collège représentant des associations d'usagers et de personnes handicapées :
 - Association des Paralysés de France (APF),
 - Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH),
 - Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Handicapés (ADAPEI),
 - Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),
 - Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH),
 - Accidentés du Travail et Handicapés de la Creuse (ATH Creuse),
 - Association de Défense des assurés sociaux de la Creuse.

Liste des représentants de la Communauté d'Agglomération auprès d'organismes extérieurs

► Désignation des délégués communautaires et de leurs suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès de l'association : « PAYS DE GUERET »

• Délégués titulaires

- M. Eric CORREIA
- M. Jacques VELGHE
- M. François BARNAUD
- Mme Armelle MARTIN
- Mme Ginette DUBOSCLARD
- Mme Annie DEVINEAU
- M. Alain FVIERE
- Mme Dominique HIPPOLYTE
- Mme Josiane LECHAT
- M. Jean-Pierre LECRIVAIN
- M. Bernard LEFEVRE
- M. Alain MOREAU
- M. Jean-Claude ROUET
- M. Serge VAURY

• Délégués suppléants

- M. Nady BOUALI
- M. Jean-Pierre GRIMAUD
- M. Jean-Luc MARTIAL
- M. Philippe BAYOL
- M. Eric JEANSANNETAS
- M. Guy ROUCHON
- M. Didier COLMOU
- Mme Delphine BONNIN-GERMAN
- M. Robert CIBOT
- Mme Evelyne CLEMENT
- M. Jean-Luc BARBAIRE
- M. Daniel PASTY
- M. Jean-Claude SOUTHON
- M. Roland BRUNAUD

► Désignation des délégués communautaires et de leurs suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès de l'association : « GAL LEADER PAYS DE GUERET »

• Délégués titulaires

- M. Eric CORREIA
- M. François BARNAUD

• Délégués suppléants

- M. Patrick ROUGEOT
- M. Serge VAURY

► Désignation des délégués communautaires et de leurs suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès de : L'ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE (ADCF)

- M. Eric CORREIA
- M. Patrick ROUGEOT

► Désignation des délégués communautaires et de leurs suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès de : L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (L'AMF)

- M. Eric CORREIA
- M. Patrick ROUGEOT

► Désignation des délégués communautaires et de leurs suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès de : LA SEM « MAISON DU LIMOUSIN »

• Délégué titulaire

- M. Nady BOUALI

• Délégué suppléant

- M. Serge VAURY

► Désignation des délégués communautaires et de leurs suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès de l'association : « LIMOUSIN ACTIF »

• Déléguée titulaire

- Mme Armelle MARTIN

• Délégué suppléant

- M. François BARNAUD

► Désignation des délégués communautaires et de leurs suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès de l'association : « INITIATIVE CREUSE ET GARTEMPE »

• Délégué titulaire

- M. Eric CORREIA

• Délégué suppléant

- M. Nady BOUALI

► Désignation des délégués communautaires et de leurs suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès de l'association : « MACEO »

- M. Nady BOUALI

► Désignation des délégués communautaires et de leurs suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès de l'association : « MAISON DE LA CREUSE »

• Délégués titulaires

- M. Claude GUERRIER
- M. Jean-Luc BARBAIRE
- M. Guy ROUCHON

• Délégués suppléants

- M. François BARNAUD
- M. Bernard LEFEVRE
- M. Jean-Claude LABESSE

► Désignation des délégués communautaires et de leurs suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès de : « OFFICE DE TOURISME DU GRAND GUÉRET »

- M. Jean-Luc BARBAIRE
- Mme Armelle MARTIN
- M. Bernard LEFEVRE
- M. Alain FAVIERE
- M. Pierre AUGER
- M. Jean-François THOMAS
- M. Guy ROUCHON
- Mme Annie DEVINEAU
- Mme Ginette DUBOSCLARD
- Mme Dominique HIPPOLYTE
- M. Didier COLMOU
- M. Jean-Pierre LECRIVAIN

► Désignation des délégués communautaires et de leurs suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès de : « L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET RÉSERVATION TOURISTIQUE DE LA CREUSE (ADRT 23) »

• Délégué titulaire

- M. Jean-Luc BARBAIRE

• Délégué suppléant

- M. Bernard LEFEVRE

► Désignation des délégués communautaires et de leurs suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès de « L'ASSOCIATION DES SITES TOURISTIQUES ET CULTURELS DE LA CREUSE »

- M. Bernard LEFEVRE

► Désignation des délégués communautaires et de leurs suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès de : « LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT »

- M. Claude GUERRIER

► Désignation des délégués communautaires et de leurs suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès de : « CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) »

• Délégué titulaire

- M. Jean-Claude LABESSE

• Délégué suppléant

- M. Jean-Pierre LECRIVAIN

► Désignation des délégués communautaires et de leurs suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès du : « CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLICG) »

- Mme Laurence BOURDIER

► Désignation des délégués communautaires et de leurs suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès du : « GROUPE REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) »

• Délégué titulaire

- Mme Armelle MARTIN

• Délégué suppléant

- M. Nady BOUALI

► Désignation des délégués communautaires et de leurs suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès du : « CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE GUÉRET »

• Délégué titulaire

- Mme Dominique HIPPOLYTE

• Délégué suppléant

- M. Jean-Bernard DAMIENS

► Désignation des délégués communautaires et de leurs suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès du : « CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-VAURY »

• Délégué titulaire

- Mme Armelle MARTIN

• Délégué suppléant

- M. Claude GUERRIER

► Désignation des délégués communautaires et de leurs suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès de l'association : « LIMAIR »

• Délégué titulaire

- M. Jean-Bernard DAMIENS

• Délégué suppléant

- M. Jacques VELGHE

► Désignation des délégués communautaires et de leurs suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès de l'association : « CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA CREUSE (CPIEC) »

• Délégué titulaire

- M. Bernard LEFEVRE

• Délégué suppléant

- M. Roland LACHENY

► Désignation des délégués communautaires et de leurs suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès du : « SYNDICAT DE COPROPRIETE DE LA RESIDENCE CHARLES DE GAULLE »

• Délégué titulaire

- M. Jean-Pierre GRIMAUD

• Délégué suppléant

- M. Roland BRUNAUD

► Désignation des délégués communautaires et de leurs suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès du : « SYNDICAT DE COPROPRIETE DE LA RESIDENCE FAYOLLE »

• Délégué titulaire

- M. Jean-Pierre GRIMAUD

• Délégué suppléant

- M. Roland BRUNAUD

► Désignation des délégués communautaires et de leurs suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès du : « CONSERVATOIRE REGIONAL DES ESPACES NATURELS (CREN) »

• Délégué titulaire

- M. Jacques VELGHE

• Délégué suppléant

- M. Jean-Pierre LECRIVAIN

- ▶ Désignation du délégué communautaire pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès du : « COMITÉ NATIONAL D' ACTIONS SOCIALES (CNAS) »

- Mme Dominique HIPPOLYTE

- ▶ Désignation du délégué communautaire pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès du : « CONSEIL D' ADMINISTRATION DU COLLEGE JULES MAROUZEAU DE GUE-RET »

- Mme Dominique HIPPOLYTE

- ▶ Désignation du délégué communautaire pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès du : « CONSEIL D' ADMINISTRATION DU COLLEGE MARTIN NADAUD DE GUE-RET »

- M. Serge CEDELLE

- ▶ Désignation du délégué communautaire pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès du : « CONSEIL D' ADMINISTRATION DU LYCÉE PIERRE BOURDAN DE GUERET »

- Mme Claire MORY

- ▶ Désignation du délégué communautaire pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès du : « CONSEIL D' ADMINISTRATION DU LYCÉE JEAN FAVARD »

- M. Nady BOUALI

- ▶ Désignation du délégué communautaire et de son suppléant pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès du : « CONSEIL D' ADMINISTRATION DU LYCÉE PROFES- SIONNEL LOUIS GASTON ROUSSILLAT »

- M. Philippe BAYOL, membre titulaire, Monsieur Bernard DEVENAS, membre suppléant

- ▶ Désignation du délégué communautaire pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès du : « CONSEIL D' ADMINISTRATION DU COLLEGE LOUIS DURAND »

- Mme Armelle MARTIN

- ▶ Désignation des délégués communautaires et de leurs suppléants pour représenter la Commu- nauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès du : « SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE ÉVOLIS 23 »

- Délégués titulaires

- M. Jean-Bernard DAMIENS
- Mme Dominique HIPPOLYTE
- M. Martial MAUME
- M. Guy ROUCHON
- M. Alain MOREAU
- M. Jacques VELGHE
- M. Patrick ROUGEOT
- M. Claude GUERRIER
- M. Jean-Claude LABESSE
- M. Serge VAURY
- M. Michel SUORON

- Délégués suppléants

- Mme Martiale ROBERT
- Mme Claire MORY
- M. Jean-Luc MARTIAL
- M. Patrick GUERIDE
- M. Jean-François THOMAS
- M. Eric CORREIA
- Mme Josiane LECHAT
- Mme Annie DEVINEAU
- M. Bernard DEVENAS
- M. François BARNAUD
- Mme Nadine DUFAUD

FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Mutualisation

Mutualisation de services et de moyens : conventions signées en 2014

1° Convention de mises à dispositions de services pour l'aménagement, la mise en accessibilité des emplacements réservés aux arrêts de bus, l'installation et l'entretien du mobilier attenant et la signalisation horizontale et verticale des points d'arrêt

Dans l'intérêt d'une rationalisation et d'une bonne organisation des services, la Commune a mis à disposition de la Communauté d'Agglomération une partie des services mécanique et voirie de la commune pour permettre d'effectuer les missions suivantes :

- ▶ Pour les véhicules affectés à l'exercice de la compétence Transport urbain :
 - Réparation et dépannage
 - Diagnostic de la panne
 - Arbitrage entre réparation en régie ou par un prestataire extérieur
 - Réparation ou préparation pour une prise en charge extérieure
 - Entretien courant
 - Opérations de vidange
 - Pneumatiques
 - Préparation et suivis des contrôles obligatoires

- ▶ Pour les arrêts de bus : la signalisation horizontale (création et entretien), signalisation verticale, installation d'arrêts provisoires, travaux de voirie

2° Activités du Pôle Sports Nature

Comme pour la saison estivale 2013, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a sollicité la Ville de Guéret afin que cette dernière mette à disposition 3 agents « Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) » dans le cadre du projet de Pôle Sport Nature.

La mise à disposition de ces 3 agents a été effective à compter du 1^{er} juillet 2014 pour une période de 2 mois. La durée hebdomadaire a été variable en fonction des besoins du Pôle Sport Nature de la Communauté d'Agglomération.

La Communauté d'Agglomération disposant de la compétence statutaire identique à celle du syndicat mixte des Trois Lacs, soit « l'étude, l'aménagement et la gestion des équipements touristiques, sportifs et socio-éducatifs qui pourront être aménagés sur les sites de la Vallée de la Creuse concernés par les barrages de l'Age, de Champsanglard et des Chézelle », elle a en charge depuis le 1^{er} janvier 2014, la gestion des sites touristiques situés sur les communes d'Anzême et de Jouillat.

Afin de permettre une continuité dans le fonctionnement et la gestion de ces sites qui étaient auparavant assurés par les agents des communes d'Anzême et de Jouillat, il a été proposé en 2014 la passation d'une convention de mise à disposition de services par chacune des deux communes à la Communauté d'Agglomération, conformément à l'article L 5211-4-1 II et IV et D. 5211-16 du Code Général des collectivités territoriales.

Concernant la commune d'Anzême, ses services communaux, soit 5 agents, ont assuré ainsi le fonctionnement des sites touristiques situés aux lieux-dits « Le Puy Chaillaux et Péchadoire » (gîtes, mobil-homes, camping, point d'accueil et d'information, bâtiments sanitaires). Ces services seront ainsi mis à la disposition de la communauté, afin d'intervenir pour des interventions techniques liées au fonctionnement et à la gestion de ces sites touristiques (pour des missions d'accueil du public, d'entretien courant, de petites réparations, de nettoyage...).

Concernant la commune de Jouillat, ses services communaux, soit 4 agents, ont également été mis à disposition de la Communauté d'Agglomération pour assurer les mêmes fonctions que les années précédentes, pour la gestion des sites touristiques situés au lieu-dit « Lavaud » (hameau de gîtes, chalet pour le matériel des gîtes, buvette de la plage, point d'accueil et d'information, bâtiment sanitaire-abri pour le matériel de la plage, etc.), soit des missions d'accueil du public, d'entretien courant et de petites réparations, de ménage... Deux conventions de mise à disposition de services ont été signées ainsi en 2014 entre chacune des deux communes et la Communauté d'agglomération du Grand Guéret.

3° Gestion de la micro-crèche de Saint-Fiel

Dans le cadre de la gestion de la micro-crèche de Saint-Fiel, la Communauté d'Agglomération a souhaité pouvoir bénéficier de la mise à disposition des services de la commune de Saint-Fiel.

Ainsi, dans l'intérêt d'une rationalisation et d'une bonne organisation des services, la Commune a donné son accord pour mettre à disposition de la Communauté d'Agglomération les services (technique et ménage) de la commune à la Communauté d'Agglomération.

Ces services qui ont fait l'objet d'une mise à disposition sont les suivants :

- Service technique : - Réparation et dépannage
- Entretien courant des espaces extérieurs (tonte, plantation...) et intérieurs liés aux équipements électriques ou ménagers
- Service ménage : - Lavage des sols, vitres, sanitaires, nettoyage des mobiliers, utilisation des produits adaptés à la micro-crèche pour l'entretien

Concernant le bâtiment construit par la commune et affecté notamment au fonctionnement de la micro-crèche, une convention de mutualisation des espaces communs a été signée entre la Communauté d'Agglomération et la commune de Saint-Fiel. Il s'agit de permettre aux agents de la Com' d'Agglo d'utiliser lesdits espaces pour les besoins du fonctionnement et de la gestion de la micro-crèche de Saint-Fiel.

18

Ces espaces concernent l'aire intérieure de jeux et de loisirs, l'infirmerie, le local social, les sanitaires, les deux locaux techniques, le bureau de la Directrice de la micro-crèche et le parking extérieur.

4° Politique de la Ville

Dans le cadre de la compétence « Politique de la Ville » qui fait partie des compétences obligatoires des communautés d'agglomération, il a été proposé que l'agent de la ville de Guéret qui travaille sur cette activité soit mis à disposition de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour 50 % de son travail à temps complet.

Une convention de mise à disposition de cet agent a été signée en 2014 entre la ville de Guéret et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Ressources Humaines

Recrutements 2014

- ▶ INFORMATIQUE
 - Julien CHAUVET (création de poste)
- ▶ LOGEMENT ET HABITAT
 - Sandra DOMINGUE (remplacement suite à un départ)
 - Sérigne SYLLA (création de poste chargé de mission)
- ▶ ADMINISTRATION GENERALE
 - Elodie LANIQUE
- ▶ SECRETARIAT
 - Anthony NOUALLET
- ▶ TOURISME ET SPORTS NATURE
 - Pierrick SANTOS
- ▶ PÔLE PETITE ENFANCE
 - Stéphane GRANGER (remplacement suite à un départ)
 - Isabelle FOURNIER (remplacement suite à un départ)
 - Claire LEFEVRE (remplacement suite à un départ)
 - Stéphanie NADAUD (création de poste)
 - Régine BALEBA (apprentie)
- ▶ CENTRE DE RESSOURCES DOMOTIQUE
 - Hélène BESNARD (création de poste)
- ▶ BIBLIOTHEQUE MULTIMEDIA
 - Maxime SOUTIF (remplacement suite à une réorganisation)
- ▶ TRAVAUX, ENVIRONNEMENT ET TRANSPORTS
 - Céline THOMAS (création de poste)

19

Mise à disposition 2014

- ▶ INFORMATIQUE
 - Aurélien PASQUET
- ▶ SPANC
 - Anne FERANDON
- ▶ POLITIQUE DE LA VILLE
 - Stéphane FABRE

► TOURISME ET SPORTS NATURE

- Michel FOUR (site de Jouillat)
- Marie-Hélène LOISEAU (site de Jouillat)
- Christophe BRIDIER (site d'Anzême)
- Adeline BEAUJOIN (site d'Anzême)
- Jean-François CLAUSS (site d'Anzême)
- Angélique PIRES DE ARAUJO (site d'Anzême)
- Francis SALKOUSKY (site d'Anzême)

Elections professionnelles 2014

En 2014, les agents de la fonction publique territoriale ont été amenés à élire leurs représentants pour la Commission Administrative Paritaire (CAP) placée auprès du Centre de gestion de la Creuse et pour le Comité Technique (CT).

Les résultats des élections professionnelles pour la CAP sont consultables auprès du centre de gestion.

Comme la collectivité compte plus de 50 agents, elle a l'obligation de disposer d'un comité technique propre. Le 4 décembre 2014, les agents de la Com' d'Agglo ont été amenés à élire ses représentants.

Cette instance est composée de représentants de la collectivité et de représentants du personnel : 4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants sont à pourvoir.

Ce comité, composé à parité de représentants de la collectivité et de représentants du personnel, a pour mission de rendre des avis sur :

20

1. L'organisation des services : organigramme, création d'un service, règlement intérieur, transfert de compétences, délégation de service public... ;
2. Le fonctionnement des services : journée de solidarité, autorisation d'absence, suppression ou création d'emplois... ;
3. La formation des agents : plans de formation, Droit Individuel à la Formation... ;
4. L'hygiène et sécurité en collaboration avec le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de Travail (CHSCT) : équipements de travail ayant une influence directe sur la santé des agents, adaptation des postes de travail à certaines catégories de personnel, risques professionnels, nomination des Agents Chargés de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO).

Résultats des élections professionnelles du CT :

Nombre d'électeurs inscrits	115
Nombre de votants	100
Taux de participation aux élections du CT (nombre de votants/nombre d'électeurs inscrits)	87%
Suffrages blancs et nuls	3
Suffrages exprimés	97

⇒ Voix obtenues par chacune des listes :

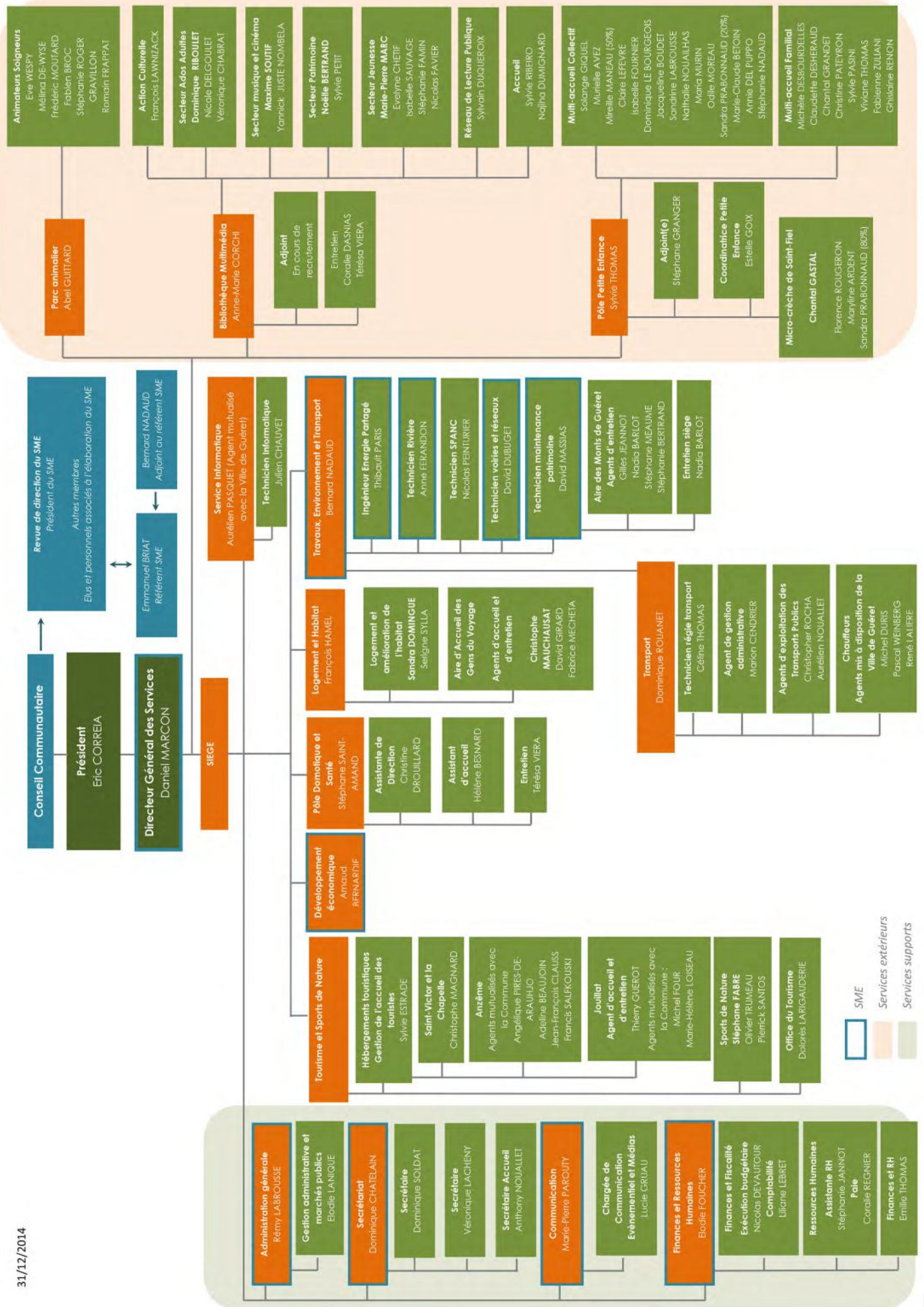
- Liste CGT : 52 soit 53,51% des suffrages exprimés
- Liste FO : 30 soit 30,93% des suffrages exprimés
- Liste CFDT : 15 soit 15,46% des suffrages exprimés

⇒ Nombre de siège de représentants titulaires à pourvoir : 4

- Liste CGT : 3 sièges.
- Liste FO : 1 siège.
- Liste CFDT : 0 siège.

Organigramme

31/12/2014



Les actions en faveur du personnel

En 2014, les actions mises en place l'année précédente pour le personnel ont été poursuivies : prime de fin d'année, compte épargne temps, Noël des Enfants.



© Collection GRAND GUÉRET

Et la com ?

En 2014, le service communication composé de 2 agents à temps plein, a géré un budget total de 530 000€ TTC (communication tous services confondus - 3 marchés publics). La promotion de la collectivité, de ses équipements et du territoire du Grand Guéret a été poursuivie grâce à :

- la gestion d'une banque d'images de 72 000 fichiers ;
- la réception de 7000 mails et l'envoi de 4000 mails ;
- le rassemblement d'1 millier de personnes lors de grands événements (vœux, 1^{ère} Assemblée Générale du Territoire, Arbre de Noël, portes ouvertes Station Sports Nature, départ retraite Mary-Claude Billonnet) ;
- la collaboration directe avec les 12 services de l'Agglo, une cinquantaine de prestataires et une quarantaine de partenaires ;
- la mise en page de 116 documents papier (du simple flyer au rapport d'activités d'une centaine de pages). A noter : 1 magazine annuel + 1 rapport d'activités = 134 pages institutionnelles) ;
- la conception de 15 panneaux de signalétique conçus ;
- l'affichage promotionnel de 12 m² sur 17 semaines (582 affiches soit 7068 m²) ;
- l'affichage promotionnel de 2 m² sur 9 semaines (133 affiches soit 266 m²) ;
- l'achat de 11 500 objets publicitaires ;
- la diffusion de 196 spots radios, soit 81,7 min ;
- la publication de 41 publicités papier ou en ligne ;
- la mise à jour de 3 sites web comprenant entre autre 69 actus rédigées (19 423 visiteurs pour le site de l'Agglo pour 81793 pages vues - 33,7 % de nouveaux visiteurs et 66,7% de visiteurs ayant déjà consulté le site - + 51534 visiteurs pour le site web du Parc Animalier des Monts de Guéret) ;
- l'animation de 5 pages facebook avec 3711 « fans » et plus de 200 publications ;
- l'administration d'un compte twitter avec 242 abonnés et une centaine de tweets ;
- un panorama de 601 coupures presse locale mentionnant la Collectivité ;
- l'organisation de 19 points presse ;
- la rédaction et l'envoi de 67 communiqués de presse ou informations à la presse.

22



© Collection GRAND GUÉRET

FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Informatique

Le service informatique, créé au 1^{er} Janvier 2014, gère l'ensemble des moyens informatiques, tant au niveau installation que maintenance du matériel et des logiciels. Il a un rôle de support aux utilisateurs et de conseil dans les différents domaines (informatique, téléphonie, solutions d'impression, réseaux, contrôle d'accès et vidéosurveillance).

Composition du service

1 ingénieur (0,25 ETP mis à disposition de la Ville de Guéret depuis le 1^{er} janvier 2014) et 1 technicien informatique (depuis le 1^{er} mars 2014)

Moyens informatiques

- 70 postes de travail, 21 ordinateurs portables, 6 serveurs physiques, prochainement environ 70 tablettes
- Plus de 750 000 fichiers sauvegardés chaque jour
- Une trentaine d'imprimantes, 6 photocopieurs
- 4 tableaux blancs interactifs
- Plus de 15 logiciels métiers installés dans les différents services
- Environ 80 postes téléphoniques, 60 numéros externes, 30 téléphones portables
- Le siège de la Communauté d'Agglomération et 9 sites distants sont équipés d'une connexion internet

23

Bilan 2014

La maintenance et les interventions de l'année 2014 : Plus de 500 interventions dans les services pour divers dépannages et assistance.

Installation d'un accès wifi accessible au public : Centre de Ressources Domotique, Bibliothèque Multimédia, Siège de la Com' d'Agglo avec 6 bornes wifi au total.

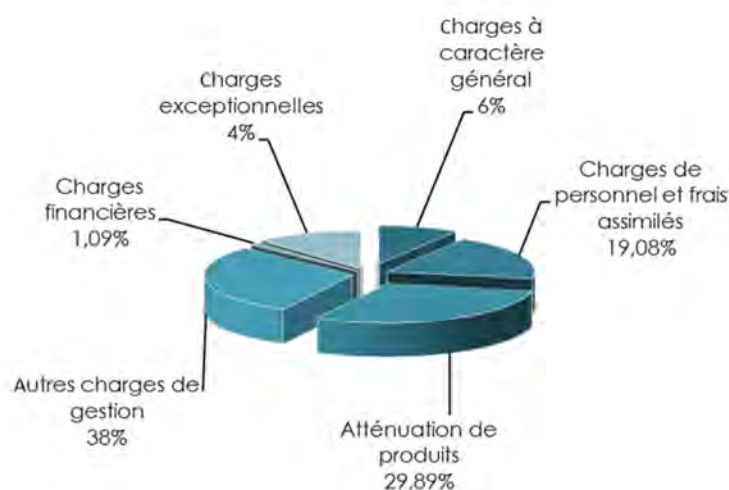
FINANCES ET FISCALITÉ

Budget général

(extrait des comptes administratifs approuvés
par le Conseil Communautaire en juin 2015)

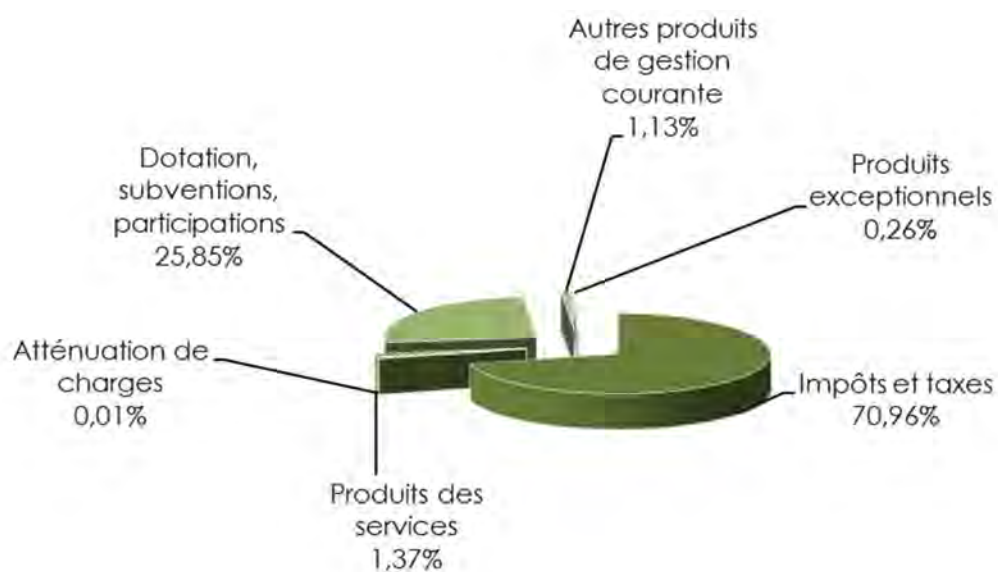
Dépenses réelles de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Charges à caractère général (fournitures, travaux entretien, frais administration)	2 184 009,80 €	1 402 349,23 €	64,21%
Charges de personnel et frais assimilés	3 194 690,00 €	3 066 384,47 €	95,98%
Atténuation de produits	4 810 075,10 €	4 803 460,57 €	99,86%
Autres charges de gestion (indemnités, subventions)	4 814 296,49 €	4 731 686,82 €	98,28%
Charges financières	22 000,00 €	174 570,19 €	793,50%
Charges exceptionnelles (dont subventions budgets annexes)	1 889 947,94 €	1 889 447,94 €	99,97%
Dépenses imprévues	- €	- €	0,00%
Total	16 915 019,33 €	16 067 899,22 €	94,99%



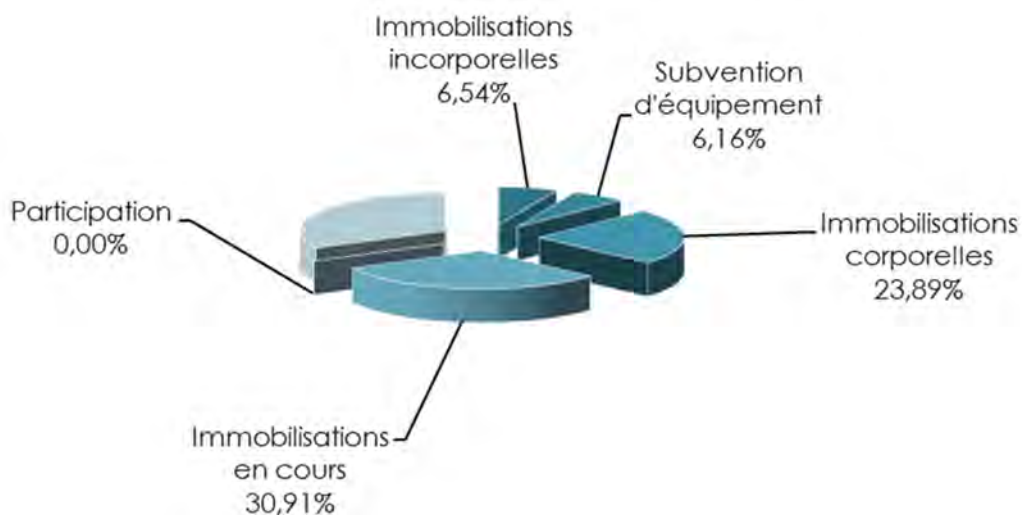
Recettes réelles de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Impôts et taxes	11 783 596,18 €	11 782 190,85 €	99,99%
Atténuation de charges (remboursements sur rémunérations)	41 000,00 €	72 046,44 €	175,72%
Produits des services	233 680,00 €	227 866,04 €	97,51%
Dotations, subventions, participations	4 688 556,00 €	4 292 078,66 €	91,54%
Autres produits de gestion courante	184 500,00 €	188 393,63 €	102,11%
Produits exceptionnels	25 000,00 €	42 398,05 €	169,59%
Total	16 956 332,18 €	16 604 973,67 €	97,93%



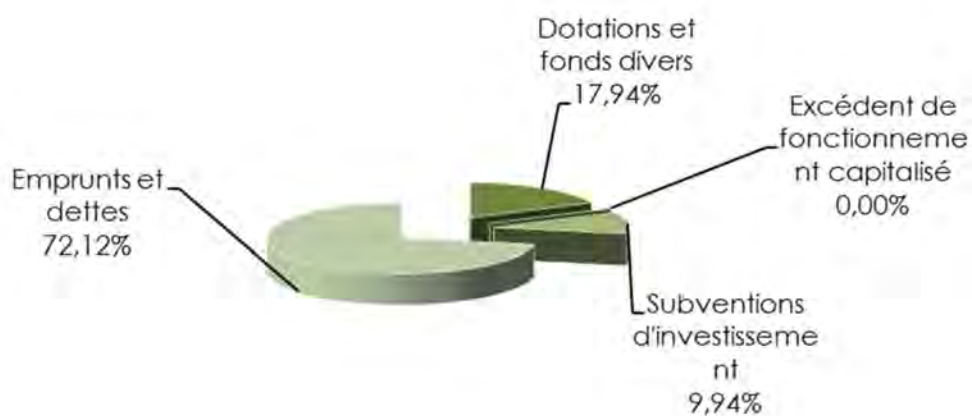
Dépenses réelles d'investissement

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Immobilisations incorporelles	239 150,14 €	104 257,32 €	43,59%
Subvention d'équipement	191 700,00 €	98 265,07 €	51,26%
Immobilisations corporelles	595 485,25 €	381 029,38 €	63,99%
Immobilisations en cours	1 691 740,81 €	493 127,08 €	29,15%
Participation	- €	- €	
Remboursement du capital de la dette	540 000,00 €	518 493,23 €	96,02%
Total	3 258 076,20 €	1 595 172,08 €	48,96%



Recettes réelles d'investissement

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT			Taux
	Prévisions budgétaires	Réalizations	de réalisation
Dotations et fonds divers	336 250,00 €	177 842,50 €	52,89%
Excédent de fonctionnement capitalisé	- €	- €	
Subventions d'investissement	693 877,18 €	98 521,14 €	14,20%
Emprunts et dettes	1 209 247,18 €	714 883,31 €	59,12%
Total	2 239 374,36 €	991 246,95 €	44,26%



Chiffres clés

Résultat global Budget général :

Fonctionnement : 725 676,30€

Investissement : 404 149,21€

Résultat global : 1 129 825,51€

RAR Recettes : 529 610,56€

RAR Dépenses : 332 323,06€

FINANCES ET FISCALITÉ

Budget annexe

" Immobilier d'Entreprises "

Dépenses réelles

Dépenses réelles			Taux
	Prévisions budgétaires	Réalisations	de réalisation
Fonctionnement	460 532,33 €	377 346,72 €	81,94%
Investissement	2 838 147,86 €	242 146,84 €	8,53%
Total	3 298 680,19 €	619 493,56 €	18,78%



28

Recettes réelles

Recettes réelles			Taux de
	Prévisions budgétaires	Réalisations	réalisation
Fonctionnement	457 132,27 €	485 983,26 €	106,31%
Investissement	2 875 929,78 €	1 531 013,22 €	53,24%
Total	3 333 062,05 €	2 016 996,48 €	60,51%



Chiffres clés

Résultat global Immobilier d'Entreprise :

Fonctionnement : 112 036,60€

Investissement : 1 355 914,24€

Résultat global : 1 467 950,84€

RAR Recettes : 113 465,87€

RAR Dépenses : 162 907,48€

FINANCES ET FISCALITÉ

Budget annexe
" Tourisme "

Dépenses réelles

Dépenses réelles			Taux
	Prévisions budgétaires	Réalisations	de réalisation
Fonctionnement	815 072,45 €	517 052,63 €	63,44%
Investissement	1 956 621,57 €	1 104 058,86 €	56,43%
Total	2 771 694,02 €	1 621 111,49 €	58,49%



29

Recettes réelles

Recettes réelles			Taux
	Prévisions budgétaires	Réalisations	de réalisation
Fonctionnement	652 095,85 €	613 772,39 €	94,12%
Investissement	1 875 362,36 €	896 788,25 €	47,82%
Total	2 527 458,21 €	1 510 560,64 €	59,77%



Chiffres clés

Résultat global Tourisme :

Fonctionnement : 259 696,36€

Investissement : -207 270,61€

Résultat global : 52 425,75€

RAR Recettes : 835 410,65€

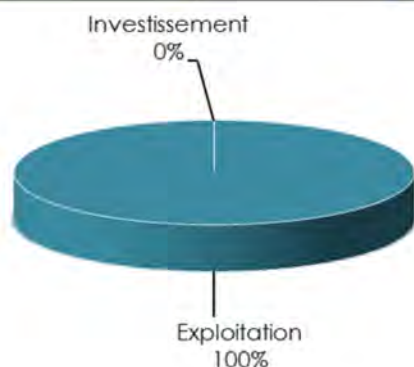
RAR Dépenses : 713 689,03€

FINANCES ET FISCALITÉ

Budget annexe " Zones d'Activités "

Dépenses réelles

Dépenses réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	1 636 497,00 €	541 627,45 €	33,10%
Investissement	1 480 113,03 €	1 065 120,96 €	71,96%
Total	3 116 610,03 €	1 606 748,41 €	51,55%



30

Recettes réelles

Recettes réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	1 624 852,29 €	1 509 726,17 €	92,91%
Investissement	3 091 483,61 €	339 129,92 €	10,97%
Total	4 716 335,90 €	1 848 856,09 €	39,20%



Chiffres clés

Résultat global Zones d'Activités :

Fonctionnement : 979 743,43€

Investissement : 1 497 853,04€

Résultat global : -518 109,61€

RAR Recettes : 592 340€

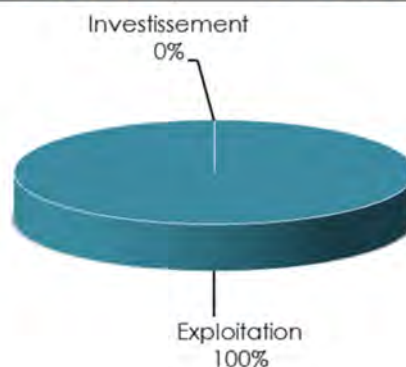
RAR Dépenses : 20 346,55€

FINANCES ET FISCALITÉ

Budget annexe
" SPANC "

Dépenses réelles

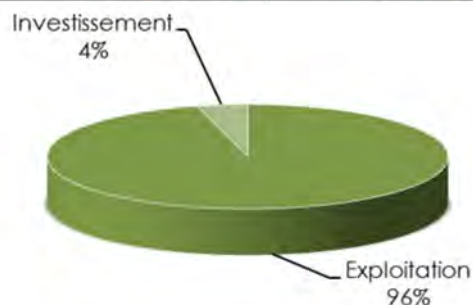
Dépenses réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Exploitation	130 273,41 €	104 663,73 €	80,34%
Investissement	4 500,00 €	- €	0,00%
Total	134 773,41 €	104 663,73 €	77,66%



31

Recettes réelles

Recettes réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Exploitation	127 300,00 €	104 662,42 €	82,22%
Investissement	2 916,29 €	4 486,24 €	153,83%
Total	130 216,29 €	109 148,66 €	83,82%



Chiffres clés

Résultat global SPANC :

Fonctionnement : 2 972,10€

Investissement : 4 486,24€

Résultat global : 7 458,34€

RAR Recettes : 0€

RAR Dépenses : 0€

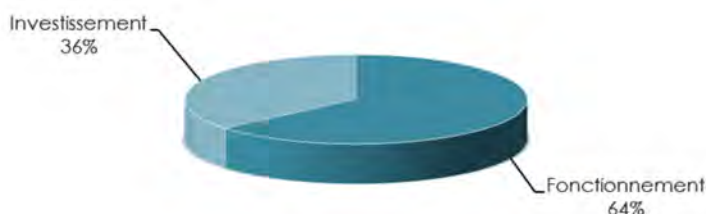
FINANCES ET FISCALITÉ

Budget annexe

" Eco-village de Saint-Christophe "

Dépenses réelles

Dépenses réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	252 995,42 €	252 350,40 €	99,75%
Investissement	38 129,90 €	143 380,47 €	376,03%
Total	291 125,32 €	395 730,87 €	135,93%



32

Recettes réelles

Recettes réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	163 277,54 €	163 001,80 €	99,83%
Investissement	142 084,29 €	249 156,93 €	175,36%
Total	305 361,83 €	412 158,73 €	134,97%



Chiffres clés

Résultat global Eco-village :

Fonctionnement : 369,28€

Investissement : 1 822,07€

Résultat global : 2 191,35€

RAR Recettes : 0€

RAR Dépenses : 0€

FINANCES ET FISCALITÉ

Budget annexe " Transports publics "

Dépenses réelles

Dépenses réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	1 810 781,41 €	1 576 135,12 €	87,04%
Investissement	898 547,69 €	446 989,37 €	49,75%
Total	2 709 329,10 €	2 023 124,49 €	74,67%



33

Recettes réelles

Recettes réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	1 718 629,78 €	1 929 575,33 €	112,27%
Investissement	771 096,69 €	643 249,41 €	83,42%
Total	2 489 726,47 €	2 572 824,74 €	103,34%



Chiffres clés

Résultat global Transports publics :

Fonctionnement : 445 591,84€

Investissement : 196 260,04€

Résultat global : 641 851,88€

RAR Recettes : 211 088,28€

RAR Dépenses : 225 825,12€

FINANCES ET FISCALITÉ

Les indicateurs de loi ATR

Budget consolidé : le budget principal + les 4 budgets annexes

Population INSEE 2014 : 30 098 hab.

Coût et Financement du service rendu	
Dépenses réelles de fonctionnement / population**	589,79 € / hab.
Recettes réelles de fonctionnement / population**	655,39 € / hab.
Dotations d'intercommunalité / population**	102,93 € / hab.
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	20,56%

Effort d'équipement et son financement	
Dépenses d'équipement brut / population**	175,06 € / hab.
Encours de dette / population **	421,22 € / hab.
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	26,71%
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	64,27%

Fiscalité et capacité d'épargne	
Produit des impôts directs / population **	259,92 € / hab.
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	97,10%

34

Intitulé du ratio et signification

- Dépenses réelles de fonctionnement / population : mesure du niveau de service rendu
- Recettes réelles de fonctionnement / population : mesure des moyens financiers récurrents
- Dotation d'intercommunalité / population : mesure de la principale dotation de l'Etat
- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : mesure relative des charges de personnel
- Dépenses d'équipement brut / population : mesure de l'effort d'équipement
- Encours de la dette / population : mesure de l'ampleur de l'endettement
- Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : mesure du poids relatif aux investissements
- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : mesure volumétrique de l'endettement
- Produit des impôts directs / population : mesure des recettes provenant des contribuables
- Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette / recettes réelles de fonctionnement : mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement

Lexique

- Dépenses réelles de fonctionnement : dépenses courantes donnant lieu à des mouvements de fonds. Il peut s'agir de dépenses d'intervention ou de dépenses de moyens (frais financiers, personnel...)
- Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes courantes qui donnent lieu à des mouvements de fonds. Les principales d'entre elles sont la fiscalité directe et indirecte et les dotations reçues
- Encours de la dette : capital restant dû aux emprunts et dettes à long et moyen terme tel qu'il est reporté dans l'état de la dette annexé aux documents budgétaires
- Produit des impôts directs : produit de la taxe professionnelle unique hors compensations fiscales (c/7311)

FINANCES ET FISCALITÉ

Fiscalité et attribution de compensation

Fiscalité

Libellés	Bases notifiées	Variations des bases / N-1 (%)	Taux appliqué par décision du Conseil Communautaire (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit	Variation du Produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	36 189 670 €	2,29%	11,84	0	4 284 857 €	2,29%
TFPB	28 927 189 €	1,63%	0,416	0	120 337 €	1,63%
TFPNB	756 971 €	0,94%	4,53	0	34 291 €	0,94%
CFE	7 336 642 €	0,27%	32,59	0	2 391 012 €	0,27%
TOTAL	73 210 472 €	1,81%			6 830 496 €	1,81%

Attribution de compensation

	Attributions de Compensation 2014
Ajain	30 530 €
Anzême	277 800 €
Bussière	31 482 €
Gartempe	-3 393 €
Glénic	6 014 €
Guéret	1 936 092 €
Jouillat	61 111 €
La Brionne	21 281 €
La Chapelle Taillefert	-8 149 €
La Saunière	111 €
Montaigut le Blanc	452 €
Saint-Eloi	-5 230 €
Savennes	-3 500 €
St Christophe	-1 311 €
St Fiel	3 472 €
St Laurent	-5 230 €
St Léger le Guérétois	75 914 €
St Silvain Montaigut	3 263 €
St Sulpice le Guérétois	13 351 €
St Vaury	19 658 €
St Victor en Marche	1 160 €
Ste Feyre	137 947 €
Total	2 592 826 €

FINANCES ET FISCALITÉ

Subventions et participations financières

Subventions

Subventions 2014	
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA CREUSE	5 500,00 €
ACCA	2 500,00 €
Association du Pays de Guéret	90 642,00 €
ASSOCIATION LES P'TITS PAS	35 650,00 €
ASSOCIATION MARCHÉ EN L'AIR	3 300,00 €
CREUSE OXYGENE	44 000,00 €
GAL Pays de Guéret	35 735,00 €
INITIATIVE CREUSE GARTEMPE	6 075,00 €
KAYAK CLUB MARCHOIS	2 500,00 €
LABYRINTHE GEANT DE GUERET	2 000,00 €
LIMAIR	3 582,00 €
LIMOUSIN ACTIF	10 000,00 €
LIMOUSIN TV (SAS)	7 000,00 €
Office du Tourisme des Monts de Guéret	197 000,00 €
SEM MAISON DU LIMOUSIN	3 915,00 €
Association Maison de la Creuse	25 000,00 €
TOUR DE LA CREUSE	3 000,00 €
ENTRE'VUES	1 000,00 €
FDSEA	500,00 €
SPA de la CREUSE	10 000,00 €
SPORTS ATHLETIQUES MARCHOIS	3 884,00 €
TOUR DU LIMOUSIN	8 500,00 €

Participations

Participations 2014	
AUTONOB'LAB	1 000,00 €
IREPS LIMOUSIN	20,00 €
ST2C	200,00 €
MACEO	1 052,00 €
IDEAL CONNAISSANCES	950,00 €
CONSERVATOIRE REGIONAL ESPACES	650,00 €
AMIS DE LA CREUSE	25,00 €
ARCHIVES EN LIMOUSIN	28,00 €
CGHHML	49,00 €
SIGILLOGRAPHIE SOCIETE FRANCAI	45,00 €
OREE (ASSOCIATION)	2 000,00 €
ADCF 2	3 057,35 €
ASSOC MAIRES ET ADJOINTS CREUS	1 368,19 €
ASS. NATION. ELUS LA MONTAGNE	100,00 €
CAUE DE LA CREUSE	10 535,00 €
ASSOCIATION URGENCE LIGNE POLT	500,00 €
FEDERATION NATIONALE DES SCOT	500,00 €
ASSOC "AMIS ROBERT MARGERIT"	25,00 €
GITES DE FRANCE	3 773,80 €
FEDERATION FRANCAISE CYCLISME	800,00 €
CENTRE FRANCE BOOSTER	399,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	600,00 €
CPIE DES PAYS CREUSOIS L'ESCUR	2 456,00 €
ALTRO	1 900,00 €
PALME ASSOCIATION	1 800,00 €
ADRT TOURISME CREUSE	350,00 €

Aménagement de la parcelle de terrain pour l'implantation d'un crématorium sur le parc d'activités d'Ajain : plan de financement

Dans sa séance du 4 juillet 2013, le Conseil Communautaire a approuvé le contrat de Délégation de Service Public avec la société "ATRIUM" pour la construction et la gestion d'un crématorium, sur un terrain appartenant à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret sur le Parc d'Activités d'Ajain. Depuis, le concessionnaire de l'opération s'est rapproché du maître d'œuvre de la Communauté d'Agglomération pour préparer le terrain, support du projet. En effet, les clauses du contrat de concession prévoient que les travaux de viabilisation sont à la charge de la structure intercommunale. Il s'agit principalement des travaux de terrassement généraux, l'amenée des différents réseaux, ainsi que la mise à disposition d'un accès sécurisé à la parcelle à partir de la route départementale.

L'ensemble des travaux nécessaires a été chiffré, par le bureau INFRALIM et est présenté ci-dessous.

- Lot 1 : Terrassement voiries, comprenant travaux préliminaires, terrassement, plate-forme bâtiment et couche de forme, terrassement sous chaussée et stationnements et couche de forme, accès à la parcelle, terrassement, couche de forme et de réglage, finition en béton bitumineux, signalisation réglementaire, 43 890,00€ HT.

- Lot 2 : Réseaux d'assainissement, d'eau potable et réseaux secs, comprenant l'ensemble des tranchées, tuyaux, fourreaux et ouvrages divers pour desservir le terrain à partir des réseaux existants, 112 996,73€ HT.

- Lot 3 : Aménagements paysagers, comprenant plantation d'arbustes à l'entrée du site, clôture périphérique et rétablissement des portails des propriétés riveraines, 24 555,00€ HT.

37

Maitrise d'œuvre, déplacements des réseaux des concessionnaires existants sur site, contrôle technique et mission SPS pour un total de 38 558,27€ HT.

L'ensemble de l'opération s'élève à 220 000€ HT.

Le plan de financement se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Montant des travaux comme décrit ci-dessus	220 000,00€ HT	
Subvention Conseil Général de la Creuse - 20%		77 000,00€
Subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur - 14,66%		15 000,00€
Autofinancement Communauté d'Agglomération du Grand Guéret - 30,34%		84 000,00€
Totaux HT	220 000,00€ HT	220 000,00 €
TVA 20%	44 000,00€	
Totaux TTC	264 000,00€ TTC	

Vote du taux de cotisation foncière des entreprises 2014

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la taxe professionnelle payée par les entreprises est remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET). Cette dernière est composée d'une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et d'une Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

La réforme s'est appliquée à la Communauté d'Agglomération à partir de l'année 2011 et elle s'est vue transférer le taux Départemental et Régional de l'ancienne taxe professionnelle. Une part des frais d'assiette et de recouvrement est également transférée par l'Etat.

La Communauté d'Agglomération a opté pour un régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au sens de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts. Elle perçoit donc l'ensemble de la fiscalité économique du territoire et fixe un taux unique pour celui-ci.

Le transfert de la CFE, seul impôt économique sur lequel l'Agglo vote un taux, implique que le taux EPCI sera appliqué sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil Communautaire décide de voter un taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 32,59 % pour l'année 2014.

Passation d'un contrat de crédit-bail immobilier avec la société SCI HORIZON GUERET

Lors du Conseil Communautaire du 14 novembre 2013, ce dernier a approuvé l'acquisition par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret du site de la BSMAT de Guéret, soit les parcelles cadastrées section 38 Al n° 1, 3 et 429 sises sur la commune de Guéret, d'une superficie de 200 230 m², pour l'euro symbolique.

L'acte de vente établi par Maître CHAIX, notaire à Guéret avec le concours des notaires de l'Etat, comme cela est prévu pour ce type de cession a été signé le 6 décembre 2013.

Concernant les modalités d'occupation et d'utilisation du site par le Détachement de la 13^{ème} Base de Soutien et du Matériel de Guéret, et ce, jusqu'à sa dissolution au plus tard le 1^{er} juillet 2014, une convention d'occupation a été également signée le même jour entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et le BSMAT.

Conformément à ce qui est indiqué dans l'acte de vente, la Communauté d'Agglomération s'engage à réaliser sur ces immeubles, une ou plusieurs opérations ou actions d'aménagement au sens de l'article L300-1 du Code de l'urbanisme, et notamment le projet d'aménagement consistant à accueillir une nouvelle activité économique, à savoir, l'implantation par la Société "FUTURA FINANCES" d'une plate forme logistique destinée à recevoir des stocks de tout type (alimentaire, textile, décoration ...), le traitement de ces stocks et l'expédition de ces marchandises en direction des magasins de l'enseigne NOZ du Centre et du Sud Ouest de la France.

Afin de permettre l'implantation de la plate-forme logistique de la société FUTURA FINANCES, un contrat de crédit-bail immobilier a été établi dans le cadre de la loi n° 66-455 du 2 juillet 1966 relative aux entreprises pratiquant le crédit-bail, et de l'ordonnance n° 67-837 du 28 septembre 1967, par l'étude de Maître SALLON, notaire à Limoges.

Les biens, objets du contrat de crédit-bail, seront consacrés par le preneur, à l'exercice de son activité de prestataire logistique, à savoir : " plate-forme logistique destinée à recevoir des stocks de tout type (alimentaire, textile, décoration, jouet, bricolage), traitement de ces stocks et réexpédition de marchandises en direction principalement des magasins de l'enseigne NOZ ".

Le montant du loyer supporté par le preneur, assujetti à la TVA, sera payé mensuellement et intégrera les frais financiers supportés par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et fixés par l'établissement bancaire prêteur.

Le crédit-bail a conclu pour une durée de 15 années entières et consécutives acommené le 1^{er} juillet 2014 et qui se terminera le 30 juin 2029.

Le montant total des loyers prévisionnels sur 15 ans est de 1.826.000,00 € HT. Le montant mensuel du loyer est de 10.145,00 € HT. A ce loyer s'ajoute la Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux de 20%, et toutes les charges auxquelles le preneur s'oblige dans le contrat.

Conformément à la réglementation, l'avis du Service France Domaine a été sollicité sur la valeur locative de l'ensemble immobilier. L'avis en date du 10 décembre 2013 s'élève à 398 000 euros par an.

Par courrier en date du 7 mai 2014, le notaire de la Société FUTURA FINANCES a indiqué que le crédit-preneur était la SCI HORIZON GUERET.

Travaux de réhabilitation sur le site de la BSMAT de Guéret en vue de l'implantation de la Société Futura Finances : approbation du plan de financement

Dans le cadre de la fermeture du site de la BSMAT de Guéret, un ensemble d'actions a été engagé pour permettre la création d'activités économiques sur la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Dans le cadre de ses actions de prospection d'entreprises, la Communauté d'Agglomération a trouvé un repreneur du site, en l'occurrence la Société Futura Finances, dont le siège social est situé à Cassis (13). Futura Finances est une holding spécialisée dans le destockage de masse grâce à un réseau de distribution discount sous l'enseigne Noz. Elle travaille essentiellement sur les invendus provenant de la grande distribution et des industriels.

39

Futura Finances qui a actuellement plusieurs sites de logistique sur le Nord de la France souhaite développer son réseau de magasins de proximité NOZ sur le Sud Ouest de la France. A ce titre, et dans le but de rapprocher les sites de logistique des lieux de commercialisation des produits, il était essentiel pour Futura Finances de se positionner sur une plate forme logistique localisée au Centre de la France.

Pour répondre à cette problématique, Futura Finances a donc retenu l'Agglomération du Grand Guéret pour ouvrir sa prochaine plate-forme logistique qui sera localisée sur le site de la BSMAT, et ce, en perspective de créer dans un premier temps 130 emplois.

L'objectif du Groupe est de débiter son activité sur le site en 2015 (2^{ème} semestre). Conformément à l'engagement des 2 parties, des travaux doivent donc être engagés afin de remettre le site aux normes indispensables pour des activités de logistique.

Ces travaux ont été inscrits dans le Contrat de Restructuration du site de la Défense de Guéret (CRSD). Pour mémoire, un diagnostic technique avait été réalisé sur le site en 2011 par le bureau d'études Saunier et Associés. Il était ressorti de cette étude un certain nombre de préconisations à prendre en compte.

Pour répondre à ces préconisations, la Communauté d'Agglomération engagera donc les travaux suivants :

- le raccordement du réseau d'eaux usées au réseau de la ville de Guéret, étant donné l'obsolescence de la station d'épuration actuelle,
- la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales (avec séparateur à hydrocarbures),
- la réfection d'une partie de la toiture du bâtiment principal.

Pour réaliser ces travaux, un plan de financement a été établi :

Dépenses en € (HT)		Recettes	
<u>travaux assainissement</u>			
- Raccordement Eaux usées	154 608	Etat (FRED/CRSD)	1 015 200
- Bassin de rétention EP	351 266		
- Reprise inversion des branchements	4 800	Communauté	1 409 000
- Frais Bornage	1 380	d'Agglomération	
- Etude géotechnique	2 206	(emprunt)	
- SPS	3 000		
-Maîtrise d'œuvre	26 081		
-Imprévus (2% montant travaux)	10 213		
<u>Sous total Travaux assainissement</u>	553 554		
<u>Travaux Réfection toiture</u>			
-Travaux	1 782 646		
-SPS	15000		
-Contrôle technique	15000		
-Dommage Ouvrage	13000		
<u>Sous total Travaux Réfection toiture</u>	1 825 646		
-Frais de notaire	45000		
TOTAL	2 424 200	TOTAL	2 424 200

40

La Société Futura Finances engagera pour sa part les travaux suivants :

- regroupement de cellules,
- mise en conformité de certains locaux,
- travaux d'électricité,
- désenfumage,
- réfection d'une partie de la toiture,
- création de quais PL,
- chauffage des zones de production,
- dépose de plafonds,
- reprise de certaines parties des sols,
- etc.

Au titre du CRSD, la Communauté d'Agglomération sollicitera une participation de 1 015 200 € HT auprès de l'Etat.

La participation de la Communauté d'Agglomération au titre des travaux réalisés sera ensuite entièrement répercutée à Futura Finances, avec la mise en place d'un crédit-bail immobilier sur une période de 15 années.

Implantation d'une unité de fabrication de produits pharmaceutiques sur la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret par la Société TERALI

Dans le cadre du travail réalisé pour le développement économique du territoire, la Communauté d'Agglomération du Grand du Guéret travaille notamment en étroite collaboration avec Limousin Expansion, l'Agence Régionale de développement économique du Limousin.

Dans le cadre de ses contacts, Limousin Expansion a mis en relation la Communauté d'Agglomération avec la Société TERALI, entreprise pharmaceutique basée à Fondettes (37) dans la banlieue de Tours.

Cette société est dirigée par le Docteur Thierry PLOUVIER, Médecin, titulaire d'un MBA de Stanford University. Il a été notamment Président pour la France des Laboratoires Chiesi, d'Organon, puis Vice-président Europe de la biotech Encysive Pharmaceuticals (2006-2009).

En 2009, après avoir passé l'essentiel de sa carrière dans des groupes internationaux, il acquiert les Laboratoires Pharmaceutiques POIRIER, alors en difficulté. Dix huit mois après son arrivée, après avoir remonté la situation financière de l'entreprise, il annonce la création de TERALI.

Les laboratoires TERALI fabriquent et commercialisent des préparations hospitalières et des compléments alimentaires. Ces produits pharmaceutiques simples sont réalisés en petites séries, pour répondre notamment aux besoins spécifiques des préparations hospitalières, non pourvus par les grands groupes pharmaceutiques. Dans le cadre du développement de TERALI, le Docteur Thierry PLOUVIER s'est rapproché de la Limousin Expansion afin d'entrevoir les possibilités d'aides et d'appuis que pouvaient lui apporter les acteurs régionaux du développement économique.

L'élément crucial pour que TERALI puisse poursuivre son essor est la possibilité de disposer d'un outil de production aux normes BPF "Bonnes pratiques de fabrication". Cet outil permettrait de répondre aux exigences de l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) pour l'obtention du statut d'établissement pharmaceutique de production.

41

À ce titre et au vu de la volonté forte du Docteur Thierry PLOUVIER de faire croître cette société par l'obtention de nouveaux marchés, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret s'est déclarée intéressée par ce projet d'implantation sur son territoire.

Des réunions de travail ont eu lieu entre la Communauté d'Agglomération et les Laboratoires TERALI pour évaluer les investissements nécessaires à moyen et long terme permettant à l'entreprise de se développer dans de bonnes conditions. Le projet immobilier a notamment été affiné pour parvenir aux besoins suivants :

- un établissement pharmaceutique d'une surface hors œuvre brute (SHOB) estimée à 1 150 m², comprenant :
 - des locaux de fabrication et de conditionnement réalisés selon la technologie des salles blanches,
 - des locaux de stockage / locaux techniques,
 - des locaux administratifs / laboratoire de contrôle.

D'après les premières visites effectuées sur Guéret, l'implantation aura lieu sur la zone d'activités « Grande-raie », commune de Guéret, sur un terrain de 6 000 m².

Après avoir échangé avec des experts sur ce type de réalisation immobilière, les services de la Communauté d'Agglomération ont estimé la construction du bâtiment.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est ainsi décliné :

Dépenses en € (HT)		Recettes en € (HT)	
<u>Travaux dont :</u>			
- Gros oeuvre	186 491	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	1 331 500
- Terrassement	102 450		
- Charpente métallique	97 806		
- Bardage métallique	73 157		
- Couverture métallique	80 269		
- Carrelage faïences	7 970		
- Zinguerie	5 944		
- Menuiserie intérieur bois	8 200		
- Menuiserie extérieur pvc et bois	14 348		
- Serrurerie	35 326		
- Cloisons et faux plafonds	27 404		
- Plâtrerie	21 054		
- Peinture-revêtement sol	43 781		
- Electricité	69 884		
- Salle blanches	245 593		
- Traitement d'air	337 354		
- Fluides	299 329		
- Ascenseur	17 000		
Sous-total travaux	1 673 360		
- Valorisation du foncier (6 000 m ² à 15€ HT/m ²)	90 000		
- Maîtrise d'oeuvre	148 000		
- Contrôle technique	5 010		
- SPS	1 953		
- Etudes géotechniques	2 093		
Divers, imprévus	79 584		
TOTAL	2 000 000	TOTAL	2 000 000

42

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret prendra à sa charge cette opération d'aménagement avec la mise en place d'un crédit-bail immobilier. Cet investissement de la Communauté d'Agglomération permettra à l'entreprise de réaliser des investissements productifs (matériel) et de développer son marché à l'international (création d'emplois pour développer l'export).

La création de ce site de production pharmaceutique pourrait permettre la création de 12 à 20 emplois sur Guéret à l'horizon des 5 ans (pharmacien, responsable qualité, assistant administratif et comptable, logisticien/magasinier/cariste, maintenance électromécanique, contrôleur de qualité, chef d'équipe de production, opérateurs de production...).

Vente d'une parcelle de terrain sur la Zone d'Activités "Granderaie" à la commune de Guéret dans le cadre de la création d'un réseau de chaleur urbain

Dans le cadre de ses actions visant à favoriser la transition énergétique, la Ville de Guéret a élaboré un plan d'actions au travers d'un agenda 21.

Au titre de ces actions, une délibération du 19 décembre 2012 a validé le principe de Délégation de Service Public pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain pour une période de 30 ans.

Ce réseau de chaleur sera alimenté presque intégralement par de la biomasse, avec une partie majoritaire de plaquettes forestières issues de forêts gérées durablement et le reste en produits connexes. Il est prévu également un appoint de secours en gaz.

Dans un premier temps, ce réseau de chaleur devrait alimenter un ensemble de bâtiments publics (équipements scolaires, bâtiments administratifs, logements collectifs type HLM, Hôpital ...).

Un appel à candidatures a permis de retenir la Société COFELY comme délégataire. COFELY est la marque leader des services d'efficacité énergétique de GDF SUEZ pour les villes et les entreprises.

Pour positionner le site de production de chaleur, la Ville de Guéret a examiné plusieurs scénarios et son choix s'est finalement porté sur la zone d'activité « Granderaie » située sur la commune de Guéret.

Une parcelle de 4 500 m² peut être commercialisée à la Ville de Guéret. Sur cette parcelle seront construits plusieurs bâtiments (chaufferie bois, chaufferie gaz et 1 silo à bois), où sera produite la chaleur, par la suite distribuée aux clients par l'intermédiaire de canalisations de transport de chaleur.

À partir de la zone d'activités « Granderaie », le réseau de chaleur s'étendra sur 7 km et passera par les grands axes où sont situés les acteurs publics, à savoir l'avenue René Cassin, l'avenue Charles de Gaulle, la place Molière, l'avenue de la République, l'avenue de la Sénatorerie ou encore l'avenue du Limousin. Le prix de vente des parcelles de terrain situées sur la zone d'activités "La Granderaie" a été fixé à 15 € HT/m² lors du Conseil Communautaire du 6 juin 2013.

Le Conseil Communautaire a décidé de la cession d'une parcelle de terrain de 4356 m² positionnée sur la zone d'activités « Granderaie » sur la commune de Guéret au prix de vente de 15 € HT/m².

Exploitation du bar-restaurant de la plage d'Anzême : mise en place d'une convention d'exploitation pour l'année 2014

43

Par arrêtés préfectoraux n°2013-342-02 du 9 décembre 2013 et n° 2013-354-07 du 20 décembre 2013, il a été mis fin à compter du 31 décembre 2013 minuit à l'exercice des compétences du Syndicat mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion des sites de la Vallée de la Creuse.

Dans le cadre de ces arrêtés préfectoraux, il a été convenu la mise à disposition du bar-restaurant sur la plage d'Anzême à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Cet ensemble immobilier dont la construction date de 1988, avec des travaux d'extension en 1992, occupe une surface de 140 m². Il est occupé actuellement par Monsieur Jean Marc BLOT, et ce, depuis 2004.

Monsieur BLOT ouvre son établissement les week-ends et jours fériés au mois de mai, puis tous les jours de juin à septembre. Il organise des repas midi et soir, que ce soit à l'intérieur du restaurant ou sur la terrasse extérieure. Son activité fonctionne correctement et il sert en moyenne 6 500 couverts sur l'intégralité de la saison. De plus, il organise des animations musicales sur le site pendant la période juillet-août, ce qui lui permet de fidéliser la clientèle.

Également, ce site est très fréquenté l'été par les touristes, notamment grâce au camping que gère désormais la Communauté d'Agglomération (5 mobil-homes et 25 emplacements à la location).

Ce bar-restaurant est donc actuellement géré par Monsieur BLOT et, à ce titre, une convention d'exploitation avait été signée fin 2013 avec Le Syndicat mixte pour l'occupation du site sur l'année 2014.

Le Conseil Communautaire a décidé de la mise à disposition du bar-restaurant de la plage d'Anzême à Monsieur Jean Marc BLOT pour l'année 2014, avec la mise en place d'une convention d'exploitation moyennant une redevance de 3 500 €.

Exploitation du bar restaurant de la plage de Jouillat : mise en place d'une convention d'exploitation pour l'année 2014

Dans le cadre des arrêtés préfectoraux précités, il a été convenu la mise à disposition du bar-restaurant sur la plage de Jouillat à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Cet ensemble immobilier dont la construction date de 1986, avec des travaux d'extension en 2001, d'une surface d'environ 100 m², comprend une salle de bar et de restaurant (25 couverts), une cuisine, une légumerie et une plonge. Cet établissement dispose également d'une grande terrasse (150 m²) et se situe en bord de plage. L'espace d'accueil est équipé d'un comptoir de bar et de pompes à bière. La cuisine présente des équipements fixes (hotte, évier). Le local dispose également d'un accès internet Wifi.

Ce local commercial est au cœur du site touristique des Monts de Guéret et aux portes de la Vallée de la Creuse. Il se situe également à proximité immédiate d'un hameau de 12 chalets, d'un terrain de tennis, d'un mini-golf et d'un terrain de pétanque.

Ce site était inoccupé depuis décembre 2013, l'exploitante du site n'ayant pas souhaité continuer sur 2014.

Fort de ce manque sur le territoire, la Communauté d'Agglomération a lancé un appel à candidature pour l'exploitation de ce bar-restaurant. Des visites ont été organisées avec des exploitants potentiels et c'est finalement Monsieur Jean Luc FERRER qui a été retenu par le groupe de travail en charge de ce dossier.

Monsieur FERRER, originaire de la Corrèze, a plusieurs expériences dans le domaine de l'hôtellerie, de la restauration en tant que cuisinier et dans le service comme barman. Il possède tout le matériel nécessaire pour débiter l'activité dans les meilleures conditions (vaisselle, four professionnel, congélateur...).

44

Monseieur FERRER a exercé son activité en 2014 sur la période du 17 juin au 30 septembre 2014. Le Conseil Communautaire a donc décidé de la mise à disposition du bar-restaurant de la plage de Jouillat à Monsieur Jean Luc FERRER pour l'année 2014 avec la mise en place d'une convention d'exploitation moyennant une redevance de 2 900 €.

Avenant au pré-contrat d'Agglomération signé entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et le Conseil Régional du Limousin

Dans l'objectif de poursuivre les contractualisations engagées avec les territoires, le Conseil Régional du Limousin et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ont signé le 2 janvier 2014 un Pré-contrat d'Agglomération. Ce pré-contrat d'agglomération prévoyait le financement d'actions de développement local sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Ce Pré-contrat d'agglomération actait le financement des 7 actions suivantes :

- ▶ Action 1 : Mission de programmation pour la réalisation d'une piscine avec espaces aquatiques et autres espaces de loisirs annexes.
- ▶ Action 2 : Réalisation d'un diagnostic agricole.
- ▶ Action 3 : Soutien aux projets de mobilité urbaine : audit de fonctionnement.
- ▶ Action 4 : réalisation d'études de définition et d'organisation d'un pôle d'échange intermodal de transports à partir de la gare SNCF.
- ▶ Action 5 : Création d'un showroom et aménagement d'une salle de conférence dans l'enceinte du Centre de Ressources Domotique.
- ▶ Action 6 : Etude de programmation pour l'aménagement d'un nouvel Office de Tourisme et d'un sentier d'interprétation de la ville de Guéret.
- ▶ Action 7 : Création du Pôle Nature des Monts de Guéret.

Parmi ces actions, les actions 3, 5 et 6 n'ont pu être engagées avant le 30 juin 2014, date de fin du Pré-Contrat d'Agglomération.

Suite à la demande de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, la Commission Permanente du Conseil Régional du Limousin s'est réunie le 30 juin 2014 et a validé la prolongation du Pré-Contrat d'agglomération jusqu'au 31 décembre 2014, et ce, pour les actions 3, 5 et 6. Il est nécessaire à ce titre de passer un avenant n°1 au Pré-Contrat d'Agglomération.

Le Conseil Communautaire a approuvé la passation d'un avenant relatif au Pré-contrat d'agglomération signé entre le Conseil Régional du Limousin et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Contrat de restructuration du site de la défense de Guéret : modification des actions et prolongation pour une période de deux ans

Le 22 décembre 2011, a été signé entre l'État et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret le contrat de redynamisation du site de la Défense de Guéret, et ce pour une période de 3 ans, prenant fin le 22 décembre 2014.

Dans le cadre du CRSD de Guéret, 3 axes avaient été identifiés pour permettre le développement économique local :

- Axe 1 : favoriser l'accueil d'opérateurs publics et privés,
- Axe 2 : Développer de nouvelles filières et de nouveaux projets respectueux des principes de développement durable,
- Axe 3 : Soutenir le développement d'activités économiques et le développement de l'emploi.

Ces axes préfiguraient la mise en place d'actions de développement économique, permettant notamment :

- la réhabilitation du site de la BSMAT de Guéret,
- l'installation d'activités sur le Parc Industriel de l'Agglomération du Grand Guéret,
- la prospection d'entreprises,
- l'étude de faisabilité sur la possibilité d'installer une filière éco-activités sur le territoire,
- l'aide financière à la création d'emploi,
- le soutien au projet de plate-forme téléphonique de la CAF,
- l'aide à la mise en place de packs domotique.

45

Ces actions ont été engagées avant la fin du CRSD (22 décembre 2014) hormis l'action concernant le soutien à l'implantation d'un projet de production d'énergie par méthanisation. Cette action portée par la société ABIODIS devait bénéficier d'un soutien de l'État à hauteur de 545 000 € sur la base d'une subvention au titre du FRED de 305 000 € et d'une subvention au titre du FNADT de 240 000 €. Ces subventions avaient été décidées en rapport avec le projet ABIODIS, qui portait sur un investissement de 23 M€.

Or, les dernières indications avancées par la société ABIODIS font état d'un projet évalué désormais à 16,4 M€ et réparti en 3 phases :

- 1^{ère} phase : construction d'une unité de méthanisation avec production d'électricité et de chaleur. L'installation comprendra une seule phase d'une puissance électrique de 1,2 MW,
- 2^{nde} phase : construction d'une unité de production de micro-algues avec pour objectif la production d'un complément alimentaire destiné à l'alimentation humaine,
- 3^{ème} phase : dans le cadre du traitement et de la valorisation des ordures ménagères sur le département de la Creuse, création d'une unité de pyro-gazéification permettant la valorisation énergétique des ordures ménagères et la production de chaleur en complément de la chaleur produite par la méthanisation.

Au vu des délais impartis pour engager cette action dans le cadre du CRSD et du montant d'investissement moins important qu'initialement prévu, il a donc été question :

- de demander une prolongation du CRSD de Guéret pour une période complémentaire de 2 ans, et ce jusqu'au 22 décembre 2016,
- de modifier la répartition des crédits initialement alloués.

Il est donc envisagé à ce titre de modifier les montants affectés à l'action 2 du CRSD intitulée « Soutenir l'implantation d'un projet de production d'énergie par méthanisation – Société Abiodis ». Seuls, les crédits FRED à hauteur de 305 000 € resteraient affectés à cette action.

Par conséquent, il convient donc de réaffecter les 240 000 € de crédit FNADT à une nouvelle action. L'action nouvellement proposée est la mise en œuvre d'une signalétique des Parcs d'activités et du Parc industriel du Grand Guéret.

La Communauté d'Agglomération souhaite que soient identifiées et mises en valeur les entreprises sur le territoire. Cette mise en valeur participe à l'attractivité du territoire et actuellement, il n'existe pas de schéma directeur et de charte graphique permettant d'améliorer la signalisation des entreprises.

Une démarche a donc été engagée dès 2012 par la Communauté d'Agglomération et un travail a été mené avec le Bureau d'études ASCODES pour réaliser une étude de programmation et la maîtrise d'œuvre relative à la signalisation des zones d'activités d'intérêt communautaire.

D'après les chiffrages effectués, au stade du dossier de consultation des entreprises, le coût global du projet est estimé à la somme de 455 410 € HT. La somme de 240 000 € au titre du FNADT pourrait donc être mobilisée pour réaliser cette opération.

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant prolongeant de 2 ans le CRSD de Guéret et ce, jusqu'au 22 décembre 2016. Cet avenant modifiera la répartition des crédits FNADT (240 000 €) pour financer la mise en œuvre d'une signalétique des Parcs d'activités et du Parc industriel de l'Agglomération du Grand Guéret.

46

Mise en œuvre d'une signalétique des Parcs d'Activités et du Parc Industriel de l'Agglomération du Grand Guéret – lancement de la procédure marché public (approbation du DCE) - approbation du plan de financement prévisionnel

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est composée de 22 communes ; elle dispose notamment des compétences suivantes : développement économique et aménagement de l'espace communautaire.

C'est dans le cadre de ces compétences, que la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret gère et développe l'activité économique de son territoire et notamment les Zones d'Activités suivantes :

- Zone d'activités Les Varennes,
- Zone d'activités de Réjat,
- Zone d'activités de Vernet,
- Zone d'activités des Garguettes (Parc industriel),
- Zone d'activités de Cher du Cerisier (Parc industriel),
- Zone d'activités de Cher du Prat,
- Zone d'activités des Champs Blancs,
- Zone d'activités Le Monteil,
- Zone d'activités La Jarrige,
- Zone d'activités de Granderaie,
- Zone d'activités de Corbigny.

Aujourd'hui la signalétique sur ces zones est soit absente, soit disposée de manière désordonnée, voire non réglementaire.

C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a lancé une étude sur ce sujet, afin de revoir l'ensemble de la signalétique de tous nos Parcs d'activités et du Parc industriel.

Face aux besoins actuels des entreprises, l'objectif de cette mission est de mettre en place une signalétique à l'intérieur et à l'extérieur des sites d'activités. De plus, elle doit permettre aux visiteurs de prendre connaissance rapidement et facilement du lieu d'implantation de(s) entreprise(s) recherchée(s), d'améliorer l'impact visuel actuel tout en tenant compte d'un environnement de qualité existant.

Les établissements présents sur les Parcs d'activités cherchent souvent à bénéficier de l'effet vitrine maximal pour des raisons commerciales. Ce souhait est justifiable dans un raisonnement personnel. Or, on constate bien souvent que cela conduit à une profusion de panneaux, enseignes, marquages pour se différencier de son voisin et être repérable du public. À terme, cette profusion rend les choses illisibles. L'effet recherché est manqué, car cette surenchère aggrave la situation.

Pour permettre une meilleure lisibilité des entreprises, un meilleur positionnement commercial et, à terme, une fluidité dans les relations commerciales entre les entreprises, les clients et les fournisseurs, la mise en place d'une signalétique cohérente est donc indispensable. Elle participe à la croissance des entreprises.

Le bureau d'études retenu, à savoir ASCODE basé à Cahors (46), a fait des propositions de plans d'implantation (localisation des équipements prévus), pour une signalisation de chaque site d'activités.

Concrètement, ces propositions intègrent notamment les éléments suivants :

- une signalisation directionnelle depuis la RN 145 en passant par le réseau routier départemental,
- une micro signalétique sur les voies communales,
- la réalisation de Relais d'Information et Services et de Totems d'entrée,
- la signalétique existante à déposer.

À ce jour, l'étude est au stade « projet » selon la loi MOP, et le dossier de consultation des entreprises est en cours de finalisation. En application du Code des Marchés publics, le mode de passation du marché de fournitures courantes et services associés sera l'appel d'offres ouvert et fera l'objet au vu du montant de la consultation (≥207 000 € HT), d'une publicité au journal officiel de l'union européenne (JOUE).

Le coût global de cette action est estimé à la somme de 455 410 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses en € (HT)		Recettes en € (HT)	
Travaux	406 460	Communauté d'Agglomération	215 410
Maitrise d'oeuvre	26 375	Etat (FNADT au titre du CRSD de Guéret)	240 000
Honoraires de présentation du projet aux entreprises	1 100		
SPS	1 152		
Imprévus (5% montant des travaux)	20 323		
TOTAL	455 410	TOTAL	455 410

Zone d'Activités La Jarrige à Saint-Vaury : passation d'une convention pour autorisation de passage sur le site de la station d'épuration de la commune de Saint-Vaury

Dans le cadre de son programme pluriannuel d'aménagement et de requalification des zones d'activités intercommunales, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a réalisé des travaux en 2013 sur le Parc d'activités « La Jarige » sur la Commune de Saint-Vaury.

Ce Parc d'Activités compte actuellement 5 entreprises :

- une fabrique de confitures artisanales, coulis et desserts de fruits (COLLINES),
- un garage automobile (FERANDON),
- une entreprise d'usinage de pièces mécaniques (GAFPEM),
- une entreprise de curage de réseaux d'assainissement (DUPRE ASSAINISSEMENT),
- une entreprise d'aménagement de façades de locaux commerciaux (FACADE MODERNE).

Les travaux réalisés ont permis de remettre ce parc à niveau par rapport aux Parc d'Activités récents aménagés par la Communauté d'Agglomération. Ils offrent à des entreprises, la possibilité de s'installer sur 5 parcelles qui seront ouvertes à la commercialisation. Ces 5 parcelles auront des superficies comprises entre 1 000 et 1 800 m², ce qui, en termes de taille, correspond bien aux besoins des activités artisanales.

Les aménagements réalisés sont les suivants :

- reprise de la voirie principale sur une largeur de 10 mètres incluant la création de trottoirs, permettant de bien délimiter l'emprise du domaine public et les entrées et sorties de chaque lot présent sur la zone,
- enfouissement des réseaux secs (EDF, éclairage, France télécom),
- pose de mâts d'éclairage,
- aménagements paysagers complémentaires,
- création d'un réseau d'eau de collecte des eaux pluviales et construction d'un bassin de stockage avec séparateur à hydrocarbures et pose de vannes d'isolement, pour éviter les pollutions. Une vanne de sécurité commandée à distance par télégestion permettra de limiter les pollutions accidentelles,
- intégration et reprise, sur certaines portions, du réseau d'eaux usées à la nouvelle station d'épuration aménagée par la commune de Saint-Vaury sur le Parc d'Activités.

Dans le cadre des travaux réalisés ci-dessus concernant les équipements publics liés à la gestion des eaux usées et pluviales de la Commune de Saint-Vaury et de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, il a été décidé d'optimiser les espaces et ainsi, de créer un seul accès à ces derniers, via la parcelle où est implantée la station d'épuration de la commune de Saint-Vaury.

La convention pour autorisation de passage fixe les modalités d'exploitation du site où se situent ces équipements publics entre les deux collectivités gestionnaires des équipements.



- Plan de situation -



Enseignement / Formation

FORMATIONS ETUDIANTS

- ▶ [Licence Professionnelle Domotique et Autonomie des Personnes \(Université de Limoges- Faculté des Sciences-ENSIL\)](#)

- Année scolaire 2013-2014

20 étudiants ont été accueillis au Centre de Ressources Domotique de Janvier à fin Février 2014 (11 demi-journées). La période de mars à juin étant réservée aux stages.

- Année scolaire 2014-2015

20 étudiants ont fait leur rentrée le 1^{er} septembre 2014 : remise d'un « kit » d'accueil avec supports promotionnels autour des activités et structures du Grand Guéret, un règlement intérieur du Centre de Ressources (CRD) et une information faite par le personnel.

Accueil de septembre 2014 à décembre 2014 (81 demi-journées).

Contrairement aux autres années, la quasi-totalité des cours s'est déroulée au Centre de Ressources (seuls les enseignements d'anglais ont été dispensés à l'ESPE).

- ▶ [Licence Professionnelle Contrôle Technique de l'Immobilier, Santé et Sécurité de l'Habitat \(Université de Limoges – Faculté de Médecine - Pharmacie\)](#)

- Année scolaire 2014-2015

Une nouvelle formation est hébergée au Centre de Ressources Domotique : la licence professionnelle Contrôle Technique de l'Immobilier, Santé et Sécurité de l'Habitat qui est rattachée à la Faculté de Pharmacie de Limoges. La rentrée s'est effectuée le 22 septembre 2014.

Hébergement 100% au sein des locaux du CRD.

20 étudiants ont fait leur rentrée : remise d'un « kit » d'accueil avec supports promotionnels autour des activités et structures du Grand Guéret, un règlement intérieur public du Centre de Ressources Domotique et une information a été faite par le personnel de l'établissement.

Occupation des salles de septembre à décembre 2014 (89 demi-journées).

► [BTS Domotique \(Lycée Jean Favard\)](#)

Accueil des étudiants de BTS Domotique 2^{ème} année

- Année 2013 – 2014

18 étudiants de janvier à mai 2014, les jeudis de 8h à 12h (23 demi-journées).

- Année 2014 – 2015

13 étudiants de septembre à décembre 2014, les jeudis de 8h à 12h (12 demi-journées).

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

► [GRETA : Le Centre de Ressources Domotique a accueilli la formation de préparation au concours infirmier](#)

De janvier à février 2014, 28 élèves étaient présents sur 30 demi-journées

De septembre à décembre 2014, 30 élèves étaient présents sur 38 demi-journées.

► [CNFPT](#)

Formations sur 20 jours pour l'année 2014

Accueil de délégations

Le personnel présente le Pôle Domotique et Santé et ses actions. Il est également proposé systématiquement une visite du Centre de Ressources Domotique couplée selon les demandes initiales à une visite technique par le service Travaux Environnement de la Communauté d'Agglomération.

- Visite GIP Charentes SolidaritéS : Le 14 avril 2014, venue d'une délégation d'élus et d'agents du Conseil général de Charente-Maritime, dont le Président du Conseil général.

- Visite de l'institut de soins infirmiers d'Ussel : Le 12 mai 2014. Intervention de la cellule domotique du Conseil Général (pack domotique) et la visite de la maison domotique de l'AFPA.

- Visite des services des conseils généraux de l'Allier, du Cher et de la Nièvre :
Le 18 juin 2014.

- Visites C3 consultants : les 7 mai et 19 juin 2014

- LEADER Accueil de la délégation Allemande Livinwell : Le 4 septembre 2014. Un temps d'échange avec les étudiants de la Licence professionnelle Domotique a été organisé.

- Accueil d'une délégation Italienne dans le cadre du Comité de Jumelage de Saint-Sulpice-le-guéretois : Le 12 septembre 2014.

- Accueil de la Délégation Burkinabaise : Le 25 septembre 2014, étaient présents : le Président du Conseil Régional du Plateau Central, un Haut-Commissaire de la province de l'Oubritenga, le Maire d'Absouya, Le Président de la Communauté de Communes de l'Oubritenga, le Maire de Zitenga et un animateur au Pôle ressources.

- Accueil de la délégation de l'Agglomération de Bocage Bressuirais :
Le 12 novembre 2014.

Accueils de partenaires

Le Centre de Ressources Domotique a accueilli 593 personnes pour l'année 2014 concernant les nombreuses réunions de ses partenaires.

- Pays de Guéret
- Lycée Jean Favard
- Rexel
- Conseil Régional
- GRETA, Bureau d'Information Jeunesse, Mission locale
- (...)

Manifestations organisées au CRD

- Journée Portes ouvertes : Samedi 15 mars 2014

Présence de l'Université de Limoges : Présentation des deux Licences professionnelles (20 personnes).

- Fête de l'internet organisée par le Pays de Guéret : Vendredi 21 mars 2014

Les professionnels du numérique ont présenté au grand public leurs projets, compétences et/ou services : atelier Green Screen (association Le 400), atelier ordinateur format « carte de crédit », atelier reconditionnement informatique, atelier webradio (Radio Pays de Guéret), salle de presse (Centre France La Montagne), démonstration imprimante 3D (Lycée Jean Favard – Limouzilab), atelier Light painting, atelier drones (association Altipics)... 180 personnes ont été accueillies lors de cette journée.



- Journée d'information et d'échange autour des bénéfices de la Domotique « vous évoluez, votre habitat aussi » : Mercredi 26 novembre 2014

Journée organisée aux côtés des associations SolASol (Solutions Alternatives et Solidaires en Limousin), Promotelec et de la Mission Locale de la Creuse dans le cadre des Journées nationales de la Domotique et du Mois de l'Economie Sociale et Solidaire.

Cette journée a été l'occasion pour le grand public de découvrir :

- Les technologies communicantes de l'habitat individuel et collectif, pour améliorer le confort, la sécurité, la communication et l'autonomie des personnes
- Les métiers de la domotique et les formations en domotique dispensées dans le département.



© Collection GRAND GUERET

Les exposants présents sur la journée :

- LEGRAND
- AVENIRELEC (AEL)
- MAVILLEAGENCEMENT
- AEF
- DELTA DORE
- SCHNEIDER ELECTRIC
- DOMO CREUSE ASSISTANCE / CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE
- CHAMBRE DE METIERS ET D'ARTISANAT DE LA CREUSE / CNISAM
- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET : SERVICE HABITAT
- AFPA
- GRETA
- ESPACE INFO ENERGIE
- CREUSE CONSEIL DOMOTIQUE
- SOLASOL
- PROMOTELEC

Les associations et les entreprises accueillies en pépinière au Centre de Ressources ont ouvert leurs portes au public :

- ASSOCIATION 23D
- ASSOCIATION BIEN ÊTRE ET INNOVATION EN CREUSE
- AGENCE DE CONSEIL POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (A.C.A.H)
- GROUPE CENTRE SECURITE
- TELIM

Des conférences étaient proposées :

- « Bien être et confort »

Legrand, Conseil Général de la Corrèze, Conseil Général de la Creuse, Sirmad, AEL/ Actid 87, Autonom'lab).

- « Bien-être et économieS »

Espace Info Energie, Lycée Jean Favard, Chambre de Métiers / Greta / Cité des métiers, AEL, Creuse Conseil Domotique.

Le Centre de Ressources Domotique a accueilli ce jour-là 350 visiteurs.

Incubateur - pépinière - développement économique local

► [Accueil de nouvelles entreprises en pépinière/incubateur d'entreprises](#)

- GROUPE CENTRE SECURITE :

Le Groupe Centre Sécurité est hébergé au Centre de Ressources depuis mars 2014. Cette entreprise basée sur Limoges est spécialisée dans la sécurisation de locaux, la sûreté des biens et des personnes, le gardiennage et la vigilance (alarmes, protection incendie, etc...). A l'heure où les enquêtes autour de la domotique révèlent qu'une majorité de Français placent leur sûreté et celle de leur logement au cœur de leurs préoccupations, il était important qu'une telle société puisse compléter le riche panel de la domotique déjà présent sur le pôle guéretois, principalement autour de la gestion énergétique et thermique des bâtiments ou de l'aide au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

- AGENCE DE CONSEIL POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – A.C.A.H.

L'Agence de Conseil pour l'Amélioration de l'Habitat (A.C.A.H.) est incubée au Centre de Ressources depuis le 1er septembre 2014. Marie-Hélène DELHOSTAL en est la gérante. En reconversion professionnelle, elle a repris ses études, a obtenu une licence professionnelle « Domotique et Autonomie » et a décidé de créer son entreprise. Elle propose et met en œuvre des solutions techniques pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou dépendantes.

- AXIONE

Axione Limousin, délégataire de service public en charge du haut et très haut débit, est hébergé au Centre de Ressources Domotique depuis le 26 novembre 2014.

Il œuvre pour un service public numérique avec la recherche de nouvelles modalités d'accès au réseau pour des domaines comme la médecine, la domotique, la recherche, l'éducation... Les infrastructures haut et très haut débit sont essentielles au développement de services compétitifs et innovants dans les filières de la santé et de la Silver Economy

► Hébergement de 2 associations

- Association 23D :

Durant l'attente de la création d'un tiers-lieu innovant et mutualisé, dédié au partage de connaissances, à l'échange d'expériences, à la création participative, à la formation et à l'accompagnement de projets autour des outils numériques, et notamment les dispositifs de reprographie tridimensionnelle, le Centre de Ressources Domotique a hébergé cette association lors de l'année 2014.

- Association « Bien-être et innovation en Creuse »

L'idée directrice de l'association BEIC est de se constituer en laboratoire d'idées qui accueillera les porteurs de tous types de projets, culturels, environnementaux, sociaux ou autres, en vue de contribuer au développement du territoire creusois en lien avec les nouvelles technologies ; elle portera des projets de recherche et de développement dans son champ d'activités ; elle agira pour promouvoir toute sorte de solidarité intergénérationnelle sur le territoire par des actions ce terrain ; elle a pour vocation de contribuer à la mise en place de technologies innovantes, notamment dans le domaine de la santé et du bien-être, incluant la promotion d'actions de prévention auprès de tous les publics et de toutes les instances locales ou nationales.

► Signature de la convention partenariale avec EDF

Une convention partenariale a été effectuée avec la Délégation Régionale EDF. Ils avaient répondu favorablement et ont contribué financièrement à l'aménagement de la salle de conférence qui est maintenant dotée d'un équipement performant. La signature s'est effectuée le 16 janvier 2014 en présence du Président et du Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ainsi que Messieurs JARDEL et PONTEGNIE respectivement Délégué Régional et Directeur de Cabinet Régional d'EDF Limousin.



© Collection GRAND GUERET

53

► Cluster

Dans le cadre bien spécifique du développement économique du territoire autour des technologies de la domotique destinées à renforcer l'autonomie des personnes et à favoriser leur maintien à domicile il a été décidé par les élus communautaires de fédérer de nombreux partenaires publics et privés autour d'un cluster baptisé « Odyssée 2023 ». Ce projet a fait l'objet d'un premier financement en 2013 pour une mission d'études, de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un cluster d'entreprises sur le territoire de la communauté d'agglomération du Grand Guéret, mission confiée au cabinet CMI à l'issue d'un appel d'offres.

En 2014, le cluster a peaufiné toute sa phase opérationnelle. Plusieurs axes composent son action ; l'ambition du cluster (baptisé Innovil'âge) est de faire du Grand Guéret le territoire national de référence sur le thème de la prévention de la perte d'autonomie et du mieux vivre des seniors, mais aussi du bien-vivre et du mieux-vivre chez soi.

Le cluster sera chargé de détecter des projets de création d'activités génératrices de revenus et d'emplois dans la région autant que de mieux-être humain, centrés sur les besoins et usages des seniors (50 ans et plus) et de les accompagner vers le marché. En soutenant le développement de projets et l'innovation sociale, il favorisera le développement économique, l'emploi et l'attractivité du territoire.

A partir du mois d'octobre 2014, le cluster a pris la forme juridique d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) de préfiguration qui sera finalisée à la fin du premier semestre 2015. Elle regroupera l'ensemble des acteurs pionniers, futurs sociétaires de la SCIC, réunis autour de ce projet commun : la MGEN, Sirmad - Fondation Caisse d'Epargne pour la Solidarité, l'entreprise limousine Picoty, la PME innovante Energie perspective, l'Université de Limoges, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, voire d'autres acteurs.

La SCIC s'appuiera sur une organisation innovante, flexible et réactive. Un Comité d'administration, organe décisionnel du cluster, réunissant les cinq principaux sociétaires, un Comité de Co-développement, organe consultatif, composé de 6 à 12 experts (acteurs de la santé, industriels...), chargé de sélectionner des idées valorisant les initiatives des acteurs économiques locaux et d'émettre des recommandations quant aux suites à donner, enfin une équipe opérationnelle chargée d'identifier des idées de projets et de les accompagner vers le marché sous la responsabilité d'un cluster manager.

Quelques premiers projets, caractérisés par des degrés de maturité divers, ont été identifiés en 2014 :

- le bien-être des seniors dans un cadre de vie choisi « Alliance énergétique » porté par une Alliance public-privé associant la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, le groupe Picoty (qui financera des chantiers via le rachat d'économies d'énergie intéressant ce type de professionnels fournisseurs d'énergie) et la société Energie Perspective ainsi que le réseau des artisans creusois. La participation du Conseil Régional du Limousin est attendue. Ce projet a pour objectif de cibler le marché solvable de la rénovation de l'habitat estimé à 6 M€ de chiffre d'affaires dans les trois prochaines années et de le structurer au profit des artisans locaux. La population des seniors de 59 à 62 ans sera particulièrement ciblée puisqu'il apparaît que c'est une catégorie de population susceptible d'investir plus massivement dans son logement (6 000 euros en moyenne) en préparation de son avancée en âge. Souvent dégagées des contingences liées aux emprunts du logement, du financement des études des enfants, etc., ces personnes disposent pour une bonne part d'entre elles d'une capacité d'investissement qu'elles seraient ainsi susceptibles de mettre à profit pour aménager le confort de leurs logements et favoriser ainsi l'activité de l'artisanat local. L'objectif est de proposer aux particuliers un accompagnement de A à Z dans leur démarche d'éco-rénovation, via une plateforme Internet collaborative et ouverte au nom de la collectivité, sans surcoût pour l'habitant. Près de 800 chantiers peuvent être espérés sur l'aire du Grand Guéret pour une période de trois à cinq années. A moyen terme, les partenaires envisagent, avec l'aide du cluster, d'élargir les services proposés en créant une offre packagée et personnalisée visant à faire du particulier « l'architecte de son autonomie ».

54

- En outre, différents projets seront « incubés » autour de la SCIC :

1. Sport et bien vieillir : pré-projet proposé par la MGEN, il consiste en l'adaptation sur le territoire de Guéret du modèle d'une entreprise dans laquelle elle a pris une participation. L'offre de cette société, mêlant sport et santé, est basée sur un concept urbain (complexe alliant salles de sport et lieux de santé). Cet investissement n'étant pas pertinent sur une zone rurale insuffisamment peuplée, le cluster sera chargé d'identifier les conditions d'une transposition du concept à un contexte comme celui de Guéret.

2. Robots humanoïdes : SIRMAD a fait l'acquisition de deux robots humanoïdes. A terme, ils pourraient constituer des compagnons au quotidien des seniors et des appuis précieux pour les aidants. Le déploiement de ces solutions reposera notamment sur le développement de leurs fonctionnalités en adéquation avec les besoins des utilisateurs finaux. Cela soulève également la question de l'acceptabilité de ce type de technologie.

3. Autres : des réflexions sont menées autour d'un projet de T-shirts connectés, du projet de télémédecine TeleDent. Les expérimentations sont en cours. Un accompagnement spécifique sur les enjeux liés au business-model pourrait ainsi être apporté par le cluster.

Par-delà ces premières actions dont l'expérimentation ou l'application locale commenceraient peut-être rapidement (second semestre 2015 notamment), d'autres projets seront étudiés, susceptibles de provoquer la venue d'entreprises et de générer création d'emplois et d'activités sur le territoire du Grand Guéret. Car en réalité, le cluster est conçu comme un catalyseur pour les projets de création d'activité dans le secteur de la primo-dépendance des seniors et de la prévention de son développement sur l'agglomération du Grand Guéret.

S'ajoutera donc au travail opéré par le cluster et comme précisé ci-dessus dans le cadre de l'évocation de la « création d'une équipe opérationnelle chargée d'identifier des idées de projets et de les accompagner vers le marché », une action primordiale visant à détecter (voire susciter) les meilleures idées et projets de création d'activités centrés sur les besoins et usages des seniors et d'en mesurer l'impact de déploiement, notamment pour la structure de coûts des financeurs de la dépendance.

L'ambition qui est celle du Grand Guéret serait ainsi de déboucher après trois ans de mise en œuvre de cette forme d'incubation menée sur le Centre de Ressources Domotique (CRD) de Guéret, sur une trentaine d'idées générées, 10 projets étudiés, 5 concrétisations via le montage effectif du projet et/ou la création d'entreprises.

L'objectif final est bien de créer des entreprises ancrées localement et de soutenir des projets créateurs de valeur tant économique que sociale via l'amélioration du bien-être des seniors.

Divers : la vie du CRD

► [Transformation de la Salle informatique en Salle de conférence](#)

Afin de répondre aux demandes et de palier la hausse de fréquentation, la salle informatique a été transformée en une Salle de Conférence. Elle permet d'accueillir jusqu'à 120 personnes y compris les personnes en situation de handicap physique et sensoriel (installation d'une boucle magnétique pour personnes malentendantes). Cette salle est dotée d'équipements performants dont une sono avec haut-parleurs en plafond, deux tableaux blancs interactifs et un téléviseur. Elle sert prioritairement aux étudiants du campus mais elle est aussi un lieu de diffusion de tous les savoirs, notamment en partenariat avec l'Université Populaire de la Creuse, le monde associatif. Elle accueille aussi certaines séances du Conseil Communautaire.

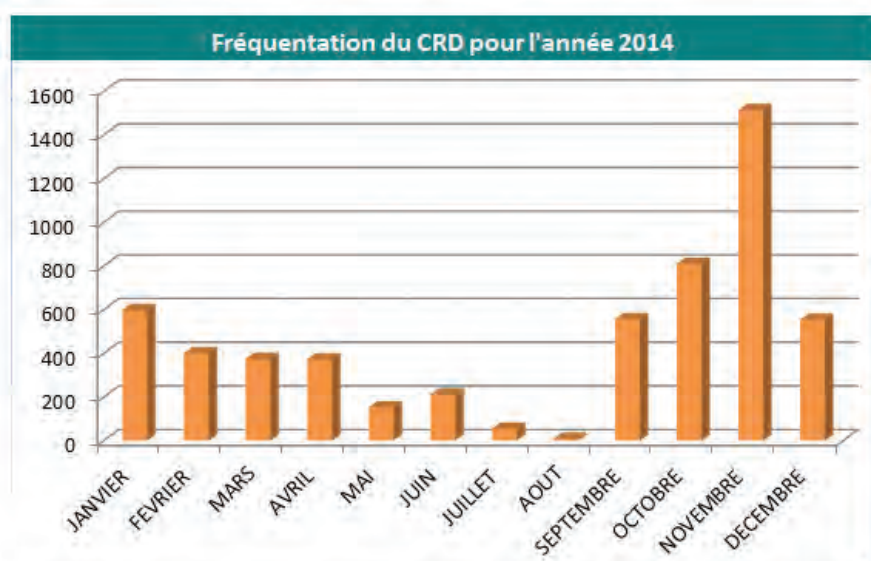
55

- Fréquentation du Centre de Ressources Domotique

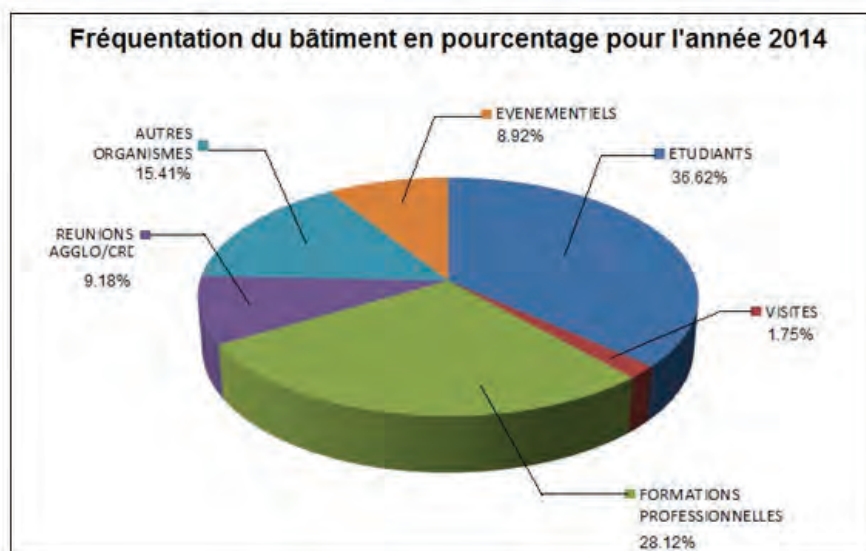
En chiffre (hors les étudiants BTS et Licences), ce sont plus de 3500 personnes qui ont été accueillies au CRD sur toute l'année 2014.

Voir éléments graphiques récapitulatifs page suivante.

Graphique de fréquentation du bâtiment pour l'année 2014



Graphique de fréquentation du bâtiment (pourcentage)



Et la com ?

Pour les services Affaires Economiques et Pôle Domotique et Santé de Guéret, voici les différentes missions que le service Communication a effectuées au cours de l'année :

- mise à jour du site institutionnel de la Communauté d'Agglomération et de celui du Pôle Domotique et Santé ;
- conception et publication d'encarts dans La Montagne et l'Echo pour les JND 2014, l'Agenda de la CCI, Panorama des Entreprises ;
- mise à jour et rééditions des fiches et chemises Odysée 2023 et équipement de la salle de conférence du Centre de Ressources Domotique ;
- achats d'objets publicitaires (stylos, clés USB...) ;
- ainsi que l'envoi de communiqués de presse, l'organisation des points presse et la couverture médiatique des événements.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Fourrière canine intercommunale

Un premier bilan de fonctionnement

En application de l'article L211-24 du Code rural et de la pêche maritime, chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L. 211-25 et L. 211-26 du même code, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune.

La Fourrière canine intercommunale aménagée par la Communauté d'Agglomération est située au lieu-dit « les Coussières » sur des parcelles situées sur la commune de Saint-Sulpice-le-Guérotois, en face de la SPA de la Creuse.



© Collection GRAND GUERET

Il s'agit d'une fourrière destinée à capturer et recevoir des chiens errants sur le domaine public de ses communes membres, pour accueillir et héberger dans les meilleures conditions ces animaux qui ont été capturés et assurer la bonne gestion de l'équipement.

Sa capacité est de 10 chiens en vertu d'une déclaration au titre des Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement déposée en Préfecture de la Creuse. Le délai de garde des chiens en fourrière est de 8 jours ouvrés. Si l'animal n'est pas réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété de la fourrière. Il peut alors être cédé gratuitement à une association de protection des animaux qui dispose d'un refuge afin de permettre son adoption par un nouveau propriétaire.

57

Après mise en concurrence dans le cadre d'un marché public, l'Établissement d'aide par le travail de l'APAJH du Masgerot, dont une personne dispose d'un certificat de capacité réglementaire, assure depuis 2014 la gestion de la fourrière canine intercommunale. Les prestations liées à la gestion complète de la fourrière pour l'ESAT APAJH comprennent la capture, l'enlèvement, la prise en charge, le nourrissage et l'accueil en fourrière de chiens errants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, ainsi que la gestion et l'entretien du site et de ses abords.

Également après mise en concurrence dans le cadre d'un marché public, les prestations de services vétérinaires (identification des animaux, vaccinations et tous actes médicaux de soin et de chirurgie nécessaires, l'accueil d'animaux au cabinet du vétérinaire, les visites et consultations à la fourrière canine...) et de fournitures vétérinaires ont été confiées à un cabinet vétérinaire.

Afin de formaliser le fonctionnement de la fourrière canine intercommunale, un règlement intérieur a été établi disponible en mairies. Le coût de la gestion de la fourrière pour 2014 s'élève pour la Communauté d'Agglomération à 58 440 euros en 2014, soit 54 000 euros pour les prestations de l'ESAT APAJH du Masgerot et 4400 euros pour les prestations de la clinique vétérinaire.



© Collection GRAND GUERET

Le site de la fourrière intercommunale est accessible au public durant les horaires d'ouverture au public ci-dessous. En dehors de ces horaires d'ouverture, un lieu de dépôt est réservé aux chiens errants par les services de police, de gendarmerie ou de sapeurs-pompiers.

Les horaires de fonctionnement sont les suivants :

Horaires d'ouverture au public : Du lundi au vendredi de 8 heures

à 12 heures, fermeture les week-ends et jours fériés,

Heures de capture : Du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures.

Le cabinet vétérinaire, la clinique vétérinaire de la Gare située à Guéret, a en charge :

- les vaccinations, les tatouages, l'identification, la mise à disposition et le remplissage des cartes de tatouages et des carnets de vaccinations, et tous actes médicaux de soin et de chirurgie pratiqués sur les chiens, l'accueil des chiens blessés au cabinet du vétérinaire, les visites et consultations à la fourrière canine ;
- la surveillance sanitaire des maladies réputées contagieuses ;
- les éventuelles euthanasies.

Une convention de partenariat a également été conclue en 2014 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la SPA de la Creuse.

En 2014, 79 chiens errants ont été capturés sur le territoire du Grand Guéret et amenés en fourrière. 31 ont été remis à la SPA de la Creuse, 45 rendus aux propriétaires, 2 euthanasiés et 1 volé dans l'enceinte du site.

Et la com ?

Le service Communication a édité, en fin d'année 2014, un dépliant à 200 exemplaires informant sur le fonctionnement de la fourrière et qui a été diffusé dans les mairies du Grand Guéret, à la SPA et au gestionnaire du site. Toutes les informations pratiques sont également disponibles sur le site www.agglo-grandgueret.fr.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)

Implication directe de l'Agglomération à travers ses compétences et actions d'intérêt communautaire

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération s'est fixée pour objectifs d'élaborer et de mettre en œuvre directement certains plans d'actions, programmes, schémas, dispositifs ou équipements permettant de répondre au Documents d'Orientations et d'Objectifs :

- En matière de logements et d'habitat :

Exemples : adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) en septembre 2014, outils réglementaire permettant d'organiser la production de la nouvelle offre de logements en fonction des besoins, de la demande et de l'organisation territorial de l'Agglo, poursuite des dispositifs d'amélioration de l'habitat Privé (PIG) et des opérations « façades », développement d'une offre de logements spécifiques (étudiants, jeunes, personnes âgées, en rupture familiale ou sociale...)

- En matière d'aménagement de l'espace, de développement économique : suivi de l'évolution des zones d'activités : parc industriel, zones artisanales ou commerciales : taux d'occupation, extension démarche Iso 14001, réhabilitation (La Jarrige – Saint-Vaury) ou aménagement de nouveaux sites (Ajain)
Exemple : prise de compétence pour la réalisation d'un Diagnostic Agricole Territorial (voir zoom)

- En matière de mobilité (avec prise de compétence)

Exemples : Finalisation du Programme Global de Déplacements de l'Agglo, volet transport et mobilité du SCOT, et mise en œuvre du réseau de transports publics : lignes (péri)urbaines et transports à la demande, recherche de l'intermodalité avec les réseaux TER et TransCreuse, étude pour la réalisation d'un pôle intermodal autour du site de la gare de Guéret, réflexions sur l'amélioration des déplacements doux dans les communes (ex de Guéret via les réflexions engagées dans l'élaboration du futur Contrat de Ville)

59

- En matière de protection de l'Environnement, des Paysages et de politique énergétique (avec prise de compétence)

Exemples : validation du Plan Climat Energie Territorial (PCET), étude pour l'implantation d'éoliennes, élaboration d'un Contrat Territorial Milieu Aquatique (CTMA) sur la Creuse en partenariat avec le SIAGA, mise en œuvre d'actions de restauration des rives de la Gartempe et de la Creuse, suivi des mises aux normes d'assainissement non collectifs via le SPANC

Association de la Communauté d'Agglomération aux échelles intra et supra-territoriales

Avec cette compétence SCOT, l'Agglo est désormais systématiquement associée, à travers des contributions ou avis à l'élaboration, la révision ou la modification de schémas, de programmes ou plan d'actions aux échelles intercommunales, départementales ou régionales permettant de prendre en compte les grandes orientations et d'objectifs du projet d'aménagement du territoire guérétois dans le cadre de :

- La Politique de l'Habitat :

Exemples : Plan Départemental d'Aides pour le Logement des Personnes Défavorisées, Comité Régional de l'Habitat : programmation des aides en faveur de l'Habitat Public (logements sociaux, hébergements, EHPAD... ;

- L'aménagement du Territoire, le Développement économique et commercial et la mobilité :

Exemples : Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADDT), de Développement Economique (SRDE) ou des Infrastructures de Transports (SRIT) de la Région Limousin, Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC), de la Consommation des Espaces Agricoles ;

- La Protection de l'Environnement :

Exemples : Elaboration des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) ou des Continuités Ecologiques (SRCE), Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne 2016-2021...

Mise en compatibilité des documents d'aménagement et d'urbanisme de rang inférieur

Mais l'Agglomération intervient aussi localement à travers sa participation à l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme communaux en concertation, le plus en amont possible, avec les communes, les bureaux d'études et les services de l'Etat.

L'année 2014 a ainsi permis de finaliser :

- la Carte Communale d'Ajain : concertation amont et avis lors de la saisine officielle ;
- la transformation du POS en PLU à Saint Sulpice-le-Guérotois : concertation amont et association ;
- Révision des PLU à Sainte Feyre et Saint-Vaury : concertation amont et association.

Pour mémoire, l'ensemble des documents d'urbanisme communaux existants ou à venir devront être examinés et le cas échéant être mis en compatibilité avec le SCOT tandis que les futures élaborations de documents d'urbanisme (inter)communaux devront intégrer les objectifs et orientations du SCOT... puis du PLH, du PGD, du PCET...

- PLU de Guéret, Saint-Fiel, la Chapelle-Taillefert ;
- Cartes Communales de Saint-Léger-le-Guérotois, Saint-Laurent... ;
- autres documents.

60

L'objectif sera de réfléchir à moyen terme à la mise en cohérence de ces documents d'urbanisme dans un document unique.

Parallèlement, la commission aménagement devra préparer en 2015 le suivi et l'évaluation de l'ensemble des actions menées ou à réaliser, pour préparer un bilan début 2016 de la mise en œuvre du SCOT à travers les indicateurs prédéfinis et organisés en fonction des 3 dimensions et 14 objectifs de ce projet d'aménagement et de développement durable :

A. Dimension sociale : pour un développement équitable et solidaire du territoire

- Attirer et retenir les populations pour atteindre 30 000 habitants à l'horizon 2025 (à l'échelle des 19 communes)... en confortant le pôle urbain, pérennisant les pôles de proximité et en soutenant les communes rurales,
- Développer une offre diversifiée et qualitative en logements (pour tout type de ménages)... tout en maîtrisant l'accroissement urbain,
- Consolider, développer et organiser le maillage en équipements et services à partir de l'armature territoriale du SCOT,
- Organiser le développement des activités commerciales, notamment à partir de Zones d'aménagement Commercial (ZACO) ciblées (dont centre-ville de Guéret et centres-bourgs des pôles de proximité,
- Gérer, maîtriser la croissance des déplacements ;

B. Dimension économique : objectifs et principes relatifs à l'attractivité et la croissance économique, à la création d'emplois

- Optimiser le statut de Préfecture et affirmer la place de l'agglomération de Guéret dans le développement économique régional,
- Mettre en valeur les atouts du territoire et conforter les offres en foncier aménagé : industriel certifié, artisanal, commercial... de Guéret et des pôles de proximité,
- Renforcer, conforter les activités agricoles et forestières locales et développer les circuits courts,
- Valoriser le potentiel touristique local ;

C. Dimension environnementale : protéger, gérer, valoriser un territoire « nature »

- La préservation des ressources naturelles : eau et sols,
- La limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels,
- Des mesures de protection et/ou de mise en valeur de la biodiversité (trames Verte et Bleue), des paysages...
- La prise en compte des risques majeurs dans les choix d'urbanisme pour protéger les populations et les activités,
- Les contributions dans la lutte contre l'émission des gaz à « effet de serre ».

L'élaboration d'un diagnostic Agricole Territorial à l'échelle du Grand Guéret

Objectifs / SCOT : aménagement cohérent de l'espace (protection foncière) + développement éco : agrandissement, diversif + tourisme, transmission, gestion environnementale

► Contexte

Sur le territoire de l'Agglo, l'agriculture représente dans toutes ses composantes :

- Une fonction primordiale dans l'aménagement de l'espace, au sein d'un territoire en pleine expansion urbaine, qu'il convient de maintenir, de renforcer : occupation des sols, structuration des paysages, entretien des espaces naturels et forestiers, animation de l'espace rural,
- Une activité économique majeure de par l'ensemble de ses filières : élevages, polycultures (herbe, céréales, arboriculture, maraichage), sylviculture...
- Une activité en prise directe avec les objectifs environnementaux de développement durable : maintien de la biodiversité, préservation des ressources naturelles (eau, sols...),
- Un domaine et une activité en constante évolution et aux problématiques diverses, souvent méconnues du grand public.

61

L'élaboration de ce diagnostic agricole traduit la volonté politique de mettre en œuvre une stratégie de développement agricole territoriale avec pour objectifs de permettre à la collectivité et aux acteurs locaux :

- de mesurer le poids de l'agriculture et de connaître ses spécificités,
- d'évaluer ses atouts et ses contraintes,
- d'imaginer ses perspectives d'amélioration et/ou de transformation à partir d'un scénario d'évolution volontariste, tout en prenant en compte les plans, programmes et actions mises en œuvre aux différentes échelles (inter)communales (SCOT, PLU, schéma de développement touristique, Contrat de rivière...) et intracommunautaires : Europe (PAC), Etat, Région et Département...
- de proposer, en concertation avec les acteurs de ce domaine économique, un certain nombre d'actions visant à développer et/ou diversifier ces activités tout en répondant aux objectifs de développement durable.

Le diagnostic a été réalisé pendant l'été et complété à l'automne, ce qui a permis parallèlement d'organiser 6 réunions locales avec les agriculteurs et les élus communaux intéressés afin d'échanger sur les problématiques qu'ils rencontraient et d'ajuster les données récoltées à partir notamment des « déclarations PAC ». Les grandes tendances de l'agriculture locale, issue de ce diagnostic, ont été présentées aux agriculteurs et élus lors d'une réunion d'échanges début décembre dans le but de définir une vision commune de l'agriculture locale et de son devenir.

A l'issue d'un travail participatif apprécié entre les personnes présentes, les enjeux prioritaires agricoles et/ou forestier du territoire ont été définis :

- Diversifier l'activité agricole au niveau des ateliers de production (engraissement, autonomie alimentaire...) et au niveau des activités de transformation et de vente en circuit de proximité (abattoir, groupement de producteurs...),
- Améliorer le parcellaire des exploitations en favorisant les échanges localement,
- Améliorer la gestion et la valorisation de la forêt.

Le premier semestre 2015 permettra d'affiner la stratégie de l'Agglo en termes de développement, valorisation, protection et mise en valeur de l'agriculture locale et de définir et hiérarchiser un programme d'actions adapté au territoire.

LOGEMENT & HABITAT

Politique de l'Habitat

Programme d'Intérêt Général et Opérations Façades

Parallèlement au PLH, la Communauté d'Agglomération a relancé depuis 2012 des actions en matière d'amélioration de l'habitat privé et de rénovation des façades dans les centres bourgs.

Concernant l'amélioration de l'habitat privé, le nouveau Programme d'Intérêt Général ou « PIG », a été signé en octobre 2012 en partenariat avec l'ANAH, la Région et le Conseil Général de la Creuse pour une mise en œuvre jusqu'au 31 décembre 2014 avec comme priorités :

- la lutte contre l'habitat insalubre ou très dégradé,
- la précarité énergétique notamment en faveur des ménages les plus modestes,
- l'adaptation des logements pour les personnes en perte d'autonomie,
- la mise aux normes des assainissements autonomes

Grâce à un travail partenarial, la Communauté d'Agglomération a renforcé son accompagnement technique, administratif et financier auprès des ménages souhaitant rénover leur logement. Les différents acteurs de ce partenariat sont :

- Les assistantes sociales : sources de repérages pour les dossiers « adaptation », échanges d'informations et suivi des dossiers,
- Les thermiciens pour la réalisation de diagnostics thermiques,
- Le PACT 23 pour la réalisation de diagnostic « autonomie » et « insalubrité » ainsi que le portage financier,
- L'Espace Info Energie : permanences dans les différentes communes de l'Agglo, partage d'informations relatives aux économies d'énergie et aux financements,
- Les artisans, essentiellement locaux : partage d'informations techniques...

Ainsi, près de 250 propriétaires ont été renseignés par la Collectivité durant l'année 2014 et 68 dossiers ont été déposés :

- 51 projets comportant des travaux d'économies d'énergie,
- 13 dossiers de travaux d'adaptation pour le maintien à domicile,
- 4 projets de mise aux normes des assainissements autonomes .

Sur l'ensemble de ces dossiers, 37 ont été agréés pour l'année 2014, représentant un montant global de 632 136 € de travaux et 25 775 € de subventions de notre collectivité.

De ce fait, 1 € d'investissement de notre collectivité dans l'activité du bâtiment génère 25 € de volume d'activités pour les entreprises du bâtiment, sachant qu'elles proviennent à plus de 80 % du territoire communal.

Actuellement, 31 dossiers déposés en 2014 sont en attente d'agrément dont 26 projets de travaux d'économie d'énergie et 5 dossiers de travaux d'adaptation à l'autonomie de la personne. Ce qui représente une subvention potentielle de près de 15 000 €.

A partir du 1^{er} janvier 2015, le programme sera prorogé pour une période de 12 mois. Parallèlement, une étude pré-opérationnelle pilotée par le Conseil Général est en cours et porte sur le périmètre départemental, en préfiguration de futurs dispositifs à intervenir sur le territoire creusois à partir de 2016.

Pour cette période de prorogation, les priorités du PIG seront reconduites : efficacité énergétique, adaptation à l'autonomie, sortie d'insalubrité... Ainsi, pour l'année 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret poursuivra son action avec un objectif de 63 logements à rénover et/ou à adapter. Ces objectifs se déclinent de la façon suivante :

- Travaux d'adaptation 17
 - Précarité énergétique 25
 - Logements indignes et dégradés 4
 - Mise aux normes assainissement 10
 - PB : Logements indignes ou très dégradés ou adaptation 4
 - PB : Précarité énergétique logements peu ou pas dégradés 3
- Ce qui représente un budget d'environ 80 000 € de subventions.

► « Opération façades »

Ce dispositif a été mis en place en avril 2012 dans une logique d'accompagnement des actions publiques engagées par la plupart des communes de GRAND GUERET mais également dans un souci de redynamisation et de renforcement de l'attractivité des centres bourgs et du centre-ville de Guéret. Ces centres urbains et ruraux se caractérisent par leur rôle de symbole et de vitrine d'image positive, d'identité locale et de plus-value économique et touristique.

Les principaux partenaires sur ce dispositif sont :

- Le CAUE : conseil et encadrement architectural et technique notamment via la rédaction de fiche de recommandation
- La Fondation du Patrimoine : échange d'informations, suivi des propriétaires bénéficiant de subventions et/ou d'avantages fiscaux.

En 2014, 12 pré-dossiers ont été constitués et 8 projets ont pu aboutir soit 60% avec un montant total de 72 000 € de travaux et 28 000 € de subventions de la Collectivité. Grâce au travail partenarial, de communication et de sensibilisation par la multiplication des supports, ce dispositif qui est reconduit pour l'année 2015, devrait permettre de rénover au moins une douzaine de façades supplémentaires pour un budget prévisionnel de 28 000 € de subventions communautaires.

63

Quelques axes de progrès de ces 2 dispositifs :

- renforcer la communication :
 - sur les différents dispositifs par le biais de diffusion de plaquettes, d'affiches...
 - avec le service SPANC,
 - en mobilisant les professionnels du bâtiment en tant que relai d'information,
 - auprès des maires de la Com' d'Agglo.
- développer le partenariat :
 - avec le Pôle Domotique et Santé pour l'adaptation à l'autonomie et l'efficacité énergétique,
 - avec les assistantes sociales et travailleurs sociaux,
 - avec les autres acteurs de l'habitat : FFB, CPIE...

Adoption du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

La Communauté d'Agglomération a arrêté par délibération en date du 3 mars 2014 son second Programme Local de l'Habitat (PLH) sur l'ensemble de son territoire, après consultation et prise en compte des avis de ses 22 communes membres.

Seules les communes de La Saunière, Glénic, Sainte-Feyre et Saint-Sulpice-le-Guérétois avaient émis un avis défavorable portant sur la programmation prévisionnelle de logements, l'estimant sous-évaluée.

Celle-ci a été revue pour prendre en compte ces avis sans pour autant remettre en cause les principes d'organisation territoriale, de mixité sociale et de priorisation du développement des centres bourgs (orientations du SCOT).

Pour rappel, ce document cadre permet ainsi la définition et la mise en place de politiques locales de l'habitat sur la durée (6 années), fondées sur la compréhension des marchés locaux de l'habitat, en relation avec les problématiques de déplacement et de développement durable... en rapprochant les questions de droit au logement et de mixité sociale aux questions d'urbanisme, de déplacements et d'habitat, d'accès aux services...

Le programme d'actions du PLH de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, ciblé et volontaire, est fondé sur 4 engagements politiques adaptés au territoire qui sont traduits dans un programme de 16 actions communautaires et 7 actions communales.

Le PLH a définitivement été adopté le 25 septembre après consultation du Préfet de la Creuse et des 58 membres du Comité Régional de l'Habitat (CRH).

Parmi les actions inscrites, certaines sont d'ores et déjà mises en œuvre par l'Agglomération et ses communes-membres ou ont connu un début de réflexion ou d'exécution :

- amélioration de l'habitat privé à travers la poursuite du PIG et de l'opération façade ;
- préparation de la programmation des logements publics sociaux et très sociaux ;
- restructuration du parc social, amélioration énergétique, résidentialisation des pieds d'immeubles (notamment dans le cadre du diagnostic du futur Contrat de Ville de l'Albatros) ;
- aménagement de l'éco-village de Saint Christophe ;
- Acquisition / amélioration d'un immeuble en centre bourg à Saint Laurent ;
- Etude et réalisation d'un lotissement dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain à Champegaud à Guéret ;
- AMO pour les projets de réhabilitation des logements individuels de l'EHPAD de Bussière Dunoise et de l'EHPAD de la Chapelle-Taillefert, pour le projet de rénovation des granges d'Ajain ;
- Suivi de l'état d'avancement des projets de résidence accueil à Guéret, d'aménagement d'éco quartier (Saint Sulpice le Guérétois, Saint Fiel, Guéret) ;
- Développement de l'offre de logements pour les jeunes / étudiants.

LOGEMENT & HABITAT

L'Aire d'Accueil des Gens du Voyage



© Collection GRAND GUERET / JM. PERICAT

Une augmentation croissante de la fréquentation..

Après plus de 5 ans d'ouverture, l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage est de plus en plus plébiscitée par cette population et permet donc à de plus en plus de familles de séjourner temporairement et de façon autorisée sur le territoire.

Ainsi, sur l'année 2014, 84 familles ont été accueillies sur le site dont 27 pour un séjour de courte durée (inférieur à 15 jours). Pour 57 familles les séjours ont été plus longs, pouvant même dépasser 6 mois pour 16 d'entre elles, ce qui a permis une scolarisation assidue de 15 enfants (7 familles concernées) dans les écoles du territoire.

65

On peut estimer que ces familles viennent essentiellement du Département (45 %), tandis qu'environ 30 % d'entre elles ont fait de longs déplacements pour venir y séjourner.

Globalement, cela représente un taux annuel d'occupation de 66 % malgré la fermeture estivale du site pendant un mois et demi pour travaux de réparation, soit 3604 journées facturées pour l'année (augmentation de la fréquence de 8 % par rapport à 2013).

Certains pics de fréquentation ont permis d'occuper le site en grande partie, de 13 à 15 emplacements (début printemps, fin d'automne / début d'hiver) alors que les périodes d'été et du début de l'automne étaient plus propices aux déplacements.

Ceci traduit un ancrage territorial de plus en plus important et une reconnaissance de la qualité du site par ces résidents.

Des problèmes qui persistent malgré une volonté d'amélioration continue

L'Aire d'Accueil a connu diverses difficultés, en partie dues aux périodes de fortes fréquentations :

- Une série de dégradations : au printemps, sur le bâtiment d'accueil, le mur du site ErDF... et avant la fermeture annuelle : blocs sanitaires (éléments électriques, évier, serrures...)
- Des incivilités croissantes auprès des agents d'accueil, du personnel de l'Agglo et des élus.

Pour faire face à ces difficultés, la collectivité a engagé différents compléments d'aménagement afin de faciliter la gestion du site : installation de poutres « acier/béton » servant de contrôle d'accès à l'entrée du site, d'un système de télésurveillance et de capteurs anti-intrusion dans le local d'accueil, ainsi que la mise en place de rondes nocturnes de surveillance.

Parallèlement, un logiciel a été installé pour faciliter la gestion du site : suivi des séjours, paiement des droits de place et fluides consommés (eau et électricité).

Ces travaux de réparations ou d'équipements n'ont pas permis d'engager la réflexion sur la fermeture complète des blocs sanitaires.

Une visite de la commission Habitat a été organisée pour rencontrer et échanger avec les résidents. Celle-ci a été suivie de réunions de concertation avec les résidents pour réexpliquer le fonctionnement du site, les droits et devoirs de chacun.

Le service Habitat s'est également rapproché des services sociaux du territoire pour garantir un meilleur suivi des familles auprès de l'UTAS, du CCAS de Guéret et de la mission Tsigane de l'UDAF.

Même si les choses se sont calmées en fin d'année, le dialogue avec certains résidents, réfractaires et/ou menaçants, mobilisent encore trop les services et élus de la Com' d'Agglo, qui interviennent avec ou en complément des agents d'accueil.

Aussi, la commission Habitat s'est réunie en décembre pour étudier les diverses possibilités de gestion du site : maintien de la régie, délégation de service public, prestation de service.

Pour rappel, l'Aire d'Accueil des gens du Voyage est ouverte au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 12h45 à 16h00, les samedis et dimanches de 9h00 à 12h00 pendant toute l'année, sauf période de fermeture annuelle fixée par arrêté du Président.

Aménagement et développement durable : l'exemple de l'éco-village de Saint-Christophe

En 2009, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a décidé, à titre expérimental, de reprendre l'étude menée à la base conjointement entre la commune de Saint-Christophe et Creusalis, l'Office HLM Départemental de la Creuse, sur la construction des logements sociaux en insistant sur le caractère de développement durable et la mixité de l'habitat.

Situé en bordure de la D940 sur la commune de Saint-Christophe, l'éco-village de "La Grangeade" est aménagé sur une parcelle de 9 000 m² environ qui a été divisée en 12 lots de taille variable (de 350 m² à 680 m²).

Cet aménagement a été réalisé par la Com' d'Agglo avec pour principes de répondre aux enjeux de préservation de l'environnement énoncés dans le SCOT et de faire de cet aménagement une opération pilote en matière d'aménagement durable, qui puisse être reproductible sur le territoire communautaire :

- réduction de la consommation d'espace et protection de la ressource "sol" par densification de l'habitat ;
- protection de la ressource "eau" : réduction des surfaces imperméables (bitumées) et gestion des eaux de pluie à la parcelle limitant les rejets dans un ruisseau situé à proximité et classé en zone « Natura 2000 » ;
- traitement de l'ensemble des eaux usées par un système collectif : filtre planté de roseaux ;
- gestion de l'éclairage public par l'utilisation de dispositifs à économie d'énergie ;
- incitation à l'utilisation des énergies renouvelables par l'orientation imposée des pans de toiture pour favoriser l'implantation de panneaux solaires.

67

Les travaux ont été terminés début 2013 tandis que le plan de bornage définitif a été réalisé en juin 2013. Dès l'origine de ce projet, Creusalis a été associé et a manifesté son intérêt en participant aux diverses réunions partenariales pour faire de cet aménagement une opération exemplaire en terme de prise en compte de l'environnement, de densification et d'intégration paysagère, de mixité sociale, de construction durable et de performance énergétique et en proposant la construction de 4 logements (2 T4 et 2 T3).

Ainsi, 4 terrains représentant 1 500 m², soit le tiers des lots de l'éco-village, ont été vendus à Creusalis au printemps 2014 afin de construire ces logements, qui seront livrés fin 2015 – début 2016.

Creusalis a missionné Madame Gallerand Delphine, architecte, pour la construction de ces logements, regroupés sur une parcelle répondant ainsi aux exigences du règlement de lotissement : densification de cet aménagement, limitation des consommations énergétiques des logements et à la nouvelle réglementation thermique (RT 2012).

Le prix de vente de cette parcelle a été fixé par le Conseil Communautaire à 25 € HT/m², soit 34 155 € TTC. Il s'agit de la vente du lot n°1 de ce lotissement.

L'acte de vente a été signé en l'étude CERCLIER de Guéret le 24 novembre 2014.

Valorisation et promotion du projet

Ce projet a été également mis à l'honneur dans le cadre d'une visite / explication de la genèse et de la réalisation du projet dans le cadre des journées régionales des CAUE du Limousin en novembre 2014.

A noter que le territoire de l'Agglo était particulièrement valorisé lors de cette manifestation avec la présentation des études du réaménagement du centre-bourg de La Chapelle-Taillefert pour lesquelles le CAUE avait défini le cahier des charges avec les élus locaux.

ECO-VILLAGE

Proche de la RD940,
à 10 min de Guéret
et des chemins de randonnée
des Monts de Guéret.

La Grangeade

à Saint-Christophe (23)

**8 lots
libres de
constructeur**

**à vendre 30€
TTC/m²**

**Un village à l'ancienne,
... pensé en accord avec son environnement.**

Parcelles de 260 à 920 m², allant de 7 800 à 27 600 € TTC.
Nombreux aménagements « ECO » :

- surfaces imperméables limitées
- eaux de pluie gérées à la parcelle, avec cuve de récupération de 5 m³
- eaux usées traitées par filtre planté de roseaux
- éclairage public à basse consommation
- environnement et milieux naturels préservés
- façades orientées pour favoriser les économies d'énergie (panneaux solaires)

Renseignements (service Habitat) :
05 55 41 04 48

Permis d'aménager n° PA 023 186 1 | X0001
Dossier consultable
à la Mairie de Saint-Christophe

GRAND GUÉRET
Communauté
d'Agglomération

Crédit photos : collection GRAND GUÉRET / J.M. PÉRICAT

Et la com ?

Pour le service Logement & Habitat, la communication a essentiellement été réalisée via :

- la publication d'articles dans le magazine de l'Agglo et des bulletins municipaux des communes membres ;
- le site Internet de l'Agglo ;
- les permanences habitat qui ont lieu dans les différentes communes du Grand Guéret en partenariat avec le CAUE 23 et l'Espace Info Energie ;
- les campagnes occasionnelles de sensibilisation notamment à la journée nationale de la domotique et au salon de l'habitat à Guéret ;
- une publicité en ligne visible pendant 2 mois sur le site www.immonot.com (site des notaires) spécifiquement pour l'Eco-village, un communiqué de presse, la réédition du flyer dédié, ainsi que l'implantation d'un panneau 4x3 en bord de RN145 et d'un plus petit sur place retraçant les parcelles disponibles et les équipements.



© Collection GRAND GUÉRET

TRANSPORTS PUBLICS

Le réseau agglo'Bus



Evolution du réseau agglo'Bus

Après 1 an de fonctionnement, le réseau agglo'Bus a évolué dès la nouvelle rentrée scolaire pour répondre aux mieux à la demande de ses usagers.

Il permet ainsi :

- de rejoindre directement Guéret depuis les communes rurales,
- de rejoindre les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et les établissements de santé du Grand Guéret depuis les communes rurales ou depuis Guéret,
- de rejoindre les pôles de services depuis les communes rurales,
- de faciliter l'accès au centre-ville de Guéret en proposant un mode alternatif à la voiture.

3 grands services définissent le réseau de transport public de l'Agglomération :

- 4 lignes urbaines régulières dans Guéret,
- 4 secteurs TAD desservis par les Navettes du Grand Guéret,
- Le service scolaire sur tout le territoire.

► Restructuration des lignes urbaines

Au début de l'année 2014, le réseau agglo'Bus comptait 3 lignes urbaines (A, B et C) exécutées avec 3 bus desservant 63 arrêts sur Guéret.

La Ligne A (17 min), boucle de cœur de ville, desservant principalement la Gare SNCF, Place du Marché, l'Hôpital, l'Hôtel de Ville et Fayolle.

La Ligne B (31 min ou 51 min en extension), boucle de l'axe nord-sud, desservant principalement la Gare SNCF, le Parc d'Activités (en extension), la résidence Anna Quinquaud et le quartier de Charsat.

La Ligne C (45 min), boucle de l'axe est-ouest de la ville de Guéret, desservant principalement la Gare SNCF, Beauregard, Courtille, et Pommeil.

A la rentrée de septembre 2014, le réseau évolue pour améliorer son offre. Il adapte ses lignes urbaines en réduisant leur temps de trajet pour mieux répondre aux besoins des habitants. Ainsi, pour son premier anniversaire, le réseau compte 4 lignes urbaines (A, B, C et D) exécutées avec 4 bus desservant 70 arrêts.

La Ligne A (22 min), boucle desservant la ville dans sa partie sud, elle conserve une grande partie de son ancien parcours avec comme nouveauté la desserte d'Anna



Quinquaud (desservie par la ligne B précédemment).

La Ligne B (21 min ou 31 min en extension), boucle desservant le nord de la ville, elle conserve uniquement son parcours du secteur nord, Parc d'Activités, quartier de Jouhet et Charsat.

La Ligne C (31 min), boucle desservant la partie ouest de la ville, ne desservira plus Pommeil, mais uniquement les quartiers de Beauregard, Courtille, Champegaud.

La Ligne D (29 min), nouvelle ligne reprenant la partie est de la ville desservie précédemment par la ligne C, dessert le quartier de Pommeil et revient sur le centre-ville.

► Restructuration du Transport à la Demande (TAD)

Début 2014, le Transport à la Demande comptabilisait 6 secteurs, il permettait aux habitants de se rendre vers un pôle de proximité ou vers un arrêt de train ou de car permettant une correspondance vers Guéret.

Secteur 1 : Guéret Nord : Anzême, Glénic, Jouillat, St-Fiel et une partie de Saint-Sulpice-le-Guérétois (est) avec pour destination la gare SNCF de Guéret.

Secteur 2 : Ajain avec pour destination le pôle de proximité d'Ajain.

Secteur 3 : Sainte-Feyre : Saint-Laurent, Sainte-Feyre et La Saunière avec pour destination le pôle de proximité de Sainte-Feyre.

Secteur 4 : Guéret Sud : La Brionne, La Chapelle-Taillefert, Saint-Christophe, Saint-eloi, Saint-Léger-le-Guérétois, Saint-Victor-en-Marche et Savennes avec pour destination la gare SNCF de Guéret.

Secteur 5 : Montaigut-le-Blanc : Gartempe, Montaigut-le-Blanc et Saint-Silvain-Montaigut avec pour destination la gare de Montaigut ou le pôle de proximité de Saint-Vaury.

Secteur 6 : Saint-Vaury : Bussière-Dunoise, Saint-Vaury et une partie de Saint-Sulpice-le-Guérétois (ouest) avec pour destination la place de l'Eglise à Saint-Vaury.



70

Le Transport à la Demande nécessitait toujours une réservation préalable au maximum la veille avant 17h00. Deux aller-retours par jour et par secteur étaient proposés.

A partir de septembre 2014, face à une fréquentation faible, la Communauté d'Agglomération a restructuré le TAD. Pour une meilleure compréhension, le service a été baptisé « Navettes du Grand Guéret » toujours effectué en Transport à la Demande.

Le territoire de l'Agglomération a été divisé en 4 secteurs :

Secteur Nord : Ajain, Anzême, Glénic, Jouillat, St-Fiel, une partie de Saint-Sulpice-le-Guérétois (est), Guéret (Châteauvieux et Changon).

Secteur Est : Sainte-Feyre, Saint-Laurent et La Saunière.

Secteur Sud : La Brionne, La Chapelle-Taillefert, Gartempe, Guéret (Le Peuronceau), Montaigut-le-Blanc, Saint-Christophe, Saint-Eloi, Saint-Léger-le-guérétois, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Victor-en-Marche et Savennes.

Secteur Ouest : Bussière-Dunoise, une partie de Saint-Sulpice-le-Guérétois (ouest), et Saint-Vaury.

Trois niveaux de services sont alors proposés :

- Les Navettes Guéret : elles permettent 3 allers-retours par jour entre Guéret (gare ou Hôtel de Ville) et les hameaux de chaque secteur ;
- Les Navettes EHPAD/Santé : elles permettent 2 allers-retours par jour entre les EHPAD et établissements de santé et Guéret ;
- Les Navettes Proximité : elles permettent 2 allers-retours par jour entre les hameaux et les pôles de proximité ou EHPAD/établissement de santé du secteur.

Ces services nécessitent toujours une réservation préalable la veille avant 17h en téléphonant à l'Espace Mobilité du Grand Guéret. Seules les personnes âgées de plus de 75 ans, les personnes en fauteuil roulant ou les personnes en situation de handicap disposant d'une carte d'invalidité supérieur à 80% peuvent être prises en charge et déposés à leur domicile.

► [Les lignes interurbaines](#)

Au début de l'année 2014, le réseau aggro'bus proposait des renforts pour compléter les liaisons départementales interurbaines TRANSCREUSE. 3 allers-retours étaient proposés pour les lignes :

- Ajain > Guéret desservie par ligne n°7 (TRANSCREUSE) ou ligne n°10 (TER Limousin)
- La Saunière > Sainte-Feyre > Guéret desservie par la ligne n°19 (TRANSCREUSE) ou n°15 (TER Limousin)
- Montaigut-le-Blanc > Guéret desservie par la ligne n°10 (TER Limousin)
- Bussière-Dunoise > Saint-Vaury > Saint-Sulpice-le-Guérétois > Guéret desservie par la ligne n°3 (TRANSCREUSE)



Face à une faible fréquentation, ces services ont été supprimés et remplacés par une offre TAD plus importante (voir restructuration du Transport à la Demande).

Par ailleurs, il reste toujours les 12 lignes TRANSCREUSE traversant le territoire ainsi que les 2 lignes TER Limousin.

► [Acquisition d'un nouveau bus urbain](#)

Pour la rentrée de septembre 2014, la Communauté d'Agglomération répond à la demande en investissant dans un bus urbain de plus petite taille.

Ce petit bus de 20 places de Dietrich Vehicules, entièrement accessible, circule sur la ligne A (ligne de centre-ville).

Côté TAD, l'agglo'Bus a également 4 véhicules de moins de 9 places entièrement décorés aux couleurs du réseau.



© Collection GRAND GUERET

L'accessibilité

En attendant la mise en accessibilité de tous les arrêts urbains, l'Agglomération du Grand Guéret a mis en place dès sa création un transport à la demande de substitution. Comme les Navettes du Grand Guéret, il fonctionne uniquement sur réservation la veille au soir avant 17h. Il est exclusivement destiné aux usagers en situation de handicap, détenteurs d'une carte d'invalidité mentionnant un taux d'incapacité d'au moins 80% et qui, en raison de leur handicap, sont dans l'impossibilité d'emprunter un autobus urbain.

Cependant tous les véhicules du réseau agglo'Bus sont entièrement accessibles à toute forme de handicap.



© Collection GRAND GUERET

Les services scolaires

La Communauté d'Agglomération est aussi compétente en matière de transport scolaire. Sur les communes rurales, l'Agglomération a confié pour son compte les transports scolaires au Département. Sur la ville de Guéret, pour les élèves de primaire (écoles maternelles et élémentaires), l'Agglomération transporte les élèves domiciliés dans le bassin scolaire et à plus de 500 mètres de leur établissement ; pour les élèves du secondaire, les lignes urbaines desservent les établissements et permettent une correspondance avec les arrivées et les départs des cars TRANSCREUSE.

Les titres de transport

72 L'Agglomération du Grand Guéret n'a pas changé sa tarification par rapport à 2013, soit :

les titres SANS ABONNEMENTS

➤ Vendus à bord des véhicules, à l'espace Mobilité et chez les dépositaires:

Ticket SOLO = 1 € pour un aller simple.

Carnet de 2 tickets DUO = 1,50 € pour deux voyages ou un aller-retour.

➤ Vendus **UNIQUEMENT** à l'espace Mobilité et chez les dépositaires:

Carnet de 10 tickets DÉCIMO = 7 € pour dix voyages ou cinq allers-retours.

Un ticket (solo, duo ou decimo) autorise les correspondances dans les 2 heures après la première oblitération. L'aller-retour avec un même ticket est interdit.

les abonnements MENSUELS

POUR ÊTRE ABONNÉ AU RÉSEAU, IL FAUT :

un PASS permettant d'identifier l'usager + un abonnement correspondant à son type de PASS et permettant de voyager à volonté du 1^{er} au dernier jour du mois inscrit.

<p>PASS Jeune pour les moins de 25 ans</p> <p>PASS Liberté pour les ayants droit CMU-C, RSA, minima sociaux</p> <p>PASS Mobilité pour tous les autres usagers</p>	+	<p>Abonnement JEUNE = 20 €</p> <p>Abonnement LIBERTÉ = 12,50 €</p> <p>Abonnement MOBILITÉ = 25 €</p>
--	---	---

les abonnements SCOLAIRES

<p>CARTE SCOLAIRE à 135 €</p> <p>Elle permet d'effectuer uniquement un aller avant 10h le matin et un retour après 16h le soir (ou entre 12h et 14h le mercredi) entre l'arrêt proche du domicile de l'élève et l'établissement scolaire.</p>	<p>Carte SCOLAIRE ÉVASION à 180 €</p> <p>Elle permet de circuler à volonté sur les lignes agglo'Bus de Grand Guéret Mobilité, pour son trajet scolaire et tout autre trajet, tous les jours pendant une année.</p>
--	--

À noter! La Carte Scolaire sur les communes rurales est celle fournie par le Conseil Général de La Creuse. Elle est aussi proposée en version Évasion.

La tarification est toujours identique sur tout le réseau (lignes urbaines, Navettes du Grand Guéret) mais permet aussi d'emprunter les lignes TRANSCREUSE et TER LIMOUSIN pour un déplacement à l'intérieur du territoire de l'Agglomération.

Toujours plus d'informations

Toutes les informations sont disponibles sur le site Internet www.grandgueretmobilite.fr ou à l'Espace Mobilité (gare SNCF de Guéret) 05.55.51.91.91.

Les chiffres de 2014

► [Les kilomètres parcourus par les véhicules du réseau aggro'Bus](#)

Sur l'année 2014, les bus aggro'Bus des lignes urbaines ont parcouru 152 000 km sur la ville de Guéret dont 30% ont été effectués en régie et 70% par notre prestataire EuropVoyages23. Le Transport à la Demande a quant à lui parcouru 13 600 km sur l'année 2014.

► [Les déplacements en Transport à la Demande](#)

Sur l'année 2014, il y a eu 1203 déplacements en Transport à la Demande, avec une forte progression (X3) à partir de septembre avec les nouvelles navettes TAD. Le TAD de substitution a perçu 22 déplacements sur 2014.

L'Espace Mobilité comptabilisait en 2014 118 usagers inscrits dans le fichier clients dont 64 nouvelles inscriptions avec le lancement des nouvelles navettes en septembre 2014. La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret comptabilise plus de 300 arrêts TAD répartis sur les 22 communes du territoire.

► [Le transport scolaire](#)

Sur les communes rurales, le Conseil Général de la Creuse comptabilise plus de 320 élèves inscrits au ramassage scolaire dans des établissements des communes rurales (écoles maternelles, primaires et le collège Louis Durand à Saint-Vaury). Il compte plus de 417 élèves inscrits à destination des établissements sur Guéret suivants : IUFM, Favard, Nadaud, Marouzeau et Bourdan.

Sur la ville de Guéret, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret comptabilise 153 inscrits au ramassage scolaire des écoles maternelles et primaires. Elle compte donc 890 élèves inscrits et transportés sur le Périmètre de Transport Urbain.

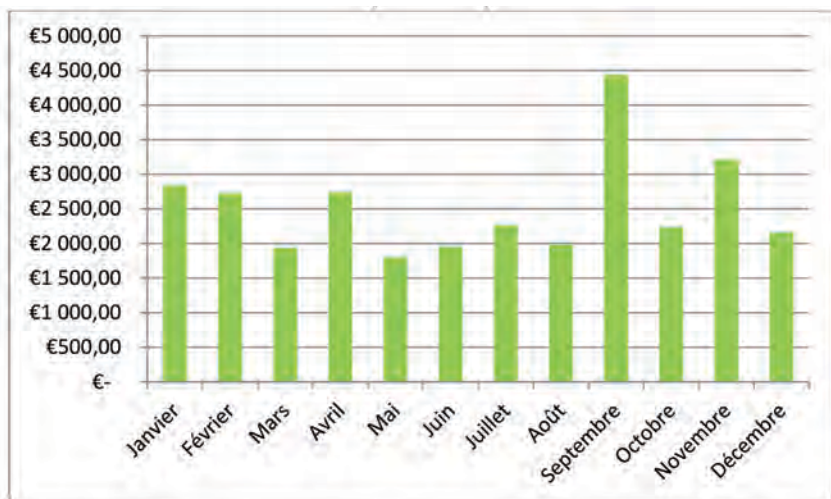
► [Les ventes des titres aggro'Bus](#)

Nombre de tickets et abonnements aggro'Bus vendus pour l'année 2014

Titre	Quantité	Somme perçue
SOLO (ticket simple 1€)	5295	5 134,55€
DUO (2 tickets pour 1€50)	7164	10 424,63€
DECIMO (1 carnet de 10 tickets pour 7€)	1178	8 120,00€
MOBILITE (abonnement 25€/mois pour tous)	117	2 897,50€
LIBERTE (abonnement 12,5€/mois pour ayant droit minima sociaux)	178	2 217,56€
JEUNE (abonnement 20€/mois pour les moins de 25 ans)	52	1 032,00€
TOTAL	13984	29 826,24€
ABONNEMENTS SCOLAIRES	487	22 110€
TOTAUX		51 936,24€

Les estimations des recettes commerciales en fonction des fréquentations, lors du comité technique et de pilotage du 14 février 2013, prévoyaient des recettes, avec la tarification retenue, dans son option haute : 51 000 €. Les estimations hautes ont été atteintes, le réseau aggro'Bus comptabilise une recette de 51 936€.

Recette de la vente des titres par mois pour l'année 2014



► Le nombre de déplacements par titre sur l'année 2014

Titre	Estimation	Nombre de voyages
Solo	1	5295
Duo	2	14328
Décimo	10	11780
Abt Mobilité	30	3510
Abt Liberté	30	5340
Abt Jeune	30	1560
Sous total	-	41 813
Scolaires	Demi-pensionnaires et internes	30 000

Sur l'année 2014, en fonction de la vente des titres, il y a eu près de **72 000 voyages** sur l'ensemble du réseau aggro'Bus.

► Le Versement Transport

Les simulations pour un Versement Transport (VT) à 0.45% de la masse salariale brute pour toutes les entreprises (privées et publiques) de 9 salariés et plus, prévoyaient lors du comité technique et de pilotage du 6 novembre 2012, des recettes de 830 000 €.

Aujourd'hui la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a perçu pour l'année 2014 : 1 047 503,54 € de VT pour 12 mois et demi selon les règles de fiscalité du VT.

► Autres recettes

Les autres recettes provenant des transferts de charges et conventions sont conformes au prévisionnel. Les chiffres comptables exacts seront repris dans le compte administratif du budget Transport.

Et la com ?

Outre les communiqués, points presse et actualités en ligne, le service Communication a, afin de mettre en valeur les évolutions du réseau, réédité l'ensemble des documents papier tels que le guide, le plan de poche, les fiches horaires des lignes urbaines et du TAD, ainsi que les têtes des poteaux d'arrêt et leurs informations pratiques. Des publicités ont été publiées dans le livret étudiant du BIJD, le magazine Guéret Bouge, le Guide de la Creuse Pratique. Une campagne radio a également été réalisée sur France Bleu Creuse et les panneaux 4x3 sur la ville de Guéret ont été loués à la rentrée 2014-2015.

► www.grandgueretmobilite.fr



© Collection GRAND GUÉRET

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Pôle Petite Enfance

Données globales d'activité pour l'année 2014

► Fréquentation et évolution du multi-accueil collectif de Guéret entre 2012-2013-2014

Le multi-accueil collectif de Guéret dispose d'un agrément pour 51 places, avec une amplitude journalière de 7h à 18h30, du lundi au vendredi (soit 11,5 heures par jour). La structure a été ouverte 228 jours sur l'année. La capacité théorique de la structure, pour l'année 2014, est donc de 133 722. Toutefois, une capacité modulée de 94 700 heures pour cette année, a été fixée par agrément, qui prend en compte l'évolution de la fréquentation selon les heures et les jours.

	2014	2013	2012	Variation 2014-2013	% de variation 2014-2013
NOMBRE TOTAL D'HEURES REALISEES	64 291,30	67 108,75	66 392,00	-2 817,45	-4,20%
<i>dont heures réalisées en crèche collective</i>	58 574,00	62 523,50	63 287,00	-3 949,50	-6,32%
<i>dont heures réalisées en halte-garderie</i>	5 172,50	4 010,00	2 395,00	1 162,50	28,99%
<i>dont heures réalisées enfants PMI et ASE</i>	544,80	575,25	710,00	-30,45	-5,29%
NOMBRE TOTAL D'HEURES FACTUREES	70 824,14	80 971,99	79 223,43	-10 147,85	-12,53%
<i>dont heures facturées en crèche collective</i>	65 106,84	76 386,74	76 118,43	-11 279,90	-14,77%
<i>dont heures facturées en halte-garderie</i>	5 172,50	4 010,00	2 395,00	1 162,50	28,99%
<i>dont heures facturées enfants PMI et ASE</i>	544,80	575,25	710,00	-30,45	-5,29%
PARTICIPATION DES FAMILLES	113 619,64 €	140 798,65 €	130 082,27 €	-27 179,01	-19,30%
<i>dont participation en crèche collective</i>	107 461,38 €	136 146,02 €	127 095,98 €	-28 684,64	-21,07%
<i>dont participation en halte-garderie</i>	5 210,33 €	3 711,34 €	1 866,39 €	1 498,99	40,39%
<i>dont participation Conseil Départemental</i>	947,93 €	941,29 €	1 119,90 €	6,64	0,71%
TAUX D'OCCUPATION FINANCIER	74,79%	86,60%	85,65%		
HEURES FACTUREES / CAPACITE MODULEE					
NOMBRE TOTAL D'ENFANTS INSCRITS DANS L'ANNEE	188	177	154	11,00	6,21%
<i>dont enfants inscrits en accueil régulier</i>	80	80	86		
<i>dont enfants inscrits en accueil occasionnel</i>	94	81	59		
<i>dont enfants accueillis dans le cadre de la convention avec le Conseil Départemental</i>	14	16	9		
NOMBRE TOTAL D'ENFANTS ATTEINTS D'UN HANDICAP AYANT OU NON UNE AEEH*	3				
% PAR RAPPORT AU REGIME DES FAMILLES**	100,00%	100,00%	100,00%		
<i>dont régime général</i>	92,62%	96,50%	98,08%		
<i>dont régime agricole</i>	7,38%	3,50%	1,92%		
<i>dont autres régimes particuliers</i>	0,00%	0,00%	0,00%		

*AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

*A partir de l'année 2014, nous avons identifié les enfants porteurs d'un handicap même si les familles ne bénéficient pas de l'AEEH. En effet, nous accueillons des enfants porteurs d'un handicap mais dont les familles sont en cours de démarche auprès de la MDPH.

**Le taux de chaque régime se calcule en fonction du nombre d'heures facturées pour les enfants de chaque tranche d'âge rapporté au total d'heures facturées pour la même tranche d'âge. La Caf verse la PSU pour les enfants relevant du régime général et de la fonction publique. La MSA verse la PSU pour les ressortissants du régime agricole. Font encore partie de régimes particuliers EDF, SNCF, RATP. Néanmoins, si l'un des conjoints relève du régime général, la famille peut être allocataire à la Caf.

Pour l'année 2014, nous constatons une baisse du nombre d'heures réalisées, -4,20 %, et d'une baisse du nombre d'heures facturées, -12,53 %. Nous constatons surtout une baisse en accueil régulier, -6,32% et en accueil d'enfants d'assistantes maternelles et familiales dans le cadre des conventions signées avec le Conseil Départemental, -5,29%, et ce malgré une forte hausse des heures réalisées en accueil occasionnel, +28,99 %. Cependant, le nombre d'enfants inscrits sur toute l'année, 188 enfants dont 80 en accueil régulier et 108 en accueil occasionnel, est supérieur à celui de l'année 2013, 177 enfants.

Cette baisse des heures facturées est donc liée d'une part au changement du logiciel d'enregistrement des données d'activité : par rapport aux jours fériés dont les heures n'étaient pas déduites des contrats des familles sur le logiciel précédent ; par rapport aux heures complémentaires qui étaient calculées sur de l'amplitude horloge et non sur de l'amplitude horaire, donc toute demi-heure supplémentaire était facturée ; aux modifications des contrats pris par les familles : par rapport à la baisse du nombre d'heures prévues dans les contrats : les familles réservent des temps d'accueil plus réduits et modifient la date d'entrée de leur enfant entre le moment de la pré-inscription et l'inscription définitive ; par rapport aux congés prévus et déduits des contrats de plus en plus importants ; par rapport à la fréquentation de quelques enfants ayant des petits contrats sur la halte-garderie jusqu'en 2013, et que nous n'avons pas renouvelés en raison d'une fréquentation de plus en plus forte sur la halte-garderie. Ces petits contrats étaient des contrats réguliers dont les heures étaient facturées aux familles que l'enfant fréquente ou pas (hors heures déductibles). Or en accueil occasionnel, les familles ne payent que les heures réellement consommées. En 2013, 9 enfants étaient inscrits représentant 6 594 heures facturées, et en 2014, seulement 2 enfants pour 1 149 heures.

Bien que le taux d'occupation financier de 70 % minimum, défini dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, soit atteint pour permettre le versement de la totalité de la subvention Prestation Service Enfance Jeunesse, nous constatons une baisse du taux d'occupation entre 2012 et 2014, 74,59% (contre 86,60% en 2012 et 85,65% en 2013).

En revanche, suite au changement du logiciel, nous constatons une diminution de l'écart entre les heures facturées et les heures réalisées entre 2012 et 2014, le taux de facturation est de 110,16% (contre 120,66% en 2013 et 119,33% en 2012). Cette baisse a un impact sur le versement de la Prestation de Service Unique à partir de 2014.

► Fréquentation et évolution du multi-accueil familial entre 2012-2013-2014

Le multi-accueil familial de Guéret dispose d'un agrément pour 27 places avec 8 assistantes maternelles, avec une amplitude journalière de 7h à 19h30, du lundi au samedi. La structure a été ouverte 274 jours sur l'année. La capacité théorique de la structure, pour l'année 2014, est donc de 73 980. Toutefois, une capacité modulée de 60 000 heures pour cette année, a été fixée par agrément, qui prend en compte l'évolution de la fréquentation selon les heures et les jours.

	2014	2013	2012	Variation	% de variation
NOMBRE TOTAL D'HEURES REALISEES	35 854,00	37 518,00	39 295,99	-1 664,00	-4,44%
NOMBRE TOTAL D'HEURES FACTUREES	39 478,28	44 210,59	45 973,69	-4 732,31	-10,70%
PARTICIPATION DES FAMILLES	54 140,01 €	61 713,49 €	53 452,10 €	-7 573,48	-12,27%
TAUX DE FACTURATION FINANCIER HEURES FACTUREES / CAPACITE MODULEE	65,80%	74,30%	77,92%		
NOMBRE TOTAL D'ENFANTS INSCRITS DANS L'ANNEE	46	46	57		
% PAR RAPPORT AU REGIME DES FAMILLES	100,00%	100,00%	100,00%		
<i>dont régime général</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>99,91%</i>		
<i>dont régime agricole</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>		
<i>dont autres régimes particuliers</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,09%</i>		

Pour l'année 2014, nous constatons une légère baisse des heures réalisées, -4,44 % (contre -4,52 % en 2013) et une forte baisse des heures facturées, -10,70 % (contre -3,84 % en 2013), en raison de la prolongation de l'arrêt maladie d'une assistante maternelle et de l'arrêt pendant 6 mois d'une autre assistante maternelle. Le remplacement de l'assistante maternelle en longue maladie a été effectué à partir de janvier 2014. Toutefois, les contrats prévus pour cette nouvelle assistante maternelle, en janvier 2014, ont été décalés sur plusieurs mois.

Les enfants de l'autre assistante maternelle ont été replacés pour 2 en crèche collective et 2 chez une autre assistante maternelle de la crèche familiale, ce qui ne nous a pas permis de prendre de nouveaux enfants sur cette période. Cependant, le nombre d'enfants inscrits sur toute l'année, 46 enfants est identique à celui de l'année 2013.

Cette baisse des heures facturées est donc liée d'une part au changement du logiciel d'enregistrement des données d'activité : pour les mêmes raisons que le multi-accueil collectif et à l'absence en longue maladie de deux assistantes maternelles.

Le taux d'occupation financier de 70% minimum, défini dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, n'a pas été atteint pour permettre le versement de la totalité de la subvention Prestation Service Enfance Jeunesse, nous constatons donc une baisse du taux d'occupation entre 2012 et 2014, 65,80% (contre 74,30% en 2012 et 77,92% en 2013).

Par contre, suite au changement du logiciel, nous constatons une diminution de l'écart entre les heures facturées et les heures réalisées entre 2012 et 2014, le taux de facturation est de 110,11% (contre 115,14% en 2013 et 116,27% en 2012). Cette baisse a un impact sur le versement de la Prestation de Service Unique à partir de 2014.

► Fréquentation et évolution de la micro-crèche de Saint-Fiel en 2014 -2013

La micro-crèche de Saint-Fiel, ouverte depuis le 1er octobre 2013, dispose d'un agrément pour 10 places, avec une amplitude journalière de 7h à 18h30, du lundi vendredi. La structure a été ouverte 228 jours sur l'année. La capacité théorique de la structure, pour l'année 2014, est donc de 26 220. Toutefois, une capacité modulée, de 17 650 heures pour cette année, a été fixée par agrément, qui prend en compte l'évolution de la fréquentation selon les heures et les jours.

78

(voir tableau ci-contre)

Pour l'année 2014, la fréquentation sur la micro-crèche de Saint-Fiel a été très importante, avec un taux d'occupation financier de 99,57%. Le nombre d'enfants inscrits sur toute l'année, était de 38 enfants, dont 16 en accueil régulier et 19 en accueil occasionnel. Nous constatons également un faible écart entre les heures facturées et les heures réalisées, le taux de facturation étant de 107,60 %.

	2014	2013
NOMBRE TOTAL D'HEURES REALISEES	16 333,05	2 866,50
<i>dont heures réalisées en accueil régulier</i>	15 188,50	2 793,50
<i>dont heures réalisées en accueil occasionnel</i>	1 125,50	73,00
<i>dont heures réalisées enfants PMI et ASE</i>	19,05	0,00
NOMBRE TOTAL D'HEURES FACTUREES	17 574,73	3 364,47
<i>dont heures réalisées en accueil régulier</i>	16 430,18	3 291,47
<i>dont heures réalisées en accueil occasionnel</i>	1 125,50	73,00
<i>dont heures réalisées enfants PMI et ASE</i>	19,05	0,00
TAUX DE FACTURATION	107,60%	117,37%
PARTICIPATION DES FAMILLES	21 506,40 €	3 524,48 €
<i>dont participation en accueil régulier</i>	20 093,87 €	3 429,21 €
<i>dont participation en accueil occasionnel</i>	1 392,53 €	95,27 €
<i>dont participation Conseil Départemental</i>	20,00 €	0,00 €
TAUX D'OCCUPATION FINANCIER HEURES FACTUREES/CAPACITE MODULEE	99,57%	79,54%
Nombre total d'enfants de moins de 4 ans inscrits dans l'année	38	14
<i>dont enfants inscrits en accueil régulier</i>	16	10
<i>dont enfants inscrits en accueil occasionnel</i>	19	4
<i>dont enfants accueillis dans le cadre de la convention avec le Conseil départemental</i>	3	0
Nombre d'enfants atteints d'un handicap ayant ou non une AEEH	1	
% PAR RAPPORT AU REGIME DES FAMILLES	100,00%	100,00%
<i>dont régime général</i>	89,81%	100,00%
<i>dont régime agricole</i>	0,54%	0,00%
<i>dont autres régimes particuliers</i>	9,65%	0,00%

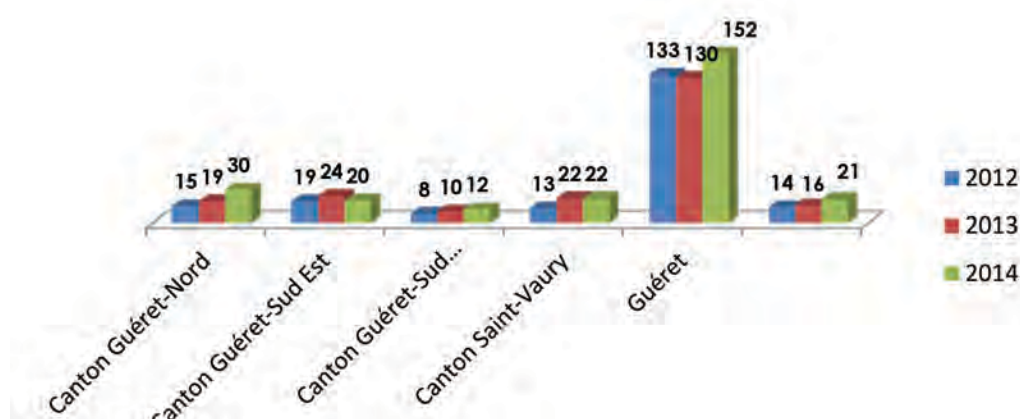
► [Fréquentation des enfants confiés aux assistantes maternelles PMI et ASE pendant leur formation de professionnalisation](#)

Depuis 2 ans, des conventions ont été signées avec le Conseil Départemental de la Creuse permettant d'accueillir des enfants confiés aux assistantes maternelles chargées de suivre la formation initiale obligatoire et les enfants confiés aux assistantes familiales de l'ensemble du département chargées de suivre la formation réglementaire. Pour les 2 conventions, 4 places occasionnelles sont réservées au multi-accueil collectif ou familial. Pour l'année 2014, une nouvelle convention a été signée pour accueillir des enfants sur la micro-crèche de Saint-Fiel avec une place supplémentaire. Dans le cadre de ces conventions, 563,85 heures ont été facturées directement au Conseil Général de la Creuse, selon un tarif basé sur la moyenne des participations familiales de l'année N-1 divisé par le nombre d'actes facturés en N-1. Le tarif est de 1,74 € pour 2014.

Typologie du public touché

Les demandes en accueil régulier hors territoire de l'agglomération ne peuvent être actuellement satisfaites compte tenu du nombre important de demandes des familles du territoire du Grand Guéret. Toutefois, les enfants de familles habitant hors du territoire de l'agglomération sont accueillis occasionnellement, malgré un nombre croissant de demandes depuis le début de l'année. Les 6 demandes en accueil régulier hors du territoire s'expliquent par les motifs liés à des déménagements de la famille, des séparations de la famille et à des dépannages d'urgence pour absence d'assistante maternelle.

- [Répartition géographique et évolution du nombre d'enfants inscrits régulièrement et occasionnellement par canton en isolant la commune centre \(Guéret\) entre 2012 et 2014](#)



80

Pour les cantons Guéret-Sud-Est, Guéret Sud-Ouest et Saint-Vaury, le nombre d'enfants inscrits est quasiment stable entre 2012 et 2014. Pour le canton Guéret-Nord, nous constatons une augmentation du nombre d'enfants inscrits, lié à l'ouverture de la micro-crèche de Saint-Fiel depuis octobre 2013. Le nombre d'enfants inscrits, dont les familles habitent Guéret, est en hausse, ce qui est lié à la progression sur l'accueil occasionnel.

- [Tarification horaire des structures](#)

Chaque famille a un tarif horaire individuel basé sur le barème de la CNAF. Le montant de la participation est défini par un taux d'effort appliqué aux ressources et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales. Pour le calcul du tarif pour l'année 2014 ont été prises en compte les ressources de l'année 2012. Pour l'ensemble des structures (hors la micro-crèche), quel que soit le type d'accueil régulier ou occasionnel, nous constatons une baisse du tarif moyen entre 2012 et 2014.

	Multi-accueil collectif		Multi-accueil familial	Micro-crèche	
	Accueil régulier	Accueil occasionnel	Accueil régulier	Accueil régulier	Accueil occasionnel
2012	1,64 €	1,07 €	1,16 €		
2013	1,66 €	0,96 €	1,30 €	1,11 €	1,25 €
2014	1,62 €	0,87 €	1,28 €	1,19 €	1,13 €

Bilan qualitatif des structures

Les structures du Pôle Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret accueillent les enfants de 2 mois à 5 ans révolus depuis janvier 2014.

Différents types d'accueil sont proposés pour mieux répondre aux besoins des familles : régulier par la signature d'un contrat d'accueil, occasionnel sur réservation d'une plage horaire et d'urgence.

Toutes les structures sont gérées par un projet d'établissement identique, dont le projet éducatif a pour objet de favoriser la socialisation, l'éveil, le développement psychomoteur, le bien-être, l'autonomie de l'enfant et s'applique avec quelques nuances en fonction des structures et par le même règlement intérieur, qui a pour objet de fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement des différentes structures d'accueil du jeune enfant de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Il vise à régler l'ensemble des relations entre les parents, les équipes pédagogiques, les directrices et la coordination.

Le projet éducatif du Pôle Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret vise à accueillir les familles et répondre à leurs diverses demandes de solution de garde d'enfants, quel que soit le type d'accueil régulier ou occasionnel. Cette prise en charge de leur demande permet ainsi aux parents de concilier vie professionnelle et vie sociale.

Tous les établissements proposent le même service et une qualité d'accueil identique, sans se substituer au rôle parental, chacun exerçant ses compétences en complémentarité.

L'équipe pluridisciplinaire s'applique à accueillir l'enfant de façon individualisée en tenant compte de ses besoins fondamentaux. Elle favorise l'apprentissage de la vie en collectivité ou en « petite famille » en crèche familiale tout en préservant le respect du rythme de chaque enfant.

L'équipe pluridisciplinaire s'attache à respecter les objectifs éducatifs suivants : l'épanouissement et le bien-être de l'enfant ; l'intégration, la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité ; l'autonomie et le langage en prenant en compte les différents stades de développement, qu'ils soient psychomoteurs, sensoriels, affectifs ; l'intégration des règles de vie, normes et interdits ; l'ouverture sur l'environnement extérieur.

81

► Le multi-accueil collectif de Guéret

Le multi-accueil collectif est organisé de manière à recevoir les enfants en sections par tranches d'âge : la section des bébés, petits et moyens avec un effectif de 4 personnes pour 20 enfants et la section des grands/moyens et grands avec un effectif de 5 personnes pour 32 enfants. Toutefois, ces sections évoluent en fonction des entrées et des sorties des enfants sur le multi-accueil. Les sections sont également regroupées le matin de 7h à 8h30 et le soir de 17h30 à 18h30.

Au sein de chaque section, le personnel s'attache à un accompagnement individualisé dès l'adaptation et tout au long de la journée d'accueil. Elle souhaite créer une relation privilégiée avec les familles dès leur arrivée dans la structure. Le personnel s'adapte au rythme des plus petits et des plus grands.

Les bébés disposent de deux espaces aménagés pour eux, plus sécurisant, plus calme avec des matériaux adaptés à leur âge : tapis de sol, coussins, hochets, portiques, tableaux d'éveil, jeux d'éveil sensoriel, jeux de manipulation, livre, achat d'un nouveau parc de jeux en 2014. La journée dans la section des bébés est régie par le rythme éveil / sommeil de chaque enfant dans le respect du bien-être de l'enfant, du respect de son rythme biologique et de ses besoins. Comme les autres enfants, le bébé peut bénéficier du jardin avec la mise à disposition de poussettes doubles.

La journée des plus grands est plus rythmée par la mise en place de différentes activités. Le sens fondamental de ces ateliers est de construire un espace de créativité, où chaque enfant va pouvoir se rassurer sur ses compétences et découvrir des facettes de lui-même, que nous valoriserons. Les temps d'activité sont des moments propices pour la vie en petits groupes, de travailler sur les habiletés sociales avec les enfants (respect d'autrui, du matériel d'autrui, partage, attente...) tout en offrant aux enfants des moyens d'expression autres que la parole (dessin, peinture, éveil corporel et psychomotricité, éveil sonore et musical).

Ces activités sont mises en place par l'équipe et sont élaborées en fonction de l'âge et du développement de chaque enfant et aussi en fonction du nombre de personnes disponibles dans chaque groupe. Les enfants sont toujours libres de faire ou non l'activité.

Tout au long de l'année, des activités régulières et différentes manifestations ponctuelles sont mises en place ; ce sont des moments de partage et de convivialité.

► Les activités régulières du Pôle Petite Enfance en 2014

- Les séances d'éveil musical proposées par l'association P'art Si P'art Là
- Les séances d'éveil musical faites par le Cercle des amitiés créoles
- Les animations lecture par la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret

► Les manifestations du pôle Petite Enfance en 2014

- Spectacle musical KERNEL le 16 janvier ;
- Carnaval pour l'ensemble des structures le 28 mars sur le thème des petits cuisiniers ;
- Spectacle proposé par La Fabrique à l'espace Fayolle en mai ;
- Semaine créole : animation musicale et contes créoles le 20 mai ;
- Visite de la ferme Arc-en-Ciel à Saint-Léger-Le-Guéretois les 23 et 24 juin ;
- Visite du Parc Animalier des Monts de Guéret LES LOUPS DE CHABRIERES en juillet ;
- Fête de Noël le 5 décembre sur le thème des enfants du monde ;
- Fête de Noël pour les enfants de l'accueil occasionnel le lundi 15 décembre à la micro-crèche.



© Collection GRAND GUERET

Sur l'ensemble des sections, le dialogue avec les parents est très bon et une relation de confiance se crée au fur et à mesure avec l'équipe. Afin de renforcer ce dialogue, le Pôle Petite Enfance a souhaité réinstaurer le conseil de crèche pour l'année 2014-2015, qui est un espace de dialogue entre les parents élus, les professionnels et les élus locaux de la petite enfance. Il est consulté sur l'organisation interne et la vie quotidienne de la structure (règlement intérieur, projet pédagogique, projets de travaux, budget dans le domaine de la petite enfance). Il permet de mieux connaître les besoins des familles ET d'expliquer la politique de la Petite Enfance.

2 parents du multi-accueil collectif, 2 parents du multi-accueil familial, 1 parent de la halte-garderie et 1 parent de la micro-crèche ont été élus le 12 décembre 2015. 1 représentant du personnel a été désigné par les équipes pour chaque structure. Les représentants de la collectivité ont été désignés lors de la Commission Petite Enfance pour les communes de Saint-Fiel, Saint-Laurent, Saint-Vaury, Sainte-Feyre et Guéret.

Pour les nouveaux parents, une réunion d'information par section a été mise en place, en juillet, pour les enfants qui rentrent en crèche à partir de septembre, afin que les parents fassent connaissance avec l'équipe accueillant leur enfant et puissent aborder toutes les questions qu'ils sont susceptibles de se poser. Cette réunion a été fortement appréciée par les parents.

L'équipe constate cependant un décalage entre les attentes des familles qui souhaitent un accueil très individualisé pour leur enfant et les exigences de la collectivité. Les parents choisissent souvent ce mode de garde collectif, car ils se sentent rassurés par la présence de plusieurs professionnels de la petite enfance. Mais ils n'intègrent pas toujours les exigences de la collectivité (respect des siestes, rythme des repas, ...). Elle ressent une grande exigence des familles sur la qualité de la structure et par rapport à l'équipe. L'équipe évoque également le non-respect des horaires de fermeture par les parents et le non-respect des réservations de planning, ce qui impose trop de changements et pose problème pour l'organisation dans les sections.

Section halte-garderie avec un effectif de 2 personnes et 6 enfants par heure de garde

Les enfants fréquentant la crèche occasionnellement sont accueillis sur la halte-garderie. Toutefois, ils sont regroupés avec ceux accueillis régulièrement le matin de 7h à 8h30 et le soir de 17h30 à 18h30, quand le personnel de la halte-garderie n'est plus présent.

Sur 2014, la forte fréquentation de la halte-garderie s'est poursuivie, plus particulièrement par des familles en grande difficulté sociale.

D'une part, le personnel évoque des difficultés d'organisation au moment des repas entre les enfants qui restent pour les repas et ceux qui ne mangent pas mais qui sont encore présents au moment des repas. L'équipe évoque également le problème du couchage car elle ne dispose pas de salle de repos actuellement.

Le nombre de demandes étant croissants, l'équipe est amenée à refuser des places, créant une certaine frustration dans le travail quotidien. Or, l'accueil d'enfants en occasionnel nécessitent un temps d'adaptation plus long qu'avec des enfants venant régulièrement et d'établir un bon relationnel avec les parents. Même si la section des grands soutient en cas de besoin, il n'est pas toujours possible de faire face à toutes les demandes.

Le personnel évoque également des difficultés de compréhension par rapport à la langue, certains enfants ne parlent pas du tout le français, et l'adaptation est encore plus difficile.

Toutefois, nous constatons qu'il est difficile de transférer les demandes sur la micro-crèche car beaucoup de familles envoyées par les services sociaux ne sont pas non plus véhiculées.

Face à une demande de plus en plus importante pour des bébés, l'équipe propose de prendre ces derniers le lundi après-midi, car l'accueil de ces bébés nécessite une écoute et un dialogue encore plus important pour eux et les parents.

L'ensemble du personnel évoque les difficultés d'organisation liées à la configuration des locaux : pour la section des bébés et des petits, problème du dortoir non fermé à côté de la salle de change trop grande et véranda non utilisable l'hiver et l'été, et pour la section halte-garderie : dortoir et salle trop petites.

► [Le multi-accueil familial de Guéret](#)

Les 8 assistantes maternelles de la crèche familiale habitent sur Guéret. Elles accueillent chacune 3 ou 4 enfants selon leur agrément. Sur 2014, une assistante maternelle était en contrat renouvelable sur un congé maladie de longue durée.

Des activités sont proposées pour les assistantes maternelles sur le multi-accueil de Guéret et sur la micro-crèche de Saint-Fiel. Elles viennent en activités musicales les lundis matins à tour de rôle sur le multi-accueil de Guéret. Nous véhiculons celles qui ne sont pas motorisées. L'activité musicale est effectuée par une auxiliaire de puériculture de la crèche collective. Celles qui possèdent un véhicule peuvent également se rendre à Saint-Fiel un jeudi sur 2 pour les mêmes activités. Les assistantes maternelles viennent également au multi-accueil tous les vendredis après-midi en activités encadrées par l'éducatrice de jeunes enfants. Toutes peuvent bénéficier des activités proposées par le RAM mais 1 seule y adhère à l'heure actuelle.

Chaque assistante maternelle avertit la Directrice en cas d'absence d'un enfant. Elle l'informe également de tout traitement médicamenteux prescrit. La Directrice intervient également pour résoudre un éventuel conflit avec une famille.

Chaque enfant est vu en visite médicale par le Docteur BRUNONI qui vérifie le bon développement staturo-pondéral et psychomoteur de l'enfant une fois tous les 2 mois.

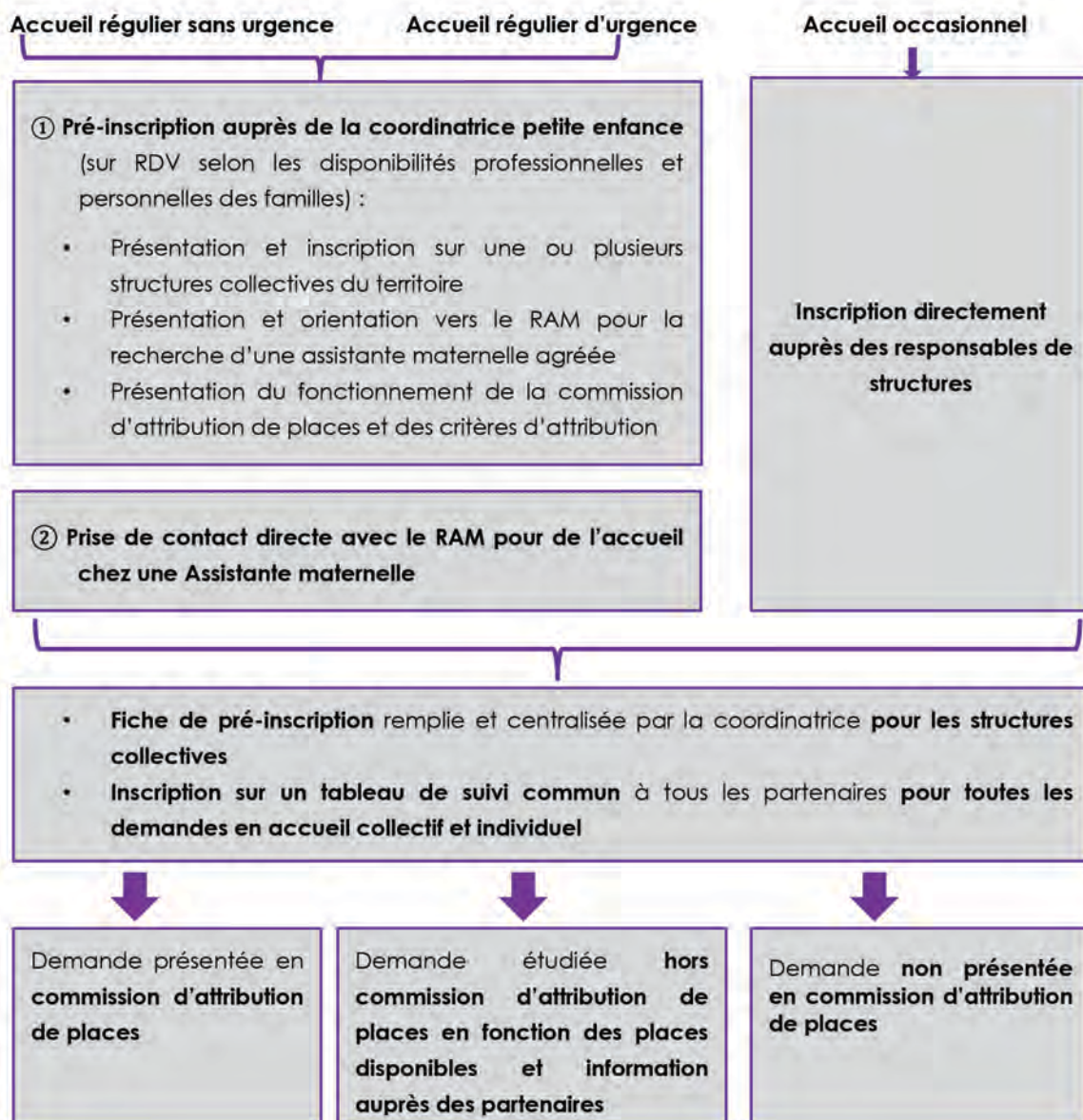
Les assistantes maternelles ont 2 à 3 réunions de travail par an avec l'équipe d'encadrement.

► [La micro-crèche de Saint-fiel](#)

Tout au long de l'année 2014, la fréquentation de la micro-crèche a été très importante, le nombre d'enfants en accueil régulier est conséquent, ce qui limite par conséquent les places en accueil occasionnel. Or le nombre de demandes est assez important et celles-ci ne peuvent pas toujours être satisfaites.

L'équipe de la micro-crèche a toujours un ressenti très positif par rapport au fonctionnement de la structure et du bien-être ressenti auprès des enfants. Le personnel se sent plus disponible auprès des enfants qui sont très calmes (peu de pleurs..) malgré la différence d'âge. Le relationnel avec les parents est très bon (respect des horaires, des plannings...). Toutefois, l'équipe soulève le problème des repas qui ne sont pas adaptés et pas assez complets pour les plus grands.

L'équipe souhaiterait également plus d'activités et aimerait se déplacer avec les enfants pour faire des sorties (BM, spectacle...), comme sur Guéret avec la mise à disposition d'un bus.



Coordination et développement du Pôle Petite Enfance

► [Fonctionnement du pôle petite enfance](#)

Depuis janvier 2013, toutes les familles souhaitant faire une demande d'accueil régulier en structure collective pour leur(s) enfant(s) se pré-inscrivent auprès de la coordonnatrice sur rendez-vous. Au-delà de la pré-inscription, cela permet à cette dernière d'avoir une visibilité sur toutes les demandes en accueil régulier, de proposer rapidement une place qui se libère à une famille en liste d'attente et de mettre en place une veille et un observatoire au niveau intercommunal.

► [Schéma du traitement des demandes sur le Pôle Petite Enfance](#)

Sur l'année 2014, 247 demandes ont été faites auprès de l'ensemble des structures du pôle Petite Enfance.

Partenariat

Le partenariat mis en place s'est renforcé pour l'année 2014 dans le même objectif que celui de 2012 : être au plus près des besoins des familles en matière de garde pour leurs enfants. Des outils communs ont été mis en place et partagés par l'ensemble des structures : une fiche de pré-inscription commune, un tableau de suivi commun interactif, une validation des demandes en commission d'attribution de places.

D'une part, la commission d'attribution de places en crèche réunit l'ensemble des partenaires de la petite enfance présents sur le territoire intercommunal qui valide toutes les demandes en accueil régulier. Celles-ci sont étudiées en réunion partenariale avec les responsables de chaque structure. A l'issue de ces commissions, les familles qui n'ont pu obtenir de places en crèche, sont recontactées individuellement, afin de leur proposer de transmettre leurs coordonnées au RAM pour les aider dans la recherche d'une assistante maternelle agréée indépendante. Le RAM contacte également les assistantes maternelles du secteur deux fois par an afin de faire un point complet sur leurs disponibilités, en avril/mai et en septembre/octobre, avant les commissions d'attribution.

Sur le tableau interactif, l'enregistrement des demandes des familles, pour une place en crèche ou chez une assistante maternelle, permet, d'autre part, à chaque partenaire, de connaître l'ensemble des demandes, de traiter de manière équitable ces dernières, et d'être réactif en cas de demande urgente des familles qui ne peut être traitée en commission d'attribution de places.

De par ses outils de suivi et de nombreux échanges téléphoniques, le Pôle Petite Enfance constate un véritable échange, une dynamique instaurée entre tous les partenaires. Il est en effet important de poursuivre ce travail dans l'intérêt des familles à la recherche du mode de garde le plus adapté à leurs besoins personnels, professionnels tout en respectant leur choix de mode de garde.

85

L'observatoire des conditions locales de l'accueil du jeune enfant

Par le biais du recueil d'informations de la coordonnatrice, auprès de l'ensemble des structures, un premier diagnostic du territoire a pu être établi, permettant de dégager des éléments d'analyse sur les conditions locales de l'accueil du jeune enfant.

Et la com ?

Afin de mieux identifier le Pôle, le service Communication a conçu en 2014 un logo propre à au Pôle Petite Enfance. Une 2^{ème} plaquette portant spécialement sur la micro-crèche de Saint-Fiel a également été diffusée et les pages petite enfance ont été mises à jour sur le site institutionnel de la Communauté d'Agglomération.



CULTURE

Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret

Le personnel

Une équipe composée de 18 agents (2 cat A, 5 catégories B, 11 cat C)

En mars 2014 ont été créés : un poste de Catégorie C affecté à l'accueil et au secteur multimédia, un poste de coordinateur /animateur en cat B dans le contexte de la création du réseau de lecture publique.

Le budget

92 000 € pour les acquisitions documentaires

26 000 € pour l'animation

12 000 € pour les périodiques

L'activité

Commentaire des tableaux ci-av

Répartition des inscrits sur le territoire en 2014

Code Quartier	Total
000	5558
001 - Guéret	6023
002 - Ajain	248
003 - La Brionne	118
004 - Bussière-Dunoise	237
005 - La Chapelle-Taillefert	128
006 - Gartempe	7
007 - Glénic	177
008 - Montaigut-le-Blanc	54
009 - Saint-Christophe	44
010 - Sainte-Feyre	834
011 - Saint-Fiel	324
012 - Saint-Laurent	216
013 - Saint-Léger-le-Guérétois	129
014 - Saint-Silvain-Montaigut	23
015 - Saint-Sulpice-le-Guérétois	557
016 - Saint-Vaury	458
017 - Saint-Victor-en-Marche	124
018 - La Saunière	168
019 - Savennes	79
020 - Anzême	132
021 - Jouillat	83
022 - Saint-Eloi	55
Total	15776

Actifs par tranches d'âges et par genre

Tranches d'âges - Genre du lecteur	01 Monsieur	02 Madame	03 Mademoiselle	autres	Total
00-04 ans	150	3	200	20	373
05-09 ans	659	24	660	16	1359
10-14 ans	810	61	732	11	1614
15-19 ans	636	84	703	7	1430
20-24 ans	376	151	597	7	1131
25-29 ans	254	212	257	6	729
30-34 ans	265	339	127	3	734
35-39 ans	306	556	55	3	920
40-44 ans	360	614	29	4	1007
45-49 ans	279	535	11	4	829
50-54 ans	265	492	5	4	766
55-59 ans	254	453	6	3	716
60-64 ans	252	428	5	2	687
65-69 ans	219	337	2	4	562
70-74 ans	111	178	1	1	291
75-79 ans	69	118	0	2	189
80-84 ans	48	90	0	1	139
85-89 ans	18	38	0	0	56
90-94 ans	3	18	0	0	21
95 et au-delà...	0	4	0	0	4
Non déterminé	66	159	30	172	427
Total	5400	4894	3420	270	13984

Répartition des actifs sur le territoire en 2014

Code quartier	Total
000	5161
001 - Guéret	5317
002 - Ajain	196
003 - La Brionne	104
004 - Bussière-Dunoise	189
005 - La Chapelle-Taillefert	113
006 - Gartempe	7
007 - Glénic	166
008 - Montaigut-le-Blanc	48
009 - Saint-Christophe	41
010 - Sainte-Feyre	728
011 - Saint-Fiel	280
012 - Saint-Laurent	192
013 - Saint-Léger-le-Guérétois	109
014 - Saint-Silvain-Montaigut	19
015 - Saint-Sulpice-le-Guérétois	464
016 - Saint-Vaury	411
017 - Saint-Victor-en-Marche	107
018 - La Saunière	140
019 - Savennes	80
020 - Anzême	49
021 - Jouillat	32
022 - Saint-Eloi	24

Nouveaux inscrits en 2014

Code Quartier	Total
000	647
001 - Guéret	517
002 - Ajain	20
003 - La Brionne	8
004 - Bussière-Dunoise	16
005 - La Chapelle-Taillefert	3
007 - Glénic	18
009 - Saint-Christophe	3
010 - Sainte-Feyre	50
011 - Saint-Fiel	18
012 - Saint-Laurent	8
014 - Saint-Silvain-Montaigut	6
015 - Saint-Sulpice-le-Guérétois	31
016 - Saint-Vaury	36
017 - Saint-Victor-en-Marche	12
018 - La Saunière	10
019 - Savennes	3
020 - Anzême	15
021 - Jouillat	3
022 - Saint-Eloi	9
Total	1433

88

Inscrits/actifs :

La BM compte en 2014 15 576 inscrits et 13 977 actifs. Il est intéressant de noter que sur le 13 977 actifs 5 317 sont domiciliés à Guéret, 5 161 résident en dehors du territoire, enfin, 3 499 résident sur l'une des communes membre excepté Guéret.

La deuxième caractéristique du lectorat est sa « féminisation », : 5 400 hommes actifs (soit 40 %) contre 8 414 femmes (soit 60 %)

La troisième caractéristique est que 4 776 actifs ont entre 0 et 20 ans et représente ainsi 34 % du lectorat. Dans cette tranche, 2 255 sont de sexe masculin et 2 467 féminin. La proportion dans cette catégorie reste relativement équilibrée bien que favorable aux femmes, mais l'écart entre le lectorat féminin et masculin se creuse dans la tranche qui suit, des 20-40 ans qui sont au nombre de 3 514 (soit 25 % des actifs) et qui se répartit en 1 201 hommes soit 35 % de cette tranche, pour 2 294 femmes soit 65 % de cette tranche. Dès que le lectorat s'affranchit de la « contrainte » de la visite scolaire en bibliothèque, et devient autonome, ce sont les femmes plus que les hommes qui fréquentent le lieu.

La tranche des 40 -65 ans se compose de 4 005 actifs, dont 1 410 hommes pour 2 578 femmes. La tendance se confirme donc.

Enfin, la tranche des 65-95 ans(et +) représente 1 689 actifs répartis en 534 hommes et 975 femmes.

Le nombre d'actifs baisse de façon substantielle à partir de 65 ans.

La BM compte, en 2014, 1 433 nouveaux inscrits.

Le prêt individuel et collectif en 2014

Type lecteur	Total
01 Individuel	189549
02 Collectif	13412
autres	1521
Total	204482

Prêts par sections et supports en 2014

Section - Support	01 Ados / Adultes	02 Jeunesse	03 Musique et Cinéma	04 Forum / Journaux revues	05 Patrimoine	autres	Total
l Livres	63858	64880	228	0	12	12	128990
p Journaux Revues	235	2330	312	7134	1	1	10013
c Disques compacts	1390	2642	21073	0	1	0	25106
d DVD	387	11993	27021	0	0	14	39415
b Blu-ray	3	149	409	0	0	0	561
v Vinyles	0	0	43	0	0	0	43
i liseuse	136	0	0	0	0	0	136
autres	95	7	0	18	0	89	209
Total	66104	82001	49086	7152	14	116	204473

Le prêt :

204 482 prêts effectués sur l'année dont 189549 prêts individuels et 14 933 prêts collectifs (classes, associations...).

Ce sont en tout 128 990 livres, 10 013 journaux et revues, 25 149 CD et vinyles, 40 019 DVD et Blu-Ray prêtés dans l'année.

Statistiques d'activité sur l'accueil des groupes scolaires

► [Statistiques sur le public du secteur jeunesse](#)

Nombre d'inscrits par tranches d'âges :

0-4 ans	5-9 ans	10-14 ans
385	1421	1642

Nombre d'enfants scolarisés sur le territoire de l'Agglo et inscrits à la BM : 2 096 (996 dans des écoles de Guéret, 638 sur celles du territoire et 462 dans les collèges).

Nous rapprochons ces chiffres de ceux des visites des classes à la Bibliothèque Multimédia, car souvent au moment de l'inscription de leurs enfants, les parents nous disent que cette démarche fait suite à la venue de leurs enfants à la bibliothèque, dans le cadre scolaire.

Écoles de Guéret : % d'élèves inscrits à la Bibliothèque Multimédia par école :

	Prévert	Langevin	Macé	Cerclier	Assolant	Guéry	Annexe
	23,7 %	19,5 %	15,6 %	13,7 %	10,8 %	8,2 %	5,3 %
% de visites de l'école sur	19,1 %	23 %	13,1 %	11,5 %	13,7 %	7,1 %	7,65 %

90

Écoles du territoire :

		Nombre de visites de l'école sur l'année scolaire 2013-2014
Saint-Vaury	20 %	20 %
Sainte-Feyre	17,6 %	21,25 %
Saint-Sulpice	12,7 %	2,5 %
Ajain	8,6 %	0
Saint-Laurent	12,2 %	8,8 %
Saint-Fiel	6 %	11,25 %
Saint-Victor	5,7 %	7,5 %
Saint-Léger	5,2 %	12,25 %
Bussière-Dunoise	3,5 %	0
La Saunière	3,5 %	0
La Brionne	3,3 %	0
Glénic	2,5 %	6,25 %
Montaigut	2,2 %	0
Anzème	1 %	0
Jouillat	1 %	10 %
St-Silvain :	0,15 %	0

Collèges :

Marouzeau	Nadaud	Notre-Dame	Durand
47,5 %	41,8 %	5,2 %	5,5 %

Accueil des classes pour l'année scolaire 2013-2014 :

263 classes, dont 70 % de Guéret. Pour la première année, La Brionne et Bussière-Dunoise ne sont pas venues, mais La Brionne s'est déjà inscrite pour l'année prochaine.

En 2013, une nouvelle organisation a été expérimentée, à savoir ne plus faire d'accueil durant les périodes d'ouverture aux publics. Les accueils se font dans de meilleures conditions et du temps a ainsi pu être libéré pour les autres missions du secteur.

Bien que le nombre d'accueils avec animation ait un peu baissé du fait de la nouvelle organisation, un ré-équilibre s'est opéré grâce aux visites des enseignants en ouverture publique. Ils viennent avec leurs classes pour emprunter des livres ou visiter des expositions.

Autres accueils et animations :

Des animateurs se rendent à la crèche de Guéret deux fois par mois et le RAM de Guéret est accueilli à la BM une fois par mois.

6 ateliers créatifs dont 4 assurés par des prestataires.

6 malles aux histoires toutes assurées par le personnel du secteur.

1 malle aux histoires au musée dans le cadre de notre partenariat

1 spectacle Coquelicot avec 90 personnes

La mise en place du réseau

Rappel historique :

Avril 2014 : Prise de compétence de l'animation et du développement du réseau de lecture publique.

Mai 2014 : Entrée en fonction du coordinateur /animateur

Juillet 2014 : Création d'un comité de pilotage du réseau de lecture publique composé des directrices de la BM et de la BDP de la Creuse, des responsables de secteur de la BM, des bénévoles référents de chaque bibliothèque du réseau et du coordinateur/animateur.

Septembre /octobre 2014 : informatisation des bibliothèques du réseau

Décembre 2014 : formation des bibliothécaires bénévoles et salariés

Janvier 2015 : début des tournées du coordinateur dans les bibliothèques du réseau

L'année 2014 est celle de la mise en place du réseau sur le plan logistique, informatique, et humain avec les réunions régulières dans le cadre du comité de pilotage et la formation des agents bénévoles pour la plupart.

Il s'agit aussi d'une année programmatique avec l'élaboration du Contrat-territoire-lecture (Etat/Agglomération) sur trois ans (2015-2017) destiné à jeter les bases d'un projet de renforcement de l'action culturelle dans les communes du territoire s'appuyant sur les bibliothèques du réseau. Ce projet s'articule autour de trois axes forts :

- le déploiement d'une offre documentaire enrichie sur l'ensemble du réseau complétée par une nouvelle offre numérique
- la mise en place d'une politique d'animation au niveau du réseau
- l'amorce d'un accueil des groupes scolaires dans les petites bibliothèques du réseau

Les fonds documentaires présents dans les différentes bibliothèques du réseau grâce aux prêts/dépôts de la bibliothèque départementale de prêt de la Creuse seront désormais enrichis et complétés par ceux de la bibliothèque multimédia de Guéret dont le budget d'acquisition servira à alimenter l'ensemble des bibliothèques du territoire. Les tournées hebdomadaires prévues dès début 2015 par le coordinateur du réseau doivent permettre de mieux répondre aux demandes des lecteurs et de susciter un regain d'intérêt de la population pour les petites bibliothèques dont les fonds seront régulièrement renouvelés, avec la possibilité pour le lecteur de n'importe quelle commune du territoire de réserver des documents sur l'un des points du réseau renforçant l'offre de proximité. Enfin la mise en place d'une offre numérique distante à partir du portail de la bibliothèque est prévue à partir de 2015. Elle a trois objectifs :

- compléter l'offre documentaire existante, multisupport
- pallier le faible nombre d'heures d'ouverture de certaines bibliothèques
- utiliser des plate-formes numériques comme Média cité de la musique (réalisée par la Cité de la musique et qui constitue à ce jour l'une des ressources numériques musicales en documents audio et vidéo des plus riches en France avec plus de 45 000 documents accessibles en ligne dans tous les genres musicaux) et Tout Apprendre (spécialisée dans l'autoformation et le soutien scolaire) comme outil d'animation et d'aide à la recherche documentaire auprès du public.

La programmation culturelle

Comme chaque année la bibliothèque multimédia de Guéret a réalisé en 2014 une programmation dense et diversifiée dont le rayonnement a largement débordé de son territoire avec pour axes prioritaires :

92

- satisfaire le public le plus large au travers d'une offre variée prenant en compte la diversité sociologique de la population
- valoriser l'ensemble des secteurs de la bibliothèque y compris le patrimoine (expositions, publications, conférences, lectures, spectacles théâtraux et musicaux, partenariat avec la SSNAHC, et intégration de la bibliothèque multimédia de Guéret dans le portail régional BIBLIM, club de lecture avec le Jeudi des lecteurs, participation aux rencontres de Chaminadour, etc.
- travailler en partenariat avec les institutions et associations culturelles du territoire
- accueillir les écoles du territoire autour de projets d'animation (bibliothèque idéale, expositions autour d'auteurs et illustrateurs) en articulant l'animation scolaire avec la programmation culturelle de la bibliothèque multimédia de Guéret en partie liée aux manifestations nationales (Semaine de la presse, Fête de la science par exemple)
- créer la rencontre et instaurer l'échange permanent avec le public pour que la bibliothèque devienne lieu de réflexion et d'ouverture sur le monde
- palier l'inégalité d'accès à la culture et à la fracture numérique par une offre culturelle gratuite et un travail de médiation autour de la programmation
- redynamiser les territoires en amorçant une décentralisation de l'action culturelle dans la logique d'un travail en réseau (promenades littéraires, « saperlipetons », marionnettes du monde 2014.

Bilan des animations réalisées 2014

Expositions	11
Séances de cinéma avec le Sénéchal	5
Malles aux histoires	8
Séances d'ateliers	17
Animations externalisées (balades littéraires, partenariats)	7
Lectures (Fabrique, Jeudi Des Lecteurs, autres)	21
Spectacles vivant (Tarek, Coquelicot, concerts, Marionnettes)	8
Conférences	3



Le patrimoine

► [Les ouvrages restaurés](#)

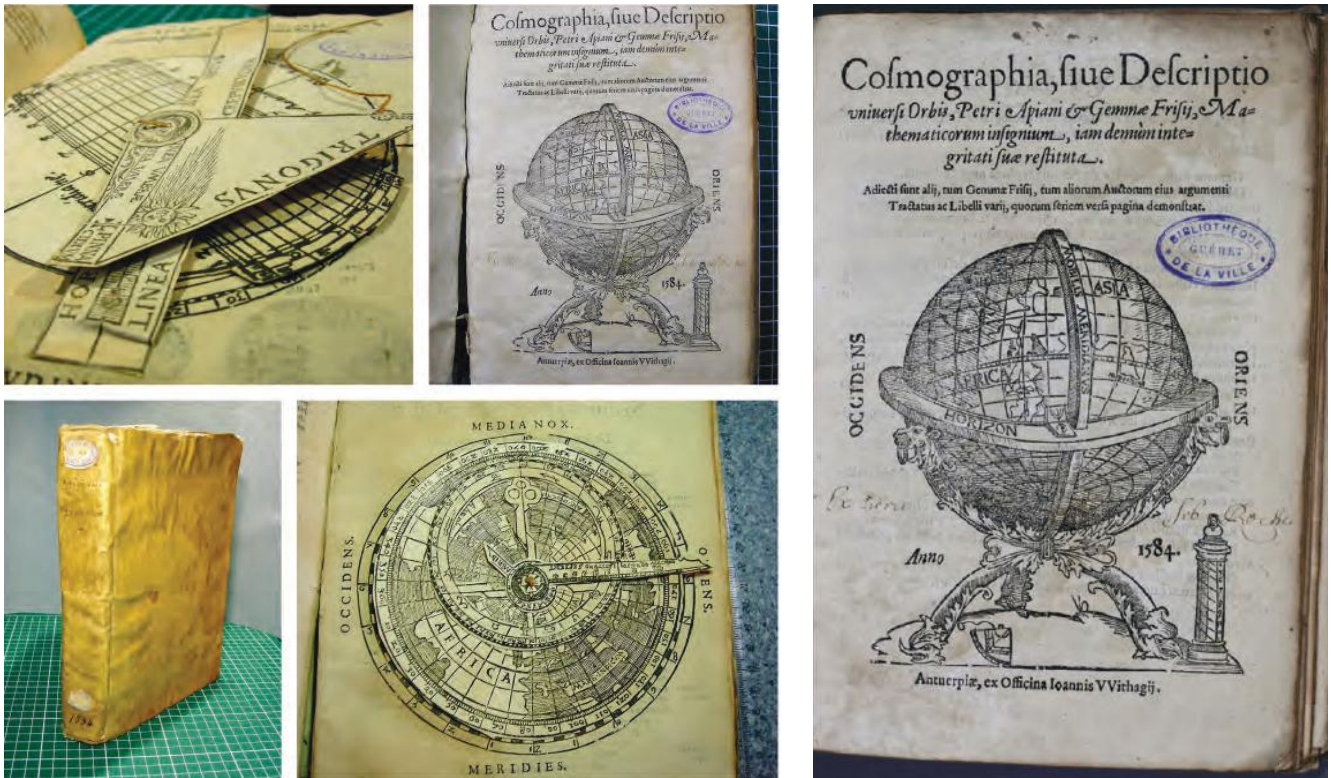
Analyse des délibérations du conseil municipal de Guéret An VIII - 1870 / Louis LACROCC.- Guéret : Imprimerie Betouille. J. Lecante successeur, 1920.- 348 p. ; 23 cm.

Architecture civile. Maisons de ville et de campagne, de toutes formes et de tous genres, projetées pour être construites sur des terrains de différentes grandeurs... / Louis-Ambroise Dubut.- Paris : Chez Mme Vve Jean, éditeur, 1842.- 87 planches ; 47 cm.

Dictionnaire chinois, français et latin, publié d'après l'ordre de sa majesté l'empereur et roi Napoléon le Grand ; par M. de Guignes, résident de France à la Chine, attaché au ministère des relations extérieures... [Texte imprimé] / Chrétien-Louis-Joseph de Guignes.- Paris : Impr. impériale, 1813.- LVI-1114 p. ; In-fol.

La Mode illustrée : journal de la famille.- Paris : Firmin-Didot, 1860-1937.- In-fol. années 1860 et 1861

La cosmographie de Pierre Apian ou description des quatre parties du monde, 1584



© Collection GRAND GUERET

► [Les reliures](#)

Ambroise Tardieu : Dictionnaire iconographique de l'ancienne Auvergne
Format 32,8x25,5 cm

Guéret en 1789-Formation du Département de la Creuse par le Docteur F.Villard 1889
Format 20x13 cm

► [Numérisations dans le cadre de BIBLIM](#)



© Collection GRAND GUERET

Cet ouvrage est une pièce exceptionnelle à plus d'un titre.

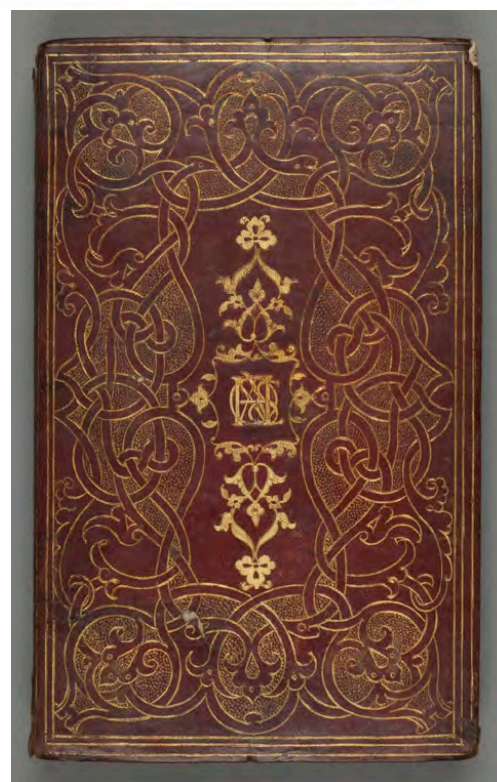


Son auteur, Giangiorgio Trissino dit le Trissin, ambassadeur, homme de lettres, traducteur, dramaturge, est aussi reconnu pour avoir modernisé l'imprimerie en distinguant le "i" du "j" et le "u" du "v", en introduisant également l'epsilon et l'omega grecs. Il consacre même deux pages en fin d'ouvrage à une présentation pédagogique de ces nouveaux alphabets.

La reliure est particulièrement remarquable : entrelacs doré d'une grande finesse sur maroquin bordeaux. Elle pourrait avoir été réalisée entre 1550 et 1558 dans l'atelier parisien des relieur du Roi Etienne et Claude Picques.

On devine au milieu des entrelacs les lettres imbriquées du nom de celui qui fit faire cette reliure THOMAS MAHIEV. (Thomas Mathieu), D'origine italienne, il est secrétaire de la famille royale et surtout le protégé de Jean Grolier, grand bibliophile de la Renaissance.

Epistola del Trissino de le lettere nuovamente aggiunte ne la lingua italiana, suivi de "La poetica di M. Giovan Giorgio Trissino" suivi de "Dialogo del Trissino intitulado il Castellano, nele quale si tratta de la lingua italiana" suivi de "Dante, de la volgare eloquenzia".



© Collection GRAND GUERET

Et la com ?

Le service Communication a poursuivi ses actions de promotion pour la Bibliothèque Multimédia à travers les inaugurations et points presse, la conception et la diffusion d'affiches, flyers et actus en ligne pour la programmation culturelle.

► www.bm-grandgueret.fr

Tourisme et Sports Nature

Sports Nature

Aménagement des sites de pratique

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a poursuivi l'aménagement, la réhabilitation et l'entretien des sites de pratiques des sports de nature.

► [Site VTT-FFC des Monts de Guéret](#)

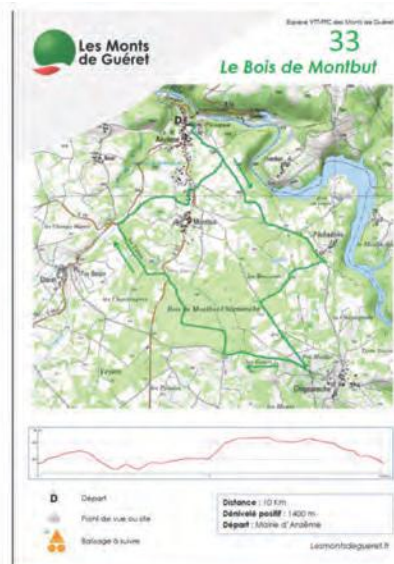
De nouveaux circuits ont été conçus en collaboration avec les communes ayant rejoint la Communauté d'Agglomération, puis ils ont été balisés sur le terrain.

Anzême :

- Circuit n°33 – Le Bois de Montbut
- Circuit n°34 – La Sciauve

Jouillat :

- Circuit n°35 – Le Château de Jouillat
- Circuit n°36 – La Base de loisirs de Jouillat



Tous ces circuits font l'objet de fiches disponibles à l'Office de Tourisme ou téléchargeables sur le site de l'Office de Tourisme du Grand Guéret.

► Réseau de circuits de randonnée pédestre

De nouveaux circuits ont été conçus en collaboration avec les communes ayant rejoint la Communauté d'Agglomération, puis ils ont été balisés à la peinture sur le terrain.

Jouillat :

- Circuit n°21 – La Base de loisirs de Jouillat
- Circuit n°22 – Les Plateaux de Jouillat

Anzême :

- Circuit n°23 – Le Cros du Loup
- Circuit n°24 – Le Theil

Saint-Eloi :

- Circuit n°25 – Le Camp de César

Tous ces circuits font l'objet de fiches disponibles à l'Office de Tourisme ou téléchargeables sur le site www.gueret-tourisme.fr.

► Circuits semi-permanents d'orientation

Des circuits semi-permanents d'orientation ont été mis en place en forêt de Chabrières et dans le massif du Maupuy. Ces circuits sont constitués de balises en bois fixées aux arbres. Le but du jeu est de parcourir la forêt à la recherche de ces balises à l'aide d'une carte d'orientation spécifique à l'activité. Une pince fixée à la balise permet de poinçonner la carte afin de valider le passage. Toutes les cartes des différents circuits sont disponibles à l'Office de Tourisme ou téléchargeables depuis la page dédiée à l'orientation sur le site de l'Office de Tourisme.



La Station Sports Nature

La Station Sports Nature des Monts de Guéret a ouvert ses portes du 1^{er} Juillet au 31 Aout 2014.

2 types de prestation étaient proposés :

- Location VTT
- L'encadrement d'activités sportives terrestres et nautiques

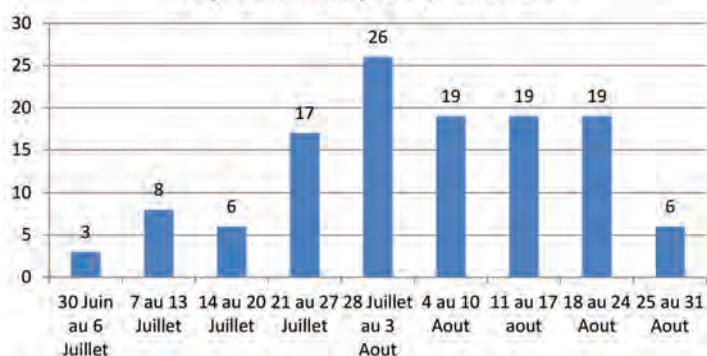
Pour les activités parapente et vol libre, l'école Sports Nature a participé à la promotion en relayant les informations du club « Marche en l'air » et de la société « Air Experience ».

L'acquisition d'un logiciel spécifique a facilité la prise de réservation directement depuis le site de l'Office de Tourisme ou par l'intermédiaire de l'agent d'accueil dans les locaux de l'Office.

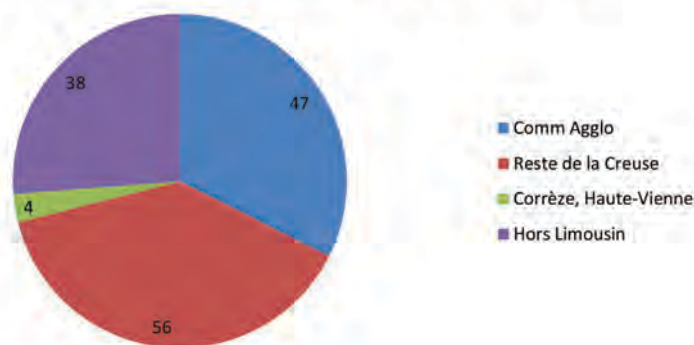
Répartition par activité

Activité	Montant
Canoe	4340
Escalade	1272
Location VTT	1345
Marche nordique	56
Orientation	660
Randonnée pédestre	105
Randonnée VTT	583
Trail	68
Total	8429

Répartition par période



Répartition par origine géographique



Assises Nationales des sites VTT-FFC

Les 27 et 28 septembre, le site VTT-FFC des Monts de Guéret a accueilli les assises nationales des sites VTT-FFC. Après une journée d'échanges axés notamment sur l'itinérance à VTT, les VTT à assistance électrique et la prise en compte du public scolaire sur les sites VTT, tous les participants se sont retrouvés le dimanche sur l'Oxygène Cup, randonnée VTT organisée par Creuse Oxygène pour découvrir quelques chemins caractéristiques de la Communauté d'Agglomération.

Manifestations sportives

La Communauté d'Agglomération a créé le Challenge des Monts de Guéret qui regroupe 6 courses à pied réparties sur tout le territoire et toute l'année.

Organisation	Lieu	Organisateur	Participation
Les 10 Km du Grand Guéret	Guéret	Sports Athlétique Marchois	171
Le passage du viaduc	Glénic	Glénic Sport Nature	180
Les foulées Orange	Saint-Christophe	ASCET	117
Le Petit Brionnais	Saint-Léger-le-Guéretois	Le Petit Brionnais	160
Les foulées Bussieroises	Bussière-Dunoise	Buss'Tonic	77
Le trail du Loup Blanc	Guéret	Sports Athlétique Marchois	700

La Communauté d'Agglomération est également partenaire d'autres manifestations sportives, notamment en VTT.

Organisation	Lieu	Organisateur	Participation
Trophée Massi	Guéret	Creuse Oxygène	230
Rallye des 4 Puys	Guéret – St-Léger-le-Guéretois	Creuse Oxygène	220
Grande Traversée du Limousin	Creuse	Creuse Oxygène	250
Démons de Guéret	La Chapelle-Taillefert	Les Démons de Guéret	500
L'Enfer vert	La Chapelle-Taillefert	Creuse Oxygène	100
Halftriman des Monts de Guéret	Saint-Christophe	SAM Triathlon	400
Championnat de France de Bike and Run	Guéret	SAM Triathlon	150
Demi-finale jeunes de Triathlon	Guéret	SAM Triathlon	225
Oxygène Cup	Guéret	Creuse Oxygène	250

Tourisme et Sports Nature

Parc Animalier des Monts de Guéret

" Les Loups de Chabrières "

Fréquentation 2014

Le Parc Animalier des Monts de Guéret LES LOUPS DE CHABRIERES a une fréquentation moyenne de 42 000 visiteurs par an depuis plus de trois ans. Il est le site touristique payant le plus visité du département de la Creuse .Depuis son ouverture en juin 2001, 485 000 visiteurs ont été accueillis.

Année 2014

2014	Entrées Individuelles	Entrées Groupes	TOTAL
Janvier	184		184
Février	671	177	848
Mars	1707	243	1950
Avril	2152	854	3006
Mai	2933	961	3894
Juin	1492	1466	2958
Juillet	8046	537	8583
Août	13578	293	13871
Septembre	1539	208	1747
Octobre	2832	165	2997
Novembre	983	275	1258
Décembre	530	80	610
TOTAL	36647	5259	41906

100

Naissances

Cette année encore, les nombreux pensionnaires du Parc ont donné lieu à de multiples naissances : lapereaux, chevreaux, porcelets ont fait la joie du public.

La meute de loups arctiques a donné la naissance de 2 louveteaux ce qui conforte l'équipe du parc sur les conditions de détention en captivité de ces animaux sauvages.



© Collection GRAND GUERET

Animations et évènements

Depuis plusieurs années, le parc se veut « animateur et organisateur » de différents événements très prisés du public.

La journée médiévale autour de la troupe Les Faydits d'Oc, la Tulerie de pouligny la troupe du Loup Passant et le marché de producteur et d'artisans dans le décor de la fresque de Bridiers a connu pour sa sixième édition un énorme succès.

Le marché de Noël, avec la participation du Comité de jumelage de Sainte-Feyre et une entrée gratuite au parc fut lui aussi une réussite d'une ampleur surprenante. Plus de 6 000 visiteurs ont été recensés pendant ces deux jours. Lors de cette manifestation, le Président en a profité pour remettre les tenues de basket sponsorisées Les Loups de Chabrières aux équipes féminines des AEL basket Guéret.

La coursive, à l'étage, a accueilli durant tout l'été les photos exposées quelques semaines plus tôt à la BM, par l'association Entre'Vues, en hommage à Simon Parouty, photographe creusois.



101



© Collection GRAND GUÉRET

Tourisme et Sports Nature

Autres sites touristiques

L'Arboretum de Chabrières

Des travaux de réhabilitation de l'arboretum des Monts de Guéret ont été financés par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. La maîtrise d'œuvre a été assurée par l'ONF. Les travaux de débarbage et de nettoyage ont été effectués à l'aide de chevaux. La signalétique d'accueil et les descriptifs des essences ont été renouvelés.



© Collection GRAND GUÉRET

102

Et la com ?

En 2014, le service communication a particulièrement insisté sur le lancement de la Station Sports Nature. Pour cela, une charte graphique spécifique à la Station a été réalisée, accompagnée de différentes actions : une journée événementielle sous chapiteau à Courtille pour promouvoir les sports de nature, ainsi qu'une participation à la Cavalcade de la Trinité à Guéret et la mise en place des infos pratiques et possibilité de réservation sur www.sportsnature-montsdegueret.com

Et aussi :

- Supports papier : Flyer hébergements, flyer rando pédestre, brochure-guide des Monts de Guéret, dépliant Les Loups de Chabrières, cartes postales, guide Station Sports Nature avec plan de poche + flyers ;
- Encarts publicitaires : Clévacances, ADRT, Abritel, Amivac, Triathlète magazine, Gîtes de France, Pays du Limousin, L'ECHO, La Montagne, parrainage Coeurs de Sports sur TELIM TV, mailing la Fresque de Bridiers, Sortir en Limousin, Petit Futé Parcs Animaliers... ;
- Panneaux pédagogiques pour l'Arboretum de Chabrières ;
- Campagnes radio pour la Station Sports Nature ;
- Objets publicitaires : sacs papier, casquettes, foulards, ballons, frisbees, porte-clés boussoles... ;
- Panneaux d'affichage 4x3 et sucettes pour les Loups de Chabrières (Brive, Limoges, Montluçon, Bourges, Poitiers, Châteauroux, Orléans, Guéret et Périgueux) et la Station Sports Nature (à Guéret) ;
- Une longue conservation sur bus à Tulle et à Vierzon pour les loups.

► www.lesmontsdegueret.fr / ► www.loups-chabrieres.com /

► www.sportsnature-montsdegueret.com



ENVIRONNEMENT

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le SPANC a, sur l'ensemble du territoire, une mission de conseil et de contrôle auprès des propriétaires et locataires dans le cadre de l'assainissement non collectif existant, neuf ou à réhabiliter.

Avec l'intégration des nouvelles communes au 01/01/2013, le reste à réaliser est d'environ 1000 sur les communes d'AJAIN, SAINT-LAURENT, LA SAUNIERE, SAINTE-FEYRE (ces 4 communes sont à terminer) et JOUILLAT (à réaliser entièrement).

Afin de conserver une égalité de traitement des usagers sur le territoire de l'Agglomération et aussi pour conserver le maximum d'aides financières, il a semblé opportun d'accélérer la mise en œuvre des diagnostics restant à réaliser.

Pour cela, la 9^{ème} année d'exercice du SPANC a ainsi été renforcée par :

- une mise à disposition d'un agent du SIERS sur un an via une convention de mise à disposition ;
- un prestataire privé via un marché public à procédure adaptée.

Ainsi cette organisation permettra la réalisation de la totalité de la mission diagnostic à l'horizon 2015 et d'envisager des campagnes de réhabilitations pouvant être subventionnées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

103

Contrôles effectués en 2014

En 2014, le SPANC a effectué :

- 71 contrôles de conception/implantation (constructions neuves et réhabilitations) dont 28 liés à un permis de construire.
- 53 contrôles de bonne exécution des travaux en tranchées ouvertes,
- 739 diagnostics de l'existant dont 70 liés à une vente immobilière.

En outre, 4 astreintes financières ont été adressées aux propriétaires ne donnant pas suite à l'annonce du contrôle obligatoire pour l'exercice 2014 et 21 sont à renouveler au titre de l'exercice 2012 pour les demandes de diagnostic transmises depuis 2010.

Rappel réglementaire

Les 2 arrêtés du 07/03/2012 et du 27/04/2012 ont révisé la réglementation pour permettre la rénovation progressive du parc d'installations d'assainissement non collectif suivant 3 axes :

- mettre en place des installations neuves de qualité et conformes à la réglementation ;
- réhabiliter prioritairement les installations existantes présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement ;
- s'appuyer sur les ventes pour accélérer le rythme de réhabilitation des installations existantes.

Pour les installations existantes, en cas de non-conformité, l'obligation de réalisation de travaux est accompagnée de délais :

- 1 an maximum en cas de vente ;
- 4 ans maximum si l'installation présente des risques avérés de pollution de l'environnement ou des dangers pour la santé des personnes.

Des installations neuves conformes à la réglementation :

- Depuis le 1^{er} mars 2012, en application de l'article R 431-16 du code de l'urbanisme, le particulier doit joindre à toute demande de permis de construire une attestation de conformité de son projet d'installation d'assainissement non collectif. Cette attestation est délivrée par le SPANC.

Dans le cadre d'une vente immobilière, le propriétaire doit fournir un diagnostic datant de moins de 3 ans et dans le cas d'une non-conformité, l'acheteur dispose d'un délai d'un an à compter de la signature de l'acte authentique de vente pour réhabiliter l'installation en concertation préalable avec le SPANC.

Et la com ?

Une plaquette d'information a été réalisée à destination principalement des usagers de JOUILLAT. Des exemplaires sont néanmoins disponibles au siège de la Communauté d'Agglomération, sur simple demande ou bien sur le site Internet.



Actions sur les équipements de la Communauté d'Agglomération



Evolution de la consommation d'énergie du patrimoine bâti

Sur le patrimoine bâti : -30% entre 2011 et 2014, soit environ 50k€/an et 70Téq CO²

Actions : efficacité énergétique active (monitoring énergétique, contrôle des systèmes...)

Sur l'éclairage public : -10% : mise en service variateurs

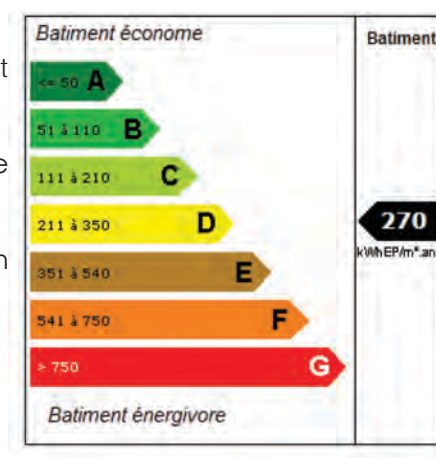
Travaux sur la crèche

Sur la chaudière : -13% par la bonne conception hydraulique, permettant de récupérer la chaleur latente des fumées.

Sur l'ECS : 84% d'économie en Energie Primaire (60% de couverture grâce au solaire contre 0% en 2012).

Sur les 40% restants, 60% d'économie d'énergie primaire par substitution de l'électricité par le gaz sur l'énergie

Classe énergie D >> C



Actions sur Saint-Fiel

Sur l'école primaire : -30% pour 2015

Réalisé : régulation et remplacement de chaudière

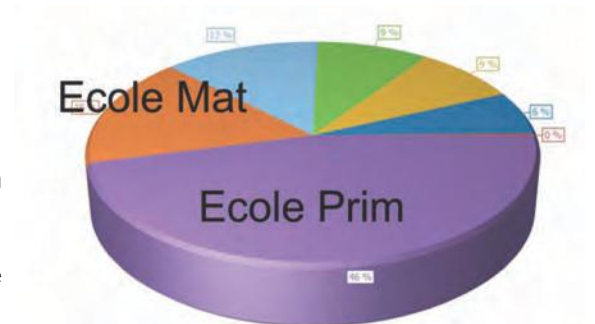
Sur l'école maternelle: -20% pour 2015

Réalisé : régulation du plancher chauffant

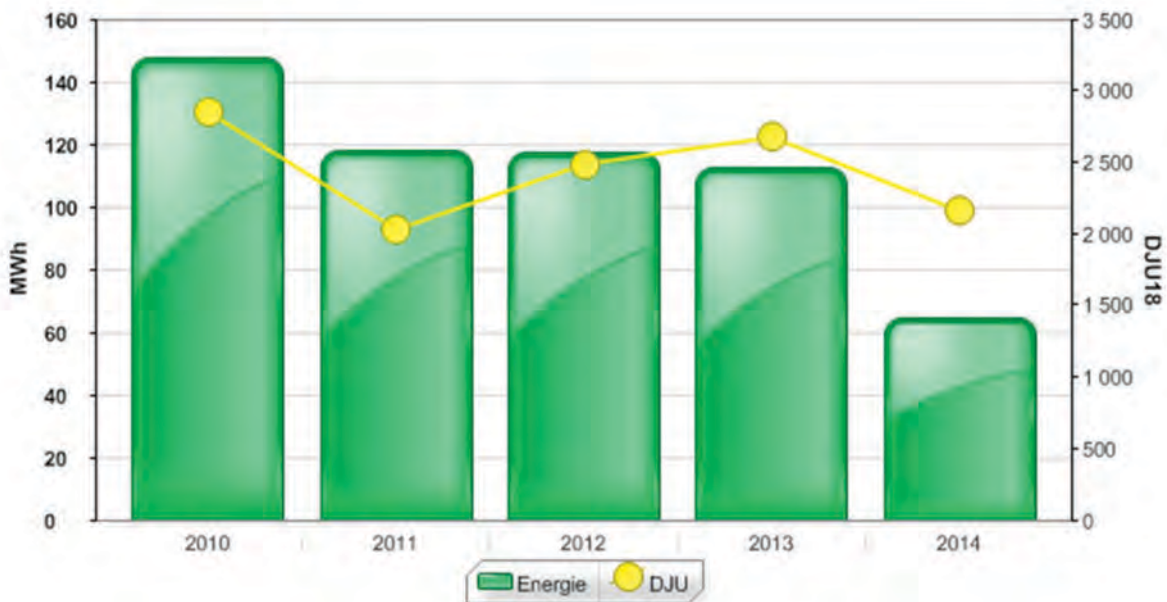
A venir : régulation du chauffage électrique

Plus value CEP : Déclenchement de l'action, définition d'un programme cohérent, en lien avec la commune.

Phase de commissionnement, garantissant la performance effective.



106 Actions sur Glénic



Consommation chauffage Patrimoine bâti (fioul)

Sur le patrimoine bâti : -35% entre 2013 et 2014, soit environ 3.5k€/an et 70Téq CO²

Action : maîtrise des températures par système de GTC

Sur l'éclairage public : -11% : programme ADEME EP 2012

-30% d'une manière globale sur la commune.

Actions sur Saint-Eloi

Achats de propane : renégociation du prix : -40% environ d'économies financières

Action sur le bâti :

Programme d'isolation prévu initialement par la commune sur sa salle des fêtes

Travaux d'amélioration acoustique finalement réalisés

Plus value CEP : économies par abandon de travaux inadaptés

Eclairage Public : Inventaire complet et analyse consommations

Actions sur Ajain

Actions sur les systèmes :

Ecole : Travaux de ventilation dans la cantine

Salle des fêtes : Proposition de modification de la régulation de la chaufferie de la salle des fêtes (mauvaise conception, qui conduit à des consommations importantes hors occupation et un mauvais rendement)

A venir : Eclairage public (audit complet et abaissement dans le bourg).

Autres opérations :

- proposition de solutions de chauffage électrique au salon de coiffure

- Proposition de solutions sur des installation frigorifiques dans la superette

107

Actions sur La Saunière

Bâtiment Mairie-Ecole : étude comparative de diverses solutions

- Régulation 2 circuits simple

- Remplacement chaudière par modèle à condensation (possible évolutivité vers un système hybride Pompe à Chaleur)

- Granulés bois

Solution retenue : fioul condensation.

Plus value CEP : déclenchement de l'action + comissionning

Action sur le bâti :

Isolation plancher haut

Salle des fetes : mise en place d'une gestion simple et efficace du chauffage électrique (chronorupteur tcde telephonique). Refection tgbt

Actions sur Anzême

Mairie Ecole :

- Programme de travaux d'isolation et de régulation sur le réseau de chauffage. Financement de l'isolation par les CEE. Gain d'énergie (20%) par la programmation avec optimiseur. Accompagnement à la mise en service.

Prochaine étape : réfection de la chaufferie (Etudes EnR)

Plus value CEP : déclenchement de l'action dans la mairie, définition du programme cohérent en deux phase, permettant des économies immédiates

Salle des fêtes :

Assistance à l'exploitation d'une installation complexe. Problèmes de surconsommation et d'inconfort

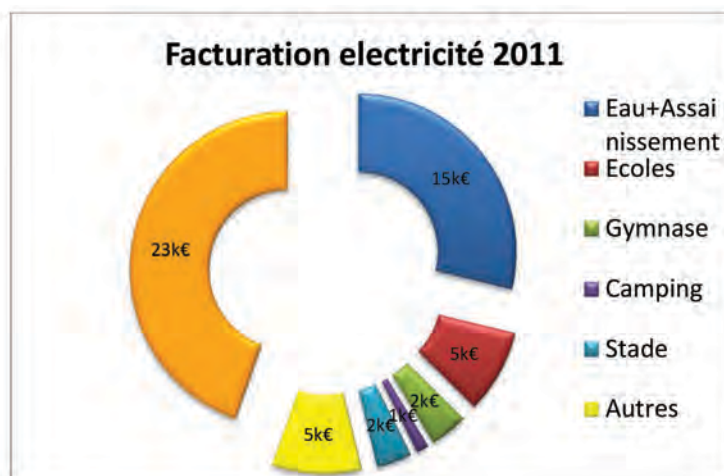
Actions sur Saint-Vaury

Particularité de la commune, un fort poids de l'éclairage Public (50 % de l'électricité globale)

- Passation d'un marché pour réalisation d'un audit énergétique sur l'éclairage public

Salle des fêtes :

Assistance à l'exploitation d'une installation complexe. Problèmes de surconsommation et d'inconfort



108

Actions sur Guéret

Piscine + Gymnase + Espace culturel :

- Audit installation + rédaction d'un marché de travaux de régulation et supervision énergétique (35k€)
- Identification de dysfonctionnements majeurs sur le traitement d'air

IRFJS :

- Optimisation du rendement en chaufferie suite à une mauvaise mise en œuvre (tests en cours)

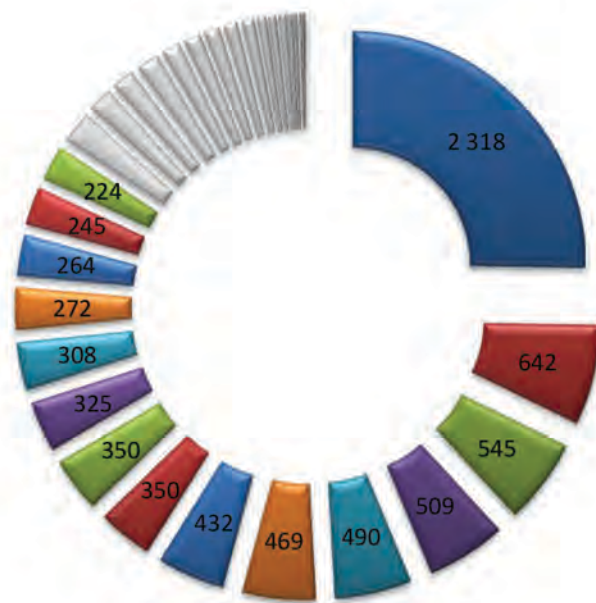
Espace André Lejeune :

- Optimisation contrat Tarif Vert (gain 6k€/an)

- Télé suivi courbe de charge

Autres bâtiments : Recueil d'informations sur le fonctionnement des installations (mesures). Identification de nombreuses pistes d'optimisation (souvent liées à la régulation)

Consommation par bâtiment (MWh EF toutes énergies) 2013



- Ensemble Fayolle (Piscine, Gymnase, Fabrique)
- Institut Régional Formation Jeunesse et Sports (I.R.F.J.S.)
- Centre Technique Municipal
- Groupe Scolaire Jacques Prevert
- Ecoles Aristide Guery et Alfred Assolant
- Groupe Scolaire Roger Cerclier
- Gymnase de Grancher
- Maison des associations et des syndicats de Braconne
- Groupe Scolaire Jean Macé
- Groupe scolaire Paul Langevin
- Hôtel de ville
- Chapelle de la Providence (Salle des fêtes)

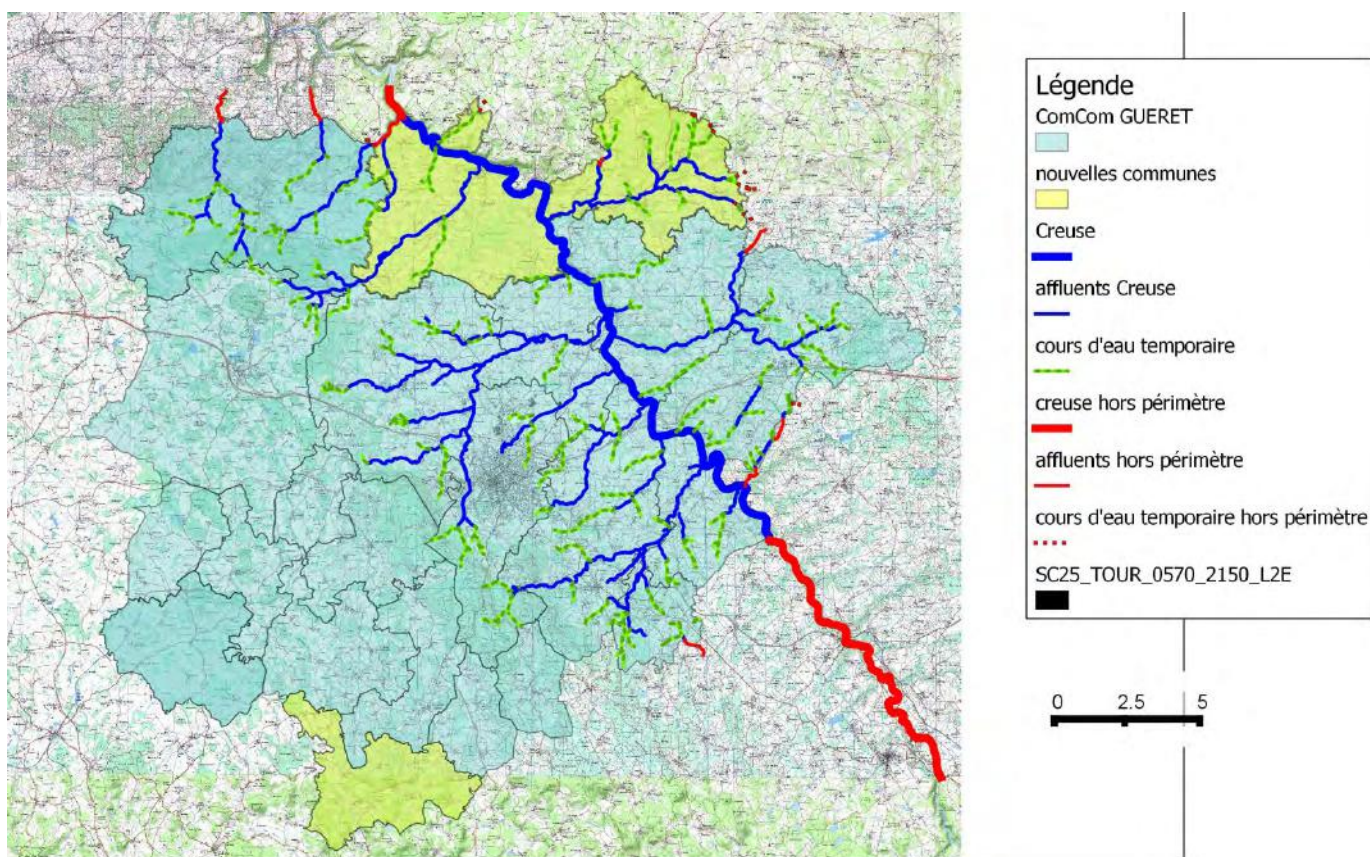
ENVIRONNEMENT

Entretien rivières

Etude diagnostic préalable au CTMA sur le bassin versant de la Creuse aval

Dans la continuité du Contrat de Restauration et d'Entretien réalisé de 2005 à 2010, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a démarré un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) sur le bassin versant de la Creuse aval de son territoire.

Le SIARCA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Creuse et de ses Affluents) ayant également décidé de mettre en place un CTMA sur le bassin versant de la Creuse aval de son territoire situé immédiatement en aval de celui de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, une convention d'entente intercommunale a été signée, fin 2013, pour la réalisation d'une étude diagnostic commune préalable à la réalisation d'un CTMA sur le bassin versant de la Creuse aval.



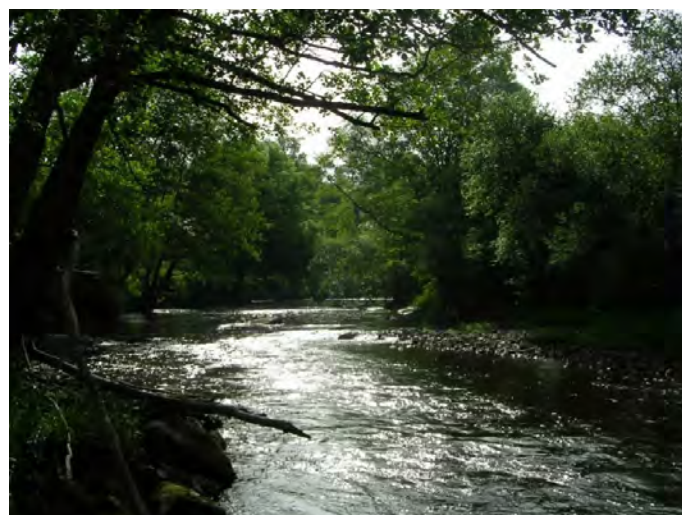
La Creuse et ses affluents sur la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

Cette étude, d'un montant prévisionnel de 105 000€ HT, est financée à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Limousin et le Conseil Département de la Creuse.

- L'élaboration et l'approbation du Cahier des Charges d'étude et du dossier de consultation des entreprises,
- L'analyse des offres des bureaux d'étude candidats,
- Le choix des bureaux d'étude :

	<p>Bureau d'études IMPACT CONSEIL 7, rue des Ecoliers 23430 Chatelus le Marcheix</p>
	<p>Bureau d'études EAU MEGA 25 rue Ramuntcho - BP 40322 17 313 Rochefort Cedex</p>
	<p>Maison de l'eau et de la pêche Place de l'Eglise - BP 22 19160 Neuvic</p>

- Le déroulement de réunions (comités technique et de pilotage),
- L'animation et le suivi de l'étude dans le cadre des relations avec les bureaux d'étude, les élus, la technicienne du SIARCA, les financeurs, les Services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires, ONEMA...) et les riverains,
- Des prospections de terrain sur les masses d'eau identifiées dans le cadre de l'étude,



- La réalisation de deux pêches électriques : © Collection GRAND GUERET



© Collection GRAND GUERET

Les objectifs pour l'année 2015 sont donc de continuer le suivi de l'étude préalable au CTMA avec notamment la définition des enjeux et l'élaboration d'un programme d'actions. Il faudra pour cela prendre en compte certains enjeux particuliers du territoire d Grand Guéret comme les problèmes de développement des cyanobactéries qui perturbent les activités de baignade sur les sites des barrages EDF ou la pratique des sports nature (canoë-kayak) qui nécessite un aménagement des franchissements de seuils.

Travaux réalisés sur la Creuse et ses affluents

L'entretien de la rivière Creuse se poursuit dans l'attente de la mise en place du CTMA.

L'enlèvement d'embâcles et l'entretien de la ripisylve sont les principaux travaux réalisés.

Du fauchage de plantes invasives a également lieu de manière saisonnière pour éviter leur prolifération (exemple : fauchage fin juin/début juillet de la Berce de Caucase au niveau du ruisseau des Chers).

Contrat de rivière Gartempe

Suite à la signature d'un avenant au Contrat de Rivière, les travaux se sont poursuivis tout au long de l'année 2014.

Des travaux de restauration des berges et d'entretien de la ripisylve ont été réalisés sur les ruisseaux du Verquet (Savennes) et de la Graulade (Saint-Silvain-Montaigut et Saint-Vaury).

112



Les travaux de renaturation, de réhabilitations ponctuelles de berges, et d'abreuvoirs n'ont pas pu être engagés cette année (difficultés d'accès en raison des conditions climatiques, les propriétaires n'ont pas souhaité d'intervention). De plus, les travaux année 3 (2014) n'ont pas reçu tous les accords de financement. Les travaux d'aménagement de points d'abreuvement feront l'objet en 2015 d'un marché à bons de commande.

De plus, une demande sera faite en 2015 pour reporter, sur la mise en place de points d'abreuvement supplémentaires, les montants prévus pour les travaux de réhabilitations ponctuelles des berges et la renaturation de cours d'eau concernant l'attribution de l'aide financière de la première tranche des travaux du Contrat de Rivière Gartempe Année 2013.

Les travaux concernant la restauration de la continuité écologique (aménagement de seuils par exemple) ont été abandonnés pour la période, les contacts pris n'ayant pas donné lieu à une réalisation. En effet, des difficultés sont rencontrées pour trouver des propriétaires motivés pour l'étude et pour l'aménagement de leur ouvrage.

Puisqu'il ne reste plus que deux années avant le terme du Contrat de rivière Gartempe, il va être nécessaire de travailler dès maintenant à la préparation du dossier de demande de prolongement de ce contrat pour une nouvelle durée de cinq années. Le but principal de l'année 2015 sera de rattraper le retard pris dans la réalisation des travaux des tranches 1, 2 et 3.



9 avenue Charles de Gaulle - BP 302 - 23006 Guéret cedex
Tél. 05 55 41 04 48 - Fax 05 55 41 13 01 - direction.generale@agglo-grandgueret.fr
www.agglo-grandgueret.fr

Rapport d'activités 2014 édité en novembre 2015